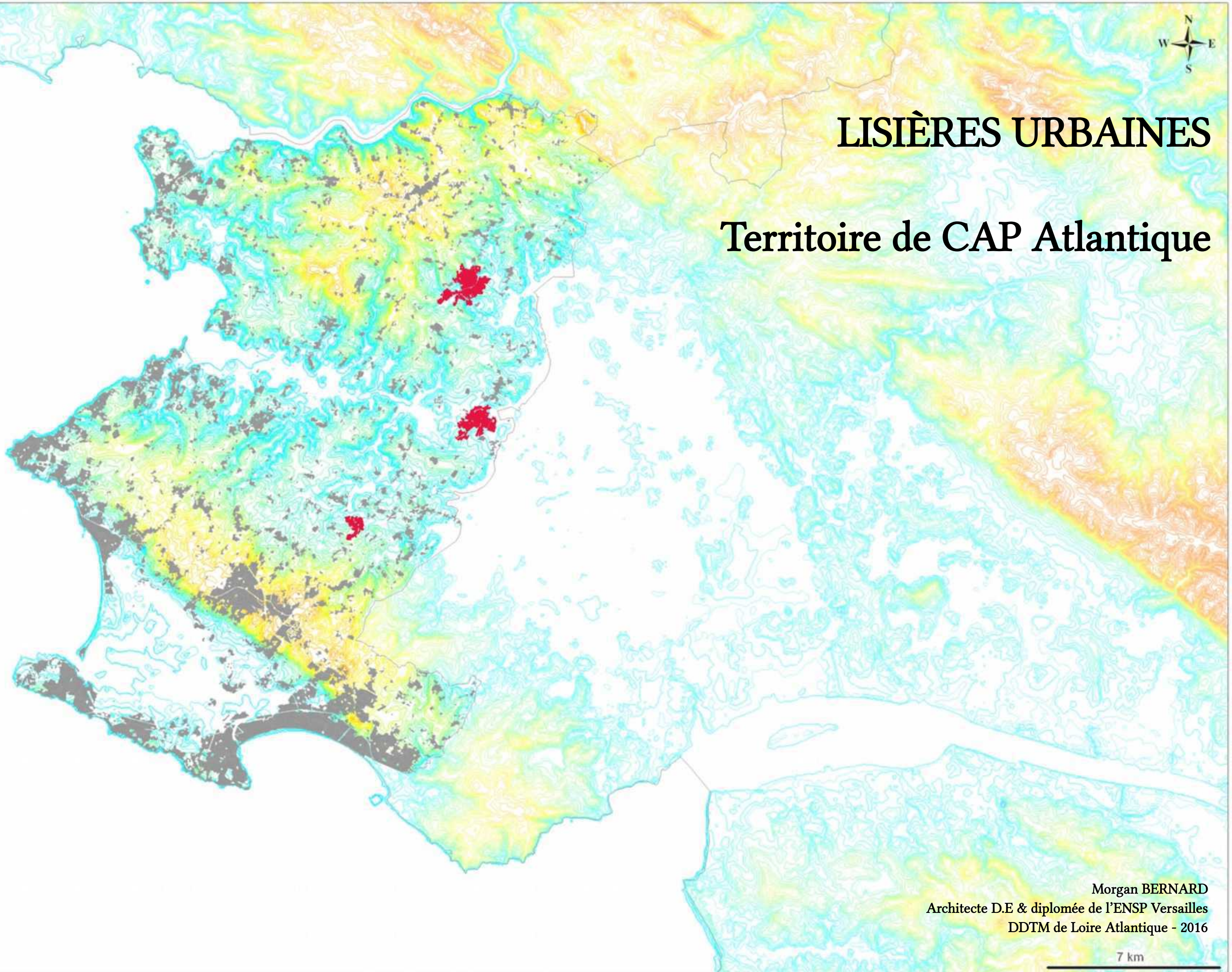




LISIÈRES URBAINES

Territoire de CAP Atlantique



Morgan BERNARD
Architecte D.E & diplômée de l'ENSP Versailles
DDTM de Loire Atlantique - 2016

7 km

Sommaire

I - Introduction

Page 3

II - Lisières urbaines et enjeux du SCOT CAP Atlantique

Page 4

III - Portraits de territoires : Invariants et évolutions structurelles

Page 5

- Village de La Madeleine
- Bourg de Saint-Lyphard
- Ville d'Herbignac

IV – Analyses sectorielles

Page 35

- Village de La Madeleine
 - Lisières urbaines intégrées
 - Zoom 1 : autour de la mare
 - Zoom 2 : Le long du chemin
 - Evolution des lisières
 - Zoom entrée de bourg – secteur est

Page 36

- Bourg de Saint-Lyphard
 - Lisières urbaines intégrées
 - Zoom 1 : Entrée nord du Bourg
 - Zoom 2 : Vers le bassin du Mès
 - Evolution des lisières
 - Zoom 1 : Lisière ouest du Bourg
 - Zoom 2 : Lisière est du Bourg

Page 43

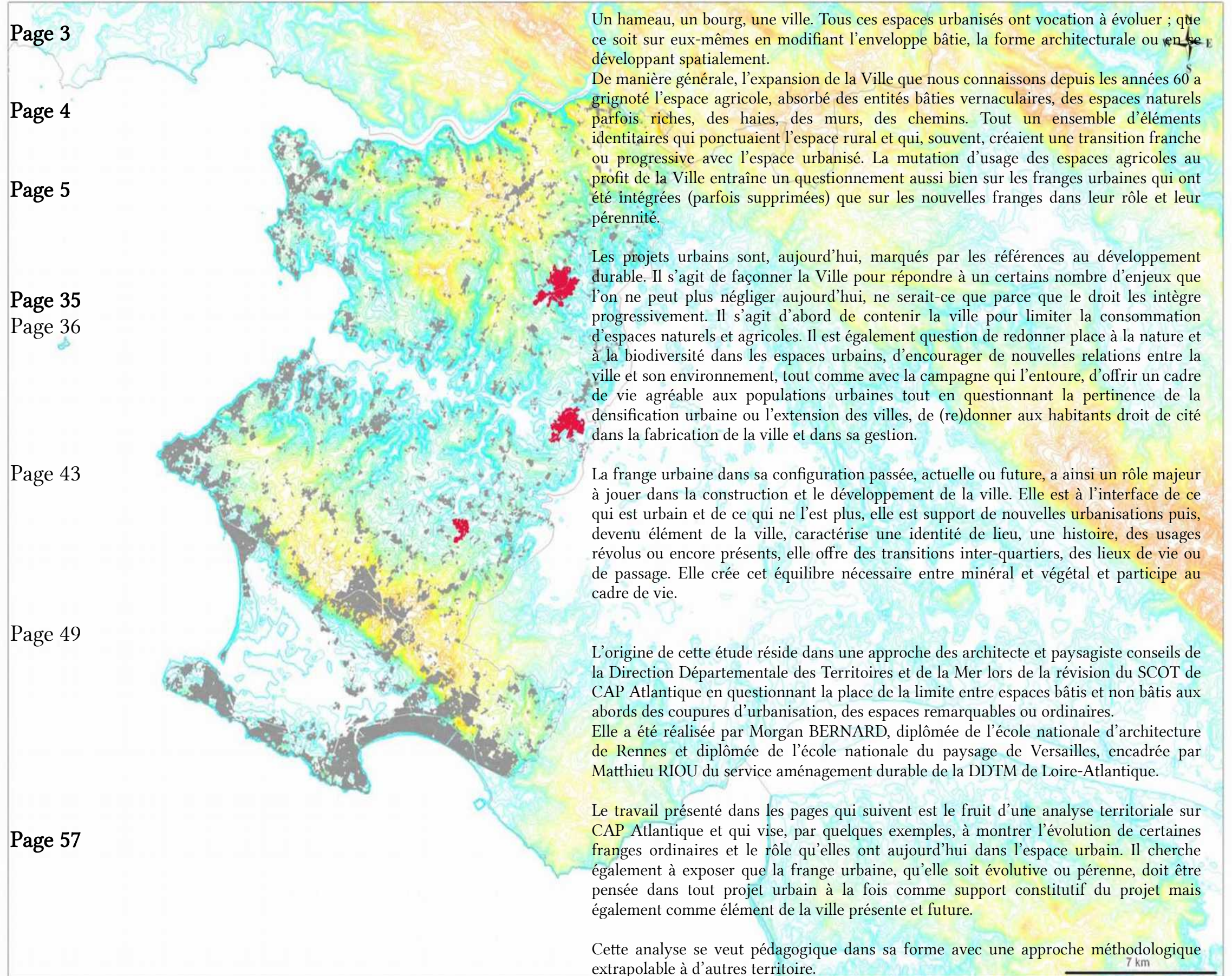
- Ville d'Herbignac
 - Lisières urbaines intégrées
 - Zoom 1 : Quartier récent
 - Zoom 2 : Lisière géographique
 - Zoom 3 : Lisière historique
 - Evolution des lisières
 - Zoom 1 : Lisière ouest de la Ville
 - Zoom 2 : Lisière sud de la Ville
 - Zoom 3 : Lisière est de la Ville

Page 49

V - Conclusion

Page 57

Introduction



Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes de CAP Atlantique comprend un certain nombre d'enjeux relatifs au territoire sur lequel il s'applique.

La question des lisières urbaines et de leur traitement (visuel et fonctionnel) est un levier d'action permettant de résoudre (en tout ou partie) ces enjeux. Un classement par thématiques facilitera la compréhension des types d'enjeux concernés, et permettra de déterminer des priorités d'actions sur chaque lisière, en fonction des thématiques qui s'y retrouveront.

Ce classement permet également de visualiser la pluralité d'impacts et le bénéfice qu'engendre une bonne définition des lisières, ainsi que des aménagements qualitatifs de celles-ci. Tout au long du document, nous retrouverons ces thématiques qui guideront la lecture des lisières de certains territoires de CAP Atlantique. Trois territoires seront analysés en tant qu'exemples pour le reste du territoire. Ce trio a été déterminé en fonction de leur emprise, de leur situation, ainsi que de leur rôle en tant que pôles plus ou moins influents au sein de CAP Atlantique. Nous retrouverons ainsi un village de taille moyenne, un bourg rural de Brière, et enfin le pôle structurant de l'arrière pays littoral.

Dans une première partie, un portrait de chaque territoire proposera une exploration succincte de l'évolution de ces secteurs définissant des éléments invariants. Cette exploration sera couplée à une analyse structurelle du territoire, reprenant chaque thématique des enjeux du SCOT.

Une deuxième partie présentera deux formes de lisières. Des lisières anciennes intégrées au tissu urbain dont les exemples permettront de visualiser le rôle des celles-ci et leur importance dans la ville. Puis, de manière plus prospective, il s'agira de focaliser l'attention sur des secteurs à urbaniser (d'après les documents de PLU) en lisière d'urbanisation. Sur ces secteurs seront proposées des prescriptions, des indications en fonctions des éléments intrinsèques au site.



Portrait de territoire

Village de La Madeleine



Invariants géographiques

En observant l'évolution géographique de la Madeleine, apparaît une ceinture de zone humide se présentant comme une constante du territoire. Très visible sur la carte de l'état major de 1850, nous la retrouvons en 1950 grâce à la présence prononcée de boisements le long de celle-ci ainsi qu'à son intégration dans la structure bocagère. Son emprise semble, en effet, soustraite à la trame bocagère alentour.

Ce tracé de la zone humide se retrouve encore aujourd'hui, par la présence de quelques boisements, ainsi que dans la morphologie parcellaire, notamment de manière prononcée en limite nord-est du village.

Il sera intéressant de conserver cette caractéristique en limitant l'urbanisation à sa limite actuelle.



Invariants paysagers

En raison de l'urbanisation progressive, plus importante en partie nord du village, nous remarquons que la structure bocagère ancienne a été plus préservée en partie sud. La commune de Guérande ayant des projets d'extension à court et moyen terme, il sera important de conserver cette structure bocagère en partie sud.

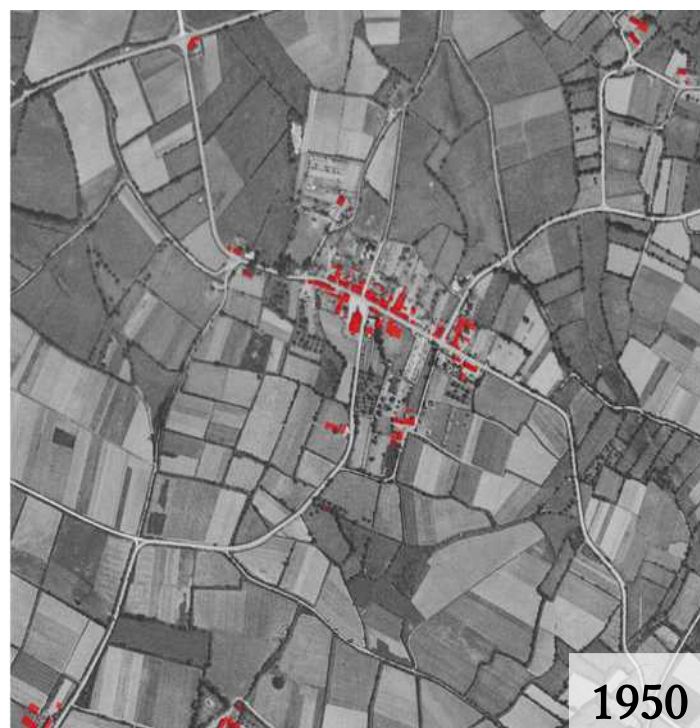
Le rôle de la structure boisée étant de maintenir des « continuités écologiques » et d'assurer une « perméabilité environnementale », selon les préconisations du SCOT, il est important de préserver les alignements bocagers et autres boisements proposant des continuités. Et, au besoin, de prolonger les continuités existantes dans les projets d'urbanisation future.



Invariants urbains

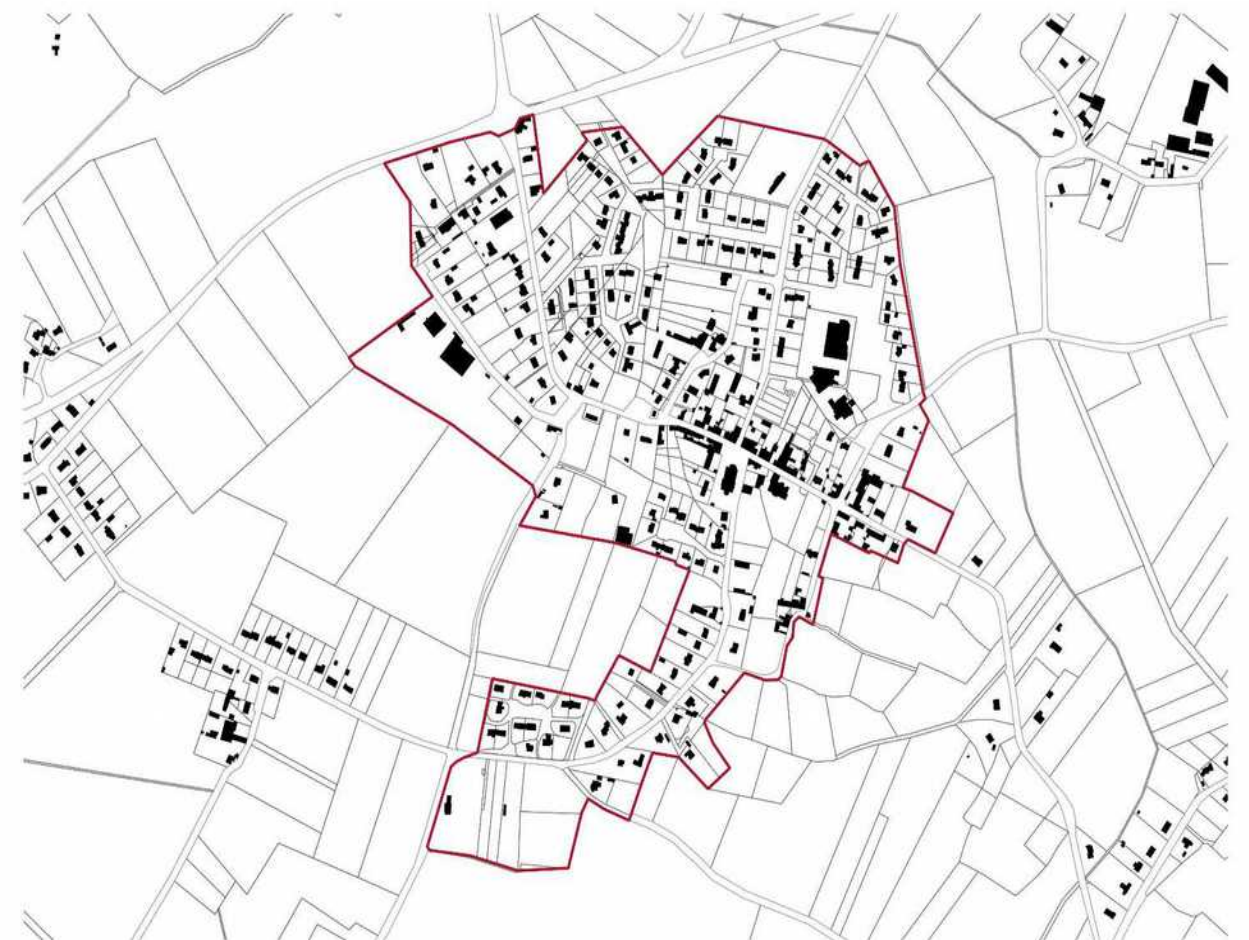
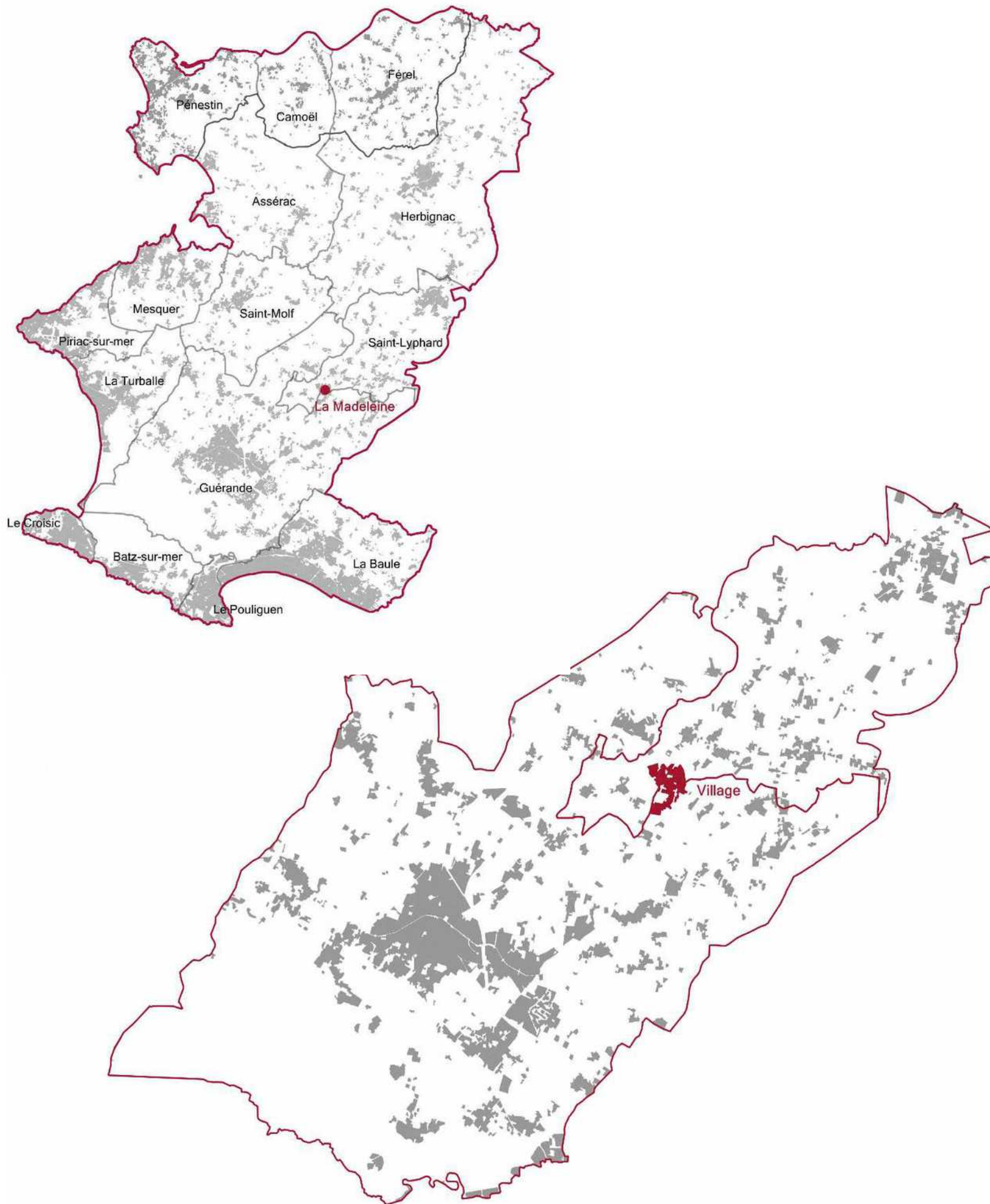
Malgré la forte expansion du village depuis les années 50, la Madeleine a su conserver certaines formes urbaines caractéristiques et notamment l'organisation bâtie de son centre et des hameaux alentours.

Les lisières de ce centre et de ces hameaux ont parfois été conservées et jouent aujourd'hui un rôle dans la structure urbaine du village ; que ce soit par les cheminements, la cohérence visuelle des vues depuis les abords du village ou encore l'intégration à la trame viaire du village. Ces différents rôles seront détaillés dans les zooms se concentrant sur certaines de ces lisières anciennes.



Les évolutions structurelles du village de La Madeleine au regard des enjeux du SCOT

Le village de La Madeleine est situé à cheval sur les communes de Saint-Lyphard et de Guérande. Une analyse de ses évolutions structurelles, en fonction des six thématiques des enjeux du SCOT, permettra d'entrevoir quel rôle jouent les lisières urbaines dans la caractérisation de son territoire.



Structure géographique

Structure boisée

Constats

La topographie du secteur comprenant le village de la Madeleine témoigne d'une légère pente ascendante Nord / Sud. Cette topographie provient d'une structure hydrographique particulière. En effet, le village est presque entièrement entouré d'une ceinture de zone humide et de cours d'eau s'interrompant en partie sud de l'emprise actuelle de l'urbanisation. La topographie la plus basse est située à la confluence de ces deux « bras » de zones humides, soit au nord du village et des formes de vallons sont observables aux abords des cours d'eau. Nous observons également que le cœur ancien du village est situé sur un replat. Et, au sein du village, seul un plan d'eau nous rappelle cet élément identitaire de la région.

Enjeux

Cette structure hydrographique identitaire mérite d'être conservée. En partie nord-est du village notamment où sa visibilité tient à la forme du découpage parcellaire, à la présence de boisements ainsi qu'à la présence d'un vallon au fond duquel coule le cours d'eau. La conservation de prairies pérennes et de cultures au niveau de ce parcellaire permettra de maintenir l'identité hydrographique du secteur. Le secteur nord-est du village ne semble donc pas voué à une urbanisation qui rendrait difficile la lisibilité de la continuité hydrographique.



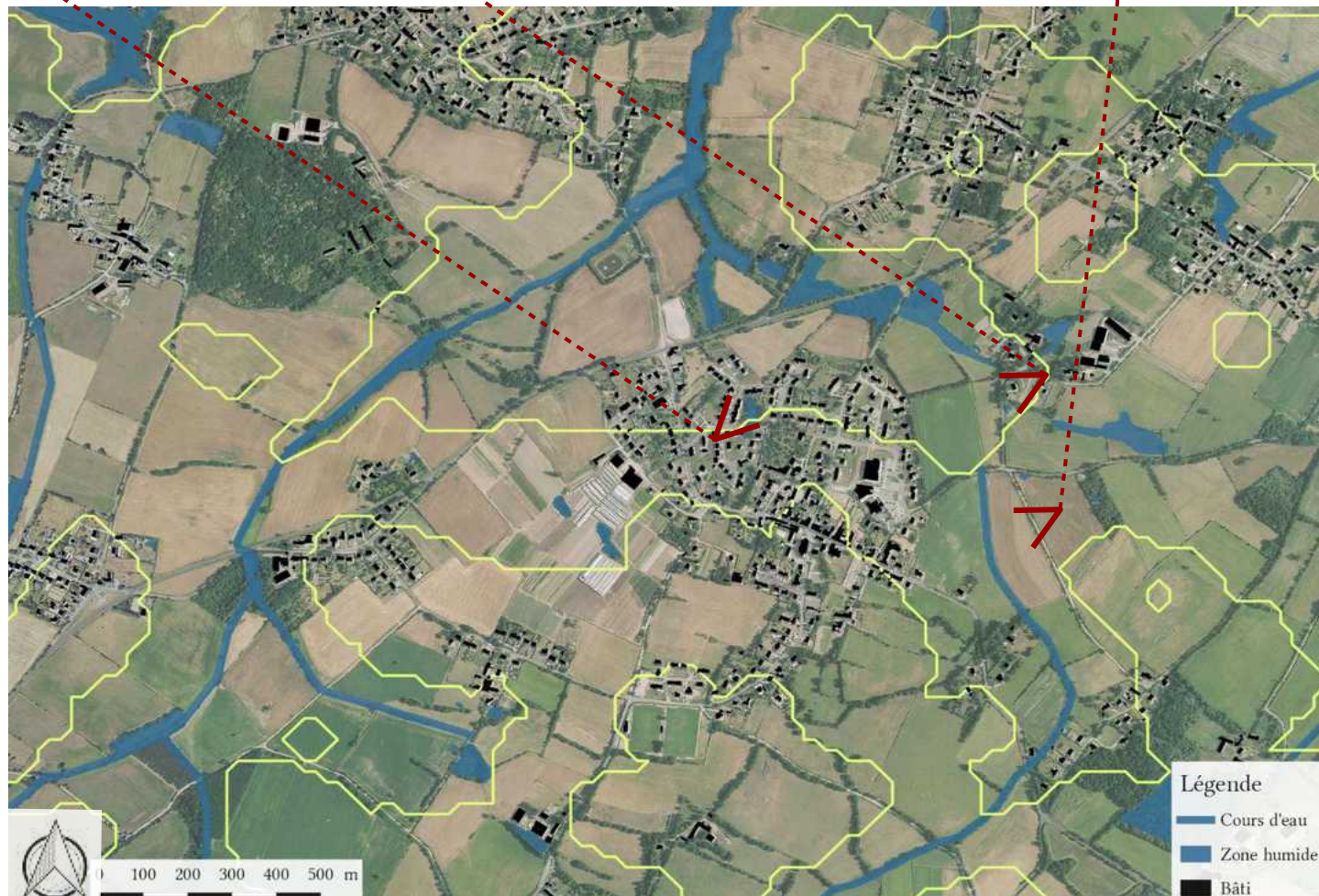
Plan d'eau intégré au tissu urbain



Vue depuis le hameau voisin



Vue depuis le vallon



Constats

Les boisements observables aux alentours du village de La Madeleine résultent de trois logiques. Ils suivent en partie le tracé des zones humides, participant ainsi au bon fonctionnement écologique des lieux (le nord du territoire étant d'ailleurs répertorié comme réservoir de biodiversité). Des haies bocagères sont présentes le long des routes et chemins. Et enfin, d'autres haies permettent de délimiter les différentes parcelles agricoles.

Enjeux

Nous observons que les boisements à proximité des zones humides ainsi que la structure bocagère de délimitation des parcelles se retrouve assez aisément au sein du tissu urbain. En revanche, les haies longeant les axes de circulation ne se prolongent que rarement dans les rues du village, ou bien celles-ci se transforment en alignements de type horticole (suppression des fossés et talus plantés). Le village tend donc à perdre son identité rurale, sans pour autant proposer un caractère urbain (avec trottoirs, alignements d'arbres, mobilier urbain), qui n'est d'ailleurs pas souhaitable pour le village. Certaines lisières actuelles proposent de telles caractéristiques, qu'il faudra veiller à conserver lors de l'extension du village.



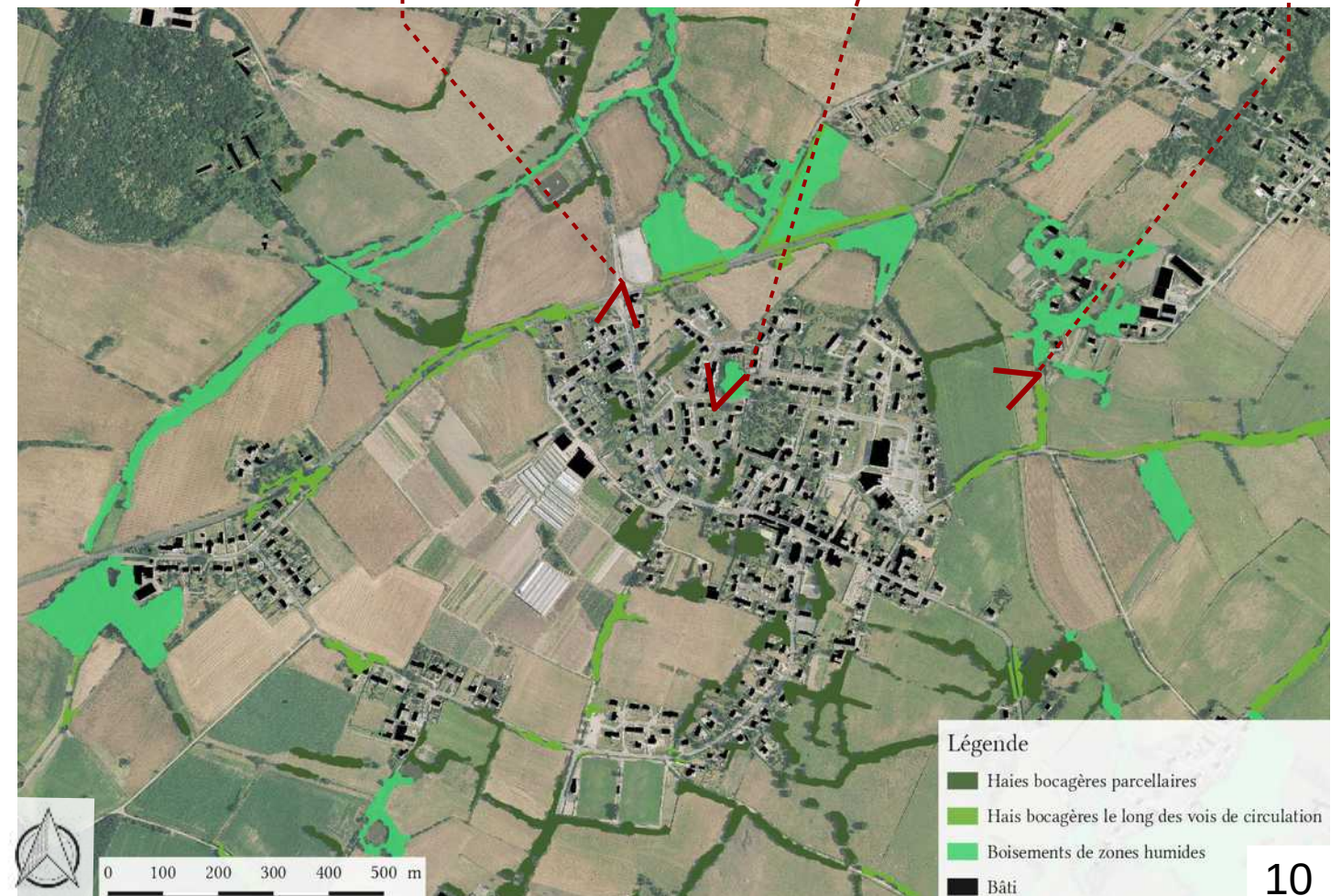
Haies horticoles en entrée de bourg



Boisement de zone humide



Haie bocagère conservée formant lisière



Structure agricole

Constats

Au sein du périmètre défini par la zone humide, le village de La Madeleine a su conserver une agriculture de proximité. La présence d'une activité maraîchère et de vente à la ferme est en effet observable en partie ouest du village où se trouvent notamment quelques serres.

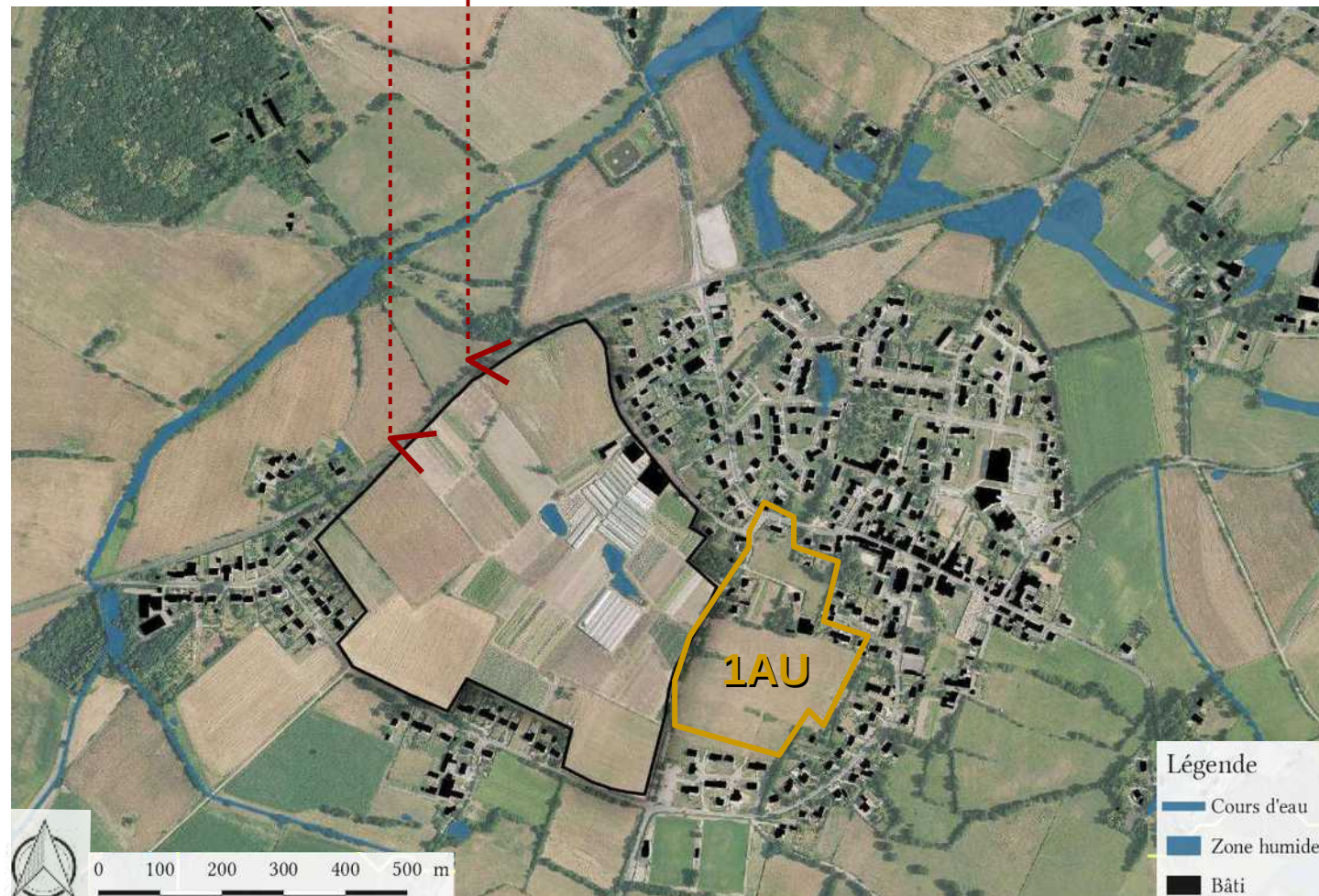
Enjeux

Il est important de conserver cette activité, dans un but de pérennisation des circuits courts. L'urbanisation future devra donc tenir compte de cette caractéristique afin d'éviter l'enclavement de cette emprise agricole.



Urbanisation côtoyant l'activité agricole

Au premier plan, les serres maraîchères



Structure urbaine

Constats

La madeleine est un village relativement récent (XIXe siècle). Le centre historique du village est encore facilement identifiable, grâce à la relative densité ainsi qu'à la continuité bâtie en front de rue observable aux abords de l'église, le long de la voie principale. Nous pouvons également remarquer, au sein du tissu urbain, des logiques d'implantation bâtie ancienne, correspondant à d'anciens hameaux.

La place de l'église constitue la centralité actuelle du village, regroupant les commerces et services. L'implantation des écoles au nord de ce centre ancien conforte ce pôle dynamique. L'absence d'extension urbaine à l'est du village permet à cette entrée de bourg de proposer une arrivée presque directe dans le cœur du village, en conservant son identité ancienne. Cette entrée est constituée par une première partie avec une implantation bâtie en léger recul de la voie (typique des hameaux) qui précède le cœur du village où les constructions s'implantent au contact de la rue. Ces étapes constituent une lisière épaisse entre les parcelles agricoles et la place centrale du village. À l'inverse, sur l'entrée de bourg nord, l'urbanisation récente empêche de percevoir une telle transition.

Enjeux

La préservation des hameaux et le traitement de leurs abords permettra de pérenniser la lisibilité du territoire, de mettre en valeur les bâtiments et les logiques d'implantation typiques de l'époque. Une réinterprétation de ces logiques est souhaitable dans le cadre d'extensions d'urbanisation future.

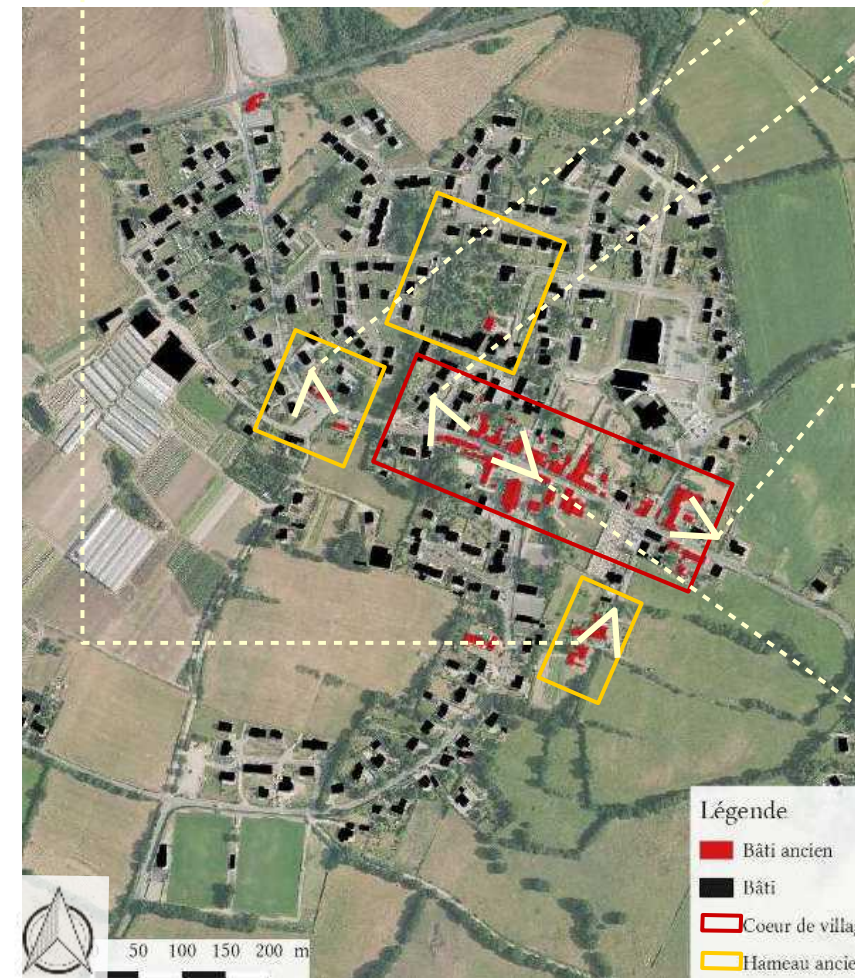


Hameau en impasse



Place de hameau ancien

Transition douce : de la chaumière à l'église



Implantation du hameau en recul de la rue



Implantation du cœur de bourg en front de rue



Structure viaire

Constats

La structure viaire du village est constituée d'un axe structurant le long duquel s'est développé le centre ancien. Cet axe est directement lié à la D51 reliant Guérande à Saint-Lyphard. Le carrefour de ces deux axes constitue l'entrée nord du bourg qui est l'entrée principale. Or, comme évoqué précédemment, cette entrée ne présente aucune caractéristique typique du territoire, hormis la préservation du bâtiment à l'angle des rues, peu mis en valeur.

La perte d'identité se poursuit avec la question des chemins ruraux, qui n'ont pas été conservés lors de l'extension nord du village, et les liaisons piétonnes proposées n'en possèdent pas leurs caractéristiques (fossés, talus planté). Seule une rue, ayant remplacé un ancien chemin, a réussi à conserver certains de ses aspects (largeur réduite de 3m, bordure plantée). Les chemins ruraux conservés, sont aujourd'hui situés en limite d'urbanisation. Ces cheminements bordés de fossés et de haies bocagères sont caractéristiques du territoire.

Enjeux

L'urbanisation pourra s'appuyer sur ces cheminements tout en leur conférant plusieurs rôles ; nous verrons dans la suite du document, quelques préconisations adaptées à l'emplacement de chaque chemin.



Entrée principale du bourg



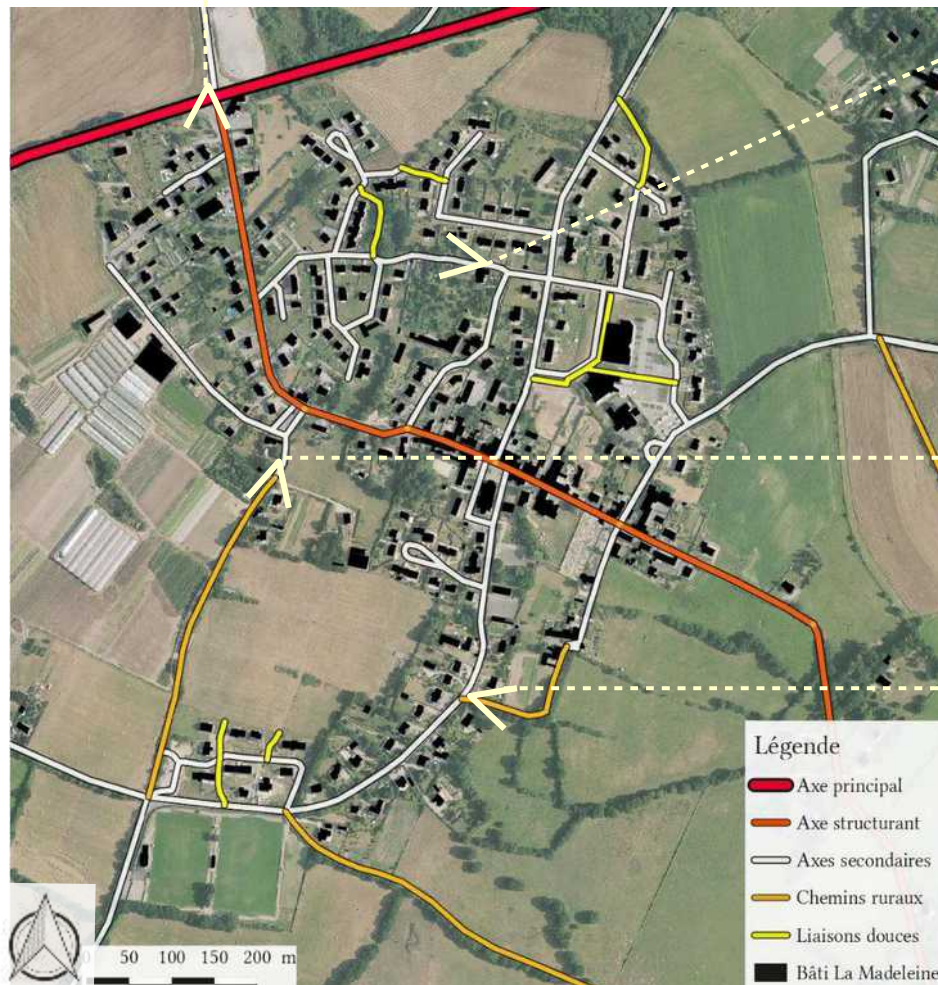
Ancien chemin transformé en rue



Chemin rural à préserver



Chemin creux à valoriser



Enjeux touristiques & de cadre de vie

Constats

Le village de la Madeleine est visible en plusieurs endroits le long des axes de circulation. Cette visibilité lointaine est permise par quelques percées dans les alignements boisés le long des voies. Néanmoins l'urbanisation récente, particulièrement au nord du village masque les éléments identitaires du village tels que ses formes urbaines.

Enjeux

L'urbanisation future devra veiller à conserver les points de vues lointains sur le village, tout en valorisant les lisières longeant les axes de circulation. De plus, l'aspect touristique n'étant pas la priorité pour le village, la proposition de continuités piétonnes de type sentiers de découverte du territoire valorisera les éléments identitaires tout en permettant une qualité de cadre de vie pour les habitants.



Vue depuis la RD51 (direction St-Lyphard)



Vue depuis la RD51 (direction Guérande)



Vue depuis le sud-est du village

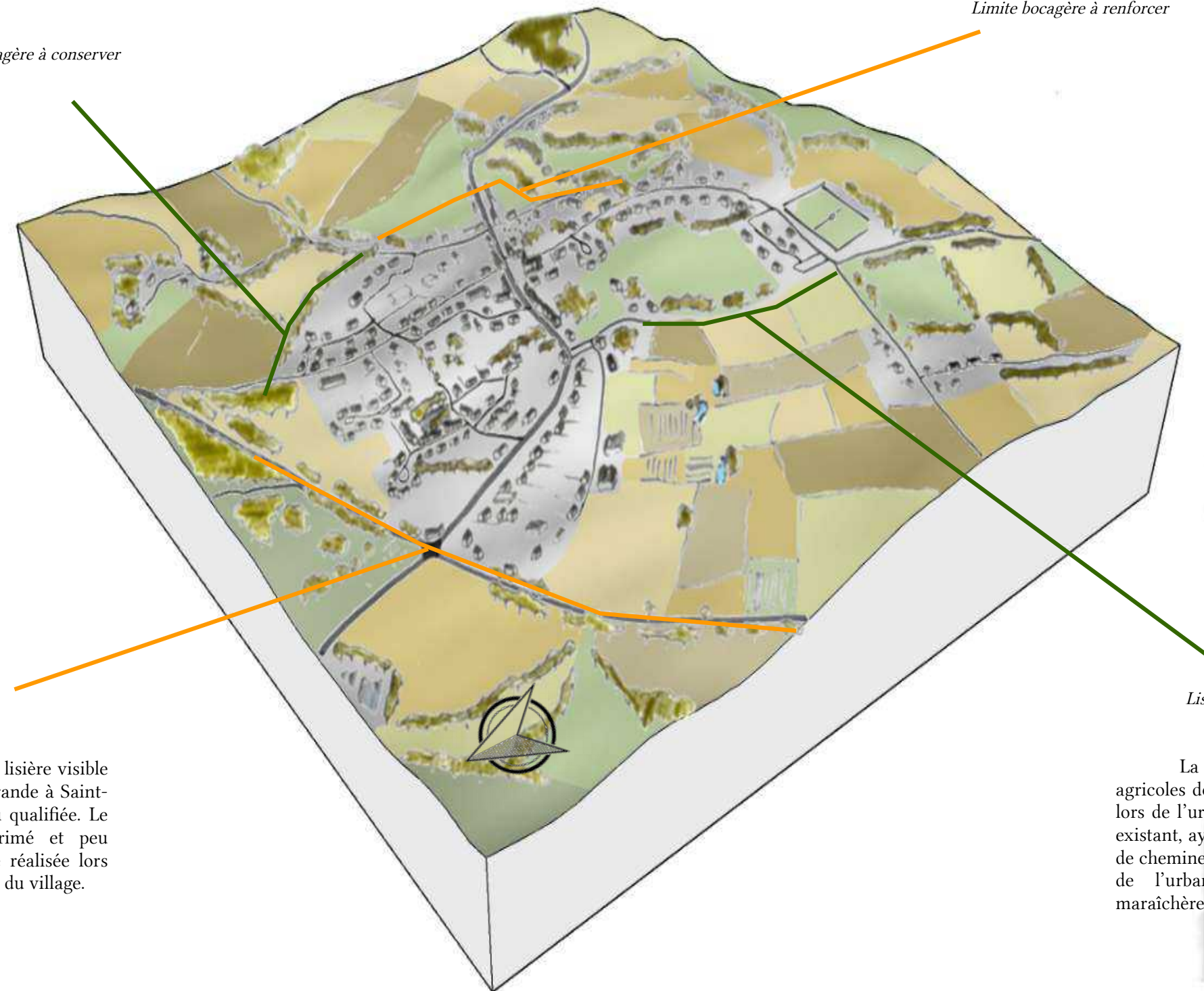


La lisière située à l'est s'appuie sur la trame bocagère existante et permet ainsi d'intégrer le bâti au paysage. Néanmoins, une fonction de cheminement (anciennement existante) aurait sans doute pu être conservée. Cette lisière se situant à proximité de la zone humide encerclant le village et séparant celui-ci d'un hameau, il serait préférable qu'elle constitue une lisière définitive, notamment pour répondre aux objectifs du SCOT préconisant des coupures d'urbanisation ainsi que des continuités écologiques.

Au niveau de l'entrée de village située au sud-est (RD 48), une dichotomie est visible entre la silhouette urbaine située à l'ouest de cette entrée, au bocage très présent, et celle située à l'est (où l'intégration des bâtiments semble ne pas avoir été prise en compte). Plus de rural à droite, enjeu de la lisière

Limite bocagère à conserver

Limite bocagère à renforcer



Au nord du village, la lisière visible depuis la route allant de Guérande à Saint-Lyphard est actuellement peu qualifiée. Le bocage ancien a été supprimé et peu d'intégration paysagère a été réalisée lors de l'urbanisation de ce secteur du village.

Lisière agri-urbaine à préserver et conforter

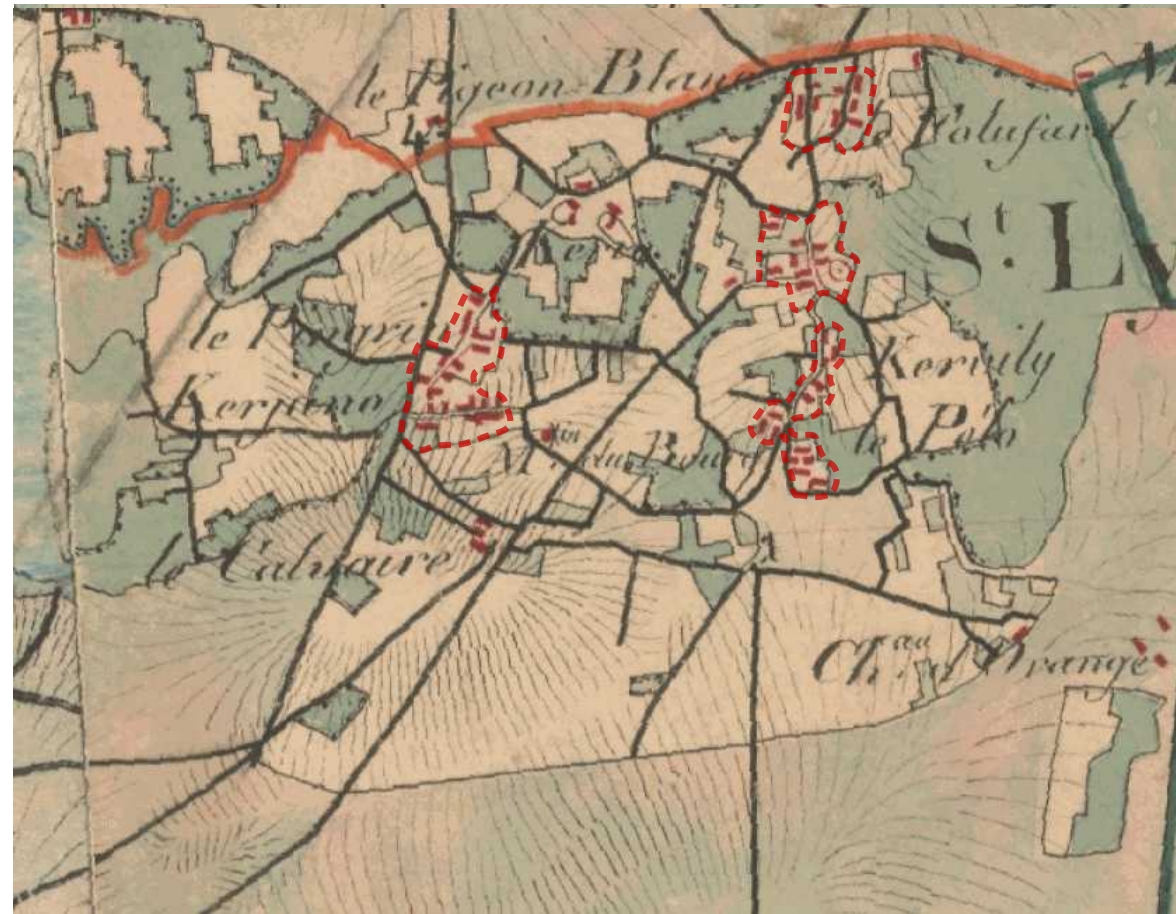
La lisière ouest, côtoyant les parcelles agricoles doit faire l'objet d'une attention particulière lors de l'urbanisation future prévue. Le cheminement existant, ayant à la fois un rôle de desserte agricole et de cheminement, pourra constituer une limite pérenne de l'urbanisation, afin de conserver l'activité maraîchère adjacente.

Portrait de territoire

Bourg de Saint-Lyphard



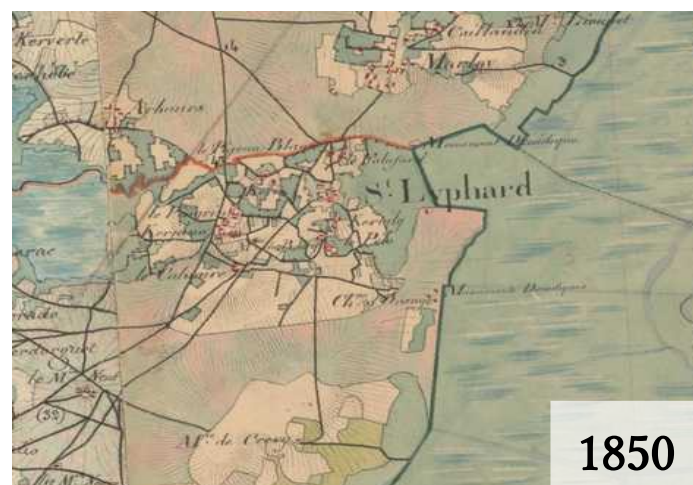
Les invariants du bourg de Saint-Lyphard



Invariants géographiques

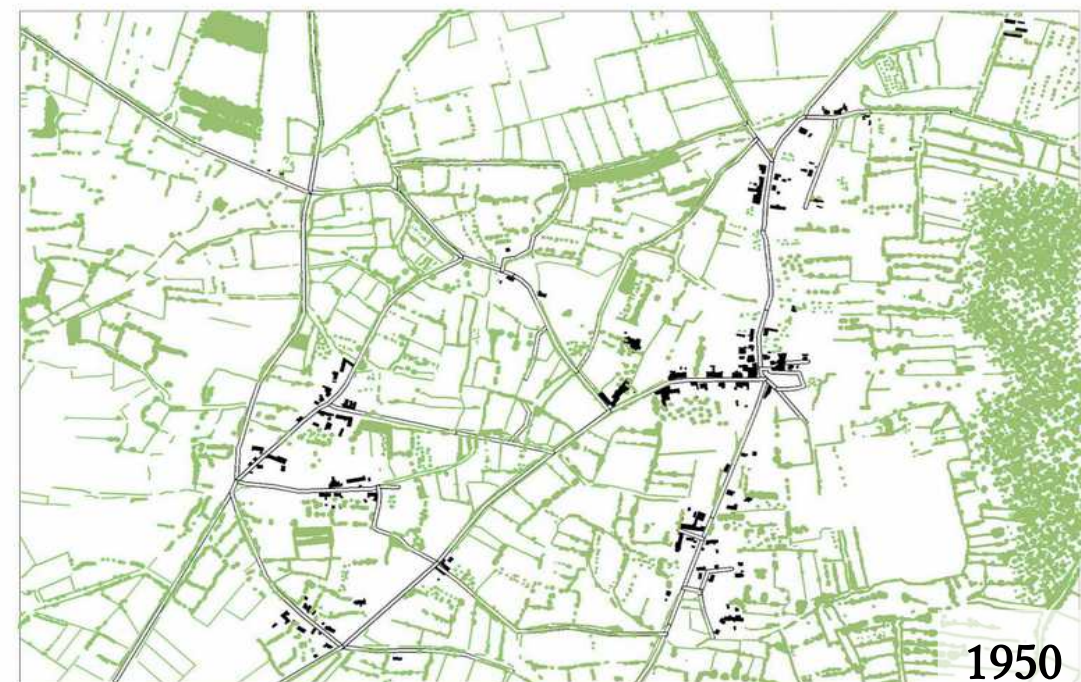
Le bourg de Saint-Lyphard est limité de part et d'autre par le bassin du Mès et les marais de Brière. Sur la carte de 1850, apparaissent des limites nord et sud ; celles-ci se retrouvant en 1950 sous la forme de cheminements ayant aujourd'hui disparus. Au nord, l'urbanisation a rattrapé la limite et tendrait même à la dépasser. Au sud, les remembrements successifs et la modernisation de l'agriculture ont fait disparaître les limites parcellaires anciennes, et avec elles, les anciens chemins. Cette perte des repères anciens amène à se questionner sur les choix d'urbanisation actuels et notamment la limite nord du bourg, à proximité du village de Marlais, où il est important de conserver une coupure entre les deux zones urbanisées.

La structure hydrographique est un élément important du territoire, mais n'est aujourd'hui que peu présente et visible dans le bourg. Une attention à cet élément et une mise en valeur de celui-ci devra être proposée dans les aménagements futurs.



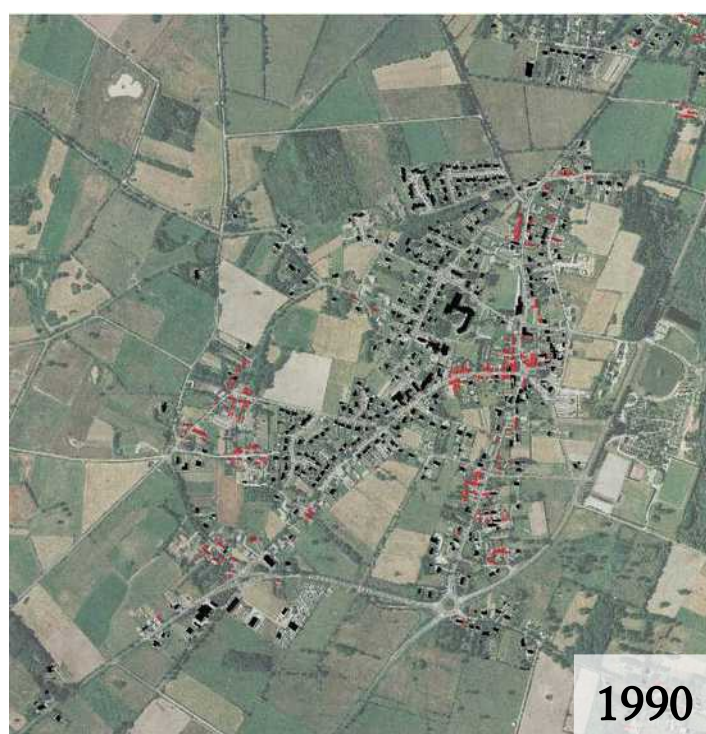
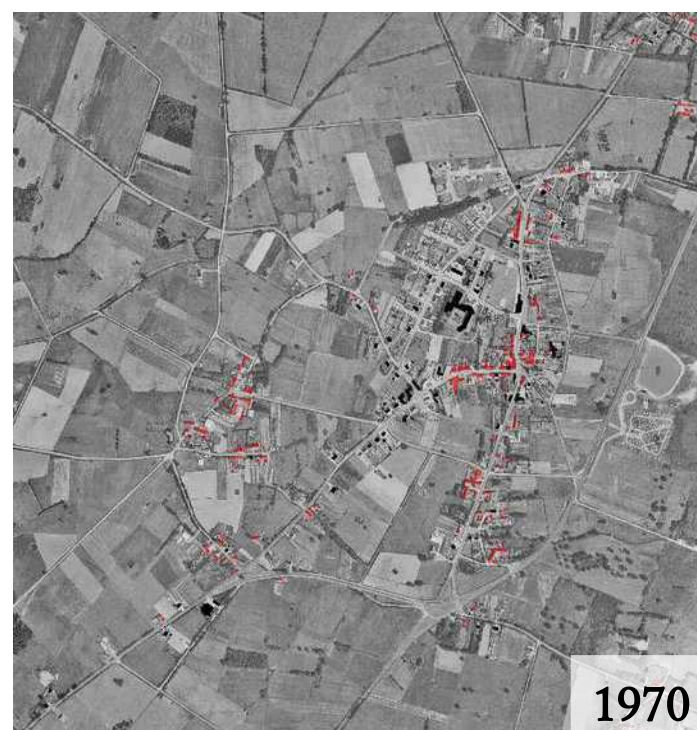
Invariants paysagers

L'évolution des boisements du bourg de Saint-Lyphard témoigne d'un double processus. Tout d'abord, le système de haies bocagères observable en 1950 s'est aujourd'hui considérablement réduit. Ce constat est dû en partie à la modernisation de l'agriculture entraînant une augmentation des tailles de parcelles cultivées mais également à l'extension de l'urbanisation n'ayant pas conservé les haies existantes. Ces observations sont valables autant pour les haies séparant les parcelles que pour celles longeant les axes de circulation (à moindre échelle). Le territoire du marais s'est quant à lui emboisé (phénomène également observable sur quelques secteurs jouxtant l'urbanisation). Cet emboisement entraîne une perte de visibilité des paysages caractéristiques de marais, habituellement ouverts.



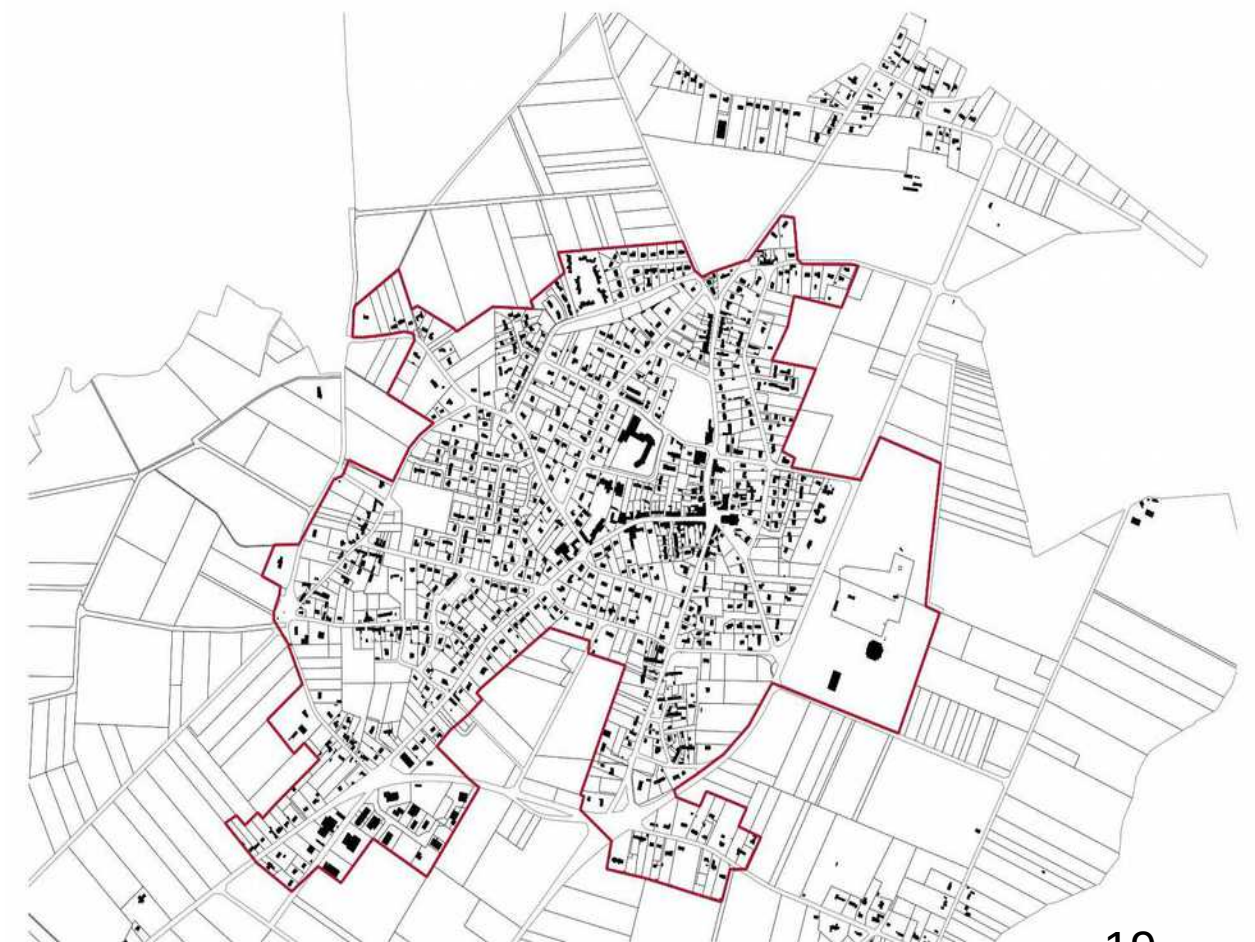
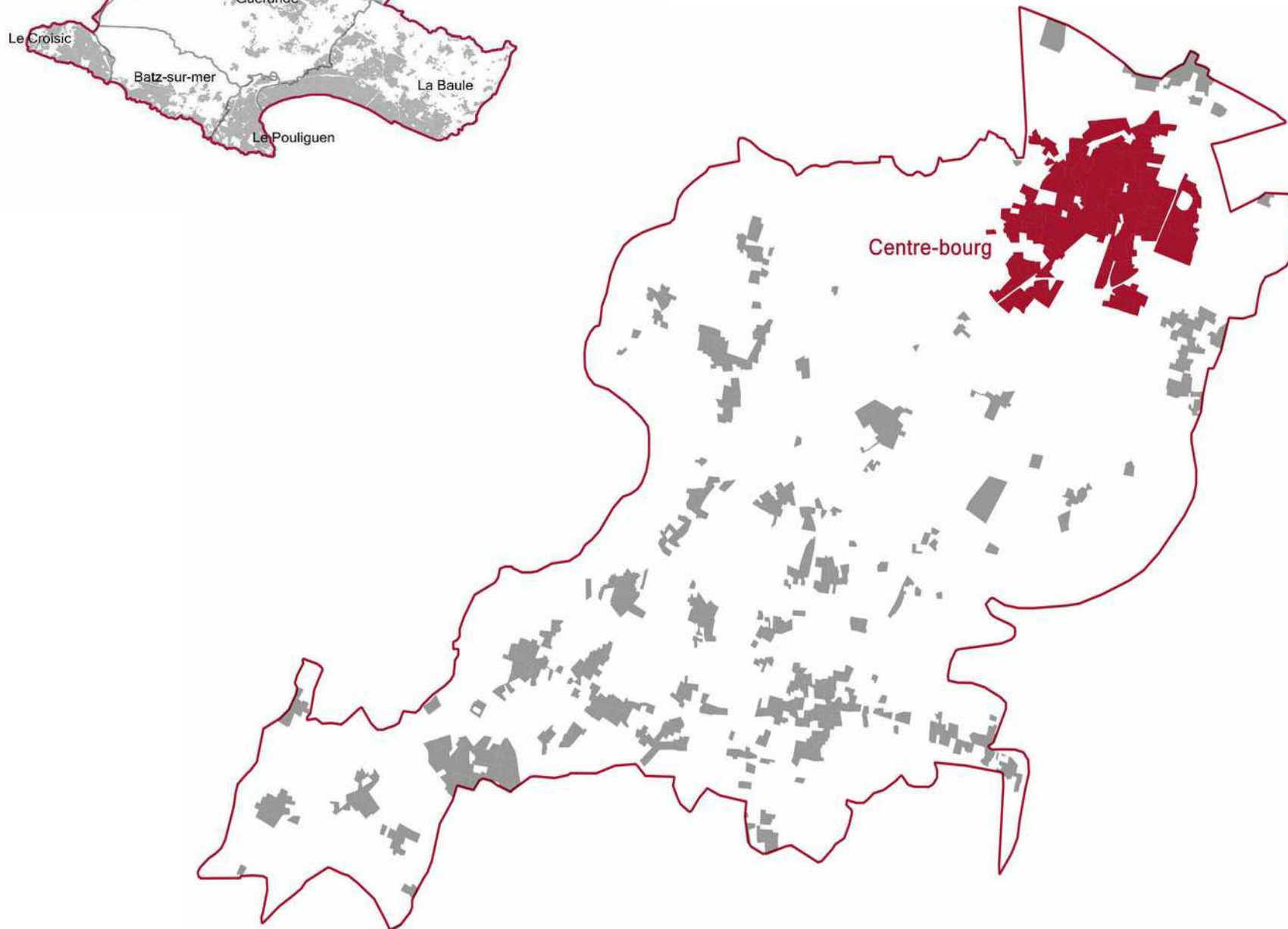
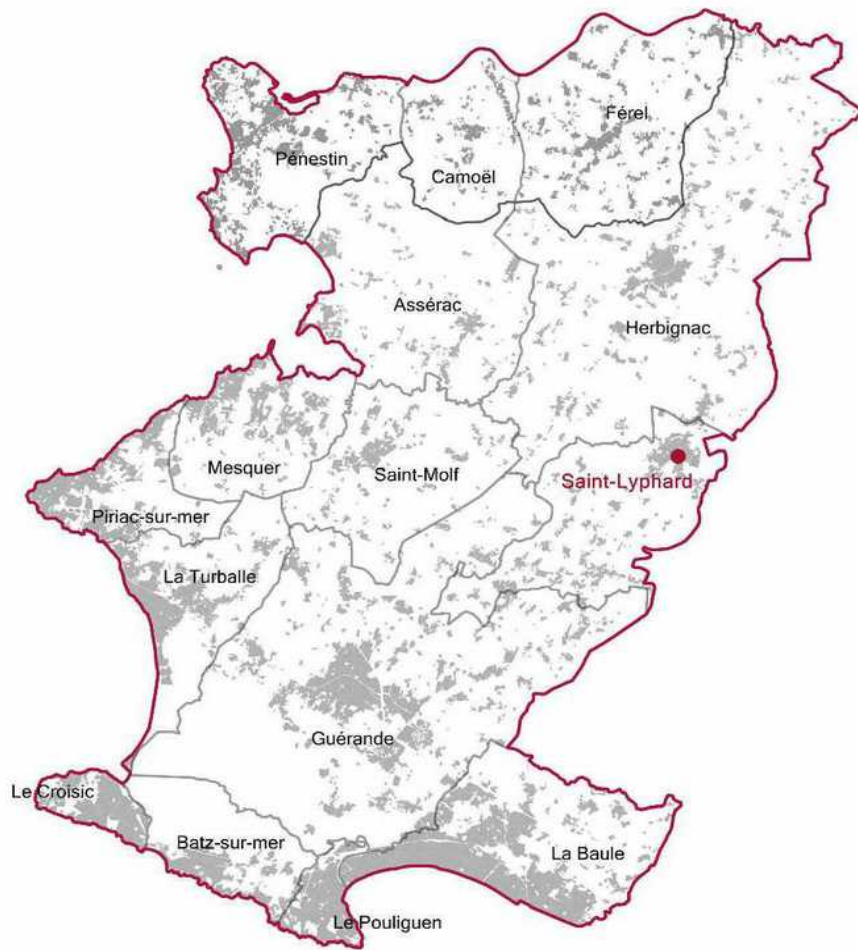
Invariants urbains

L'observation de l'évolution du bourg de Saint Lyphard permet de repérer la présence de hameaux de taille relativement importante, ainsi que le centre bourg ancien se déroulant depuis la place de l'église. Le périmètre de ces hameaux, désormais rattrapés par l'urbanisation, permet de repérer des lisières internes, plus ou moins fonctionnelles, que nous détaillerons dans les zooms. Les hameaux étant actuellement situés aux marges de l'urbanisation, leurs lisières avec les espaces agricoles ou naturels devront faire l'objet d'un traitement particulier lors des urbanisations futures, en leur conférant différentes fonctions (cheminements, zones tampons, parc public).



Les évolutions structurelles du bourg de Saint-Lyphard au regard des enjeux du SCOT

Le bourg de Saint-Lyphard est situé entre les entités hydrographiques du Marais de Brière et du bassin du Mès. Une analyse de ses évolutions structurelles, en fonction des six thématiques des enjeux du SCOT, permettra d'entrevoir quels rôles jouent les lisières urbaines dans la caractérisation de son territoire.



Structure géographique

Structure agricole

Constats

Le bourg de Saint-Lyphard se situe entre deux entités hydrographiques importantes du territoire de Cap Atlantique, le bassin du Mès, à l'ouest et les marais de Brière, à l'est. Le bourg s'est ainsi installé sur un site où l'altitude était plus importante, en limite de ces deux entités.

Les cours d'eau et zones humides se situent actuellement aux pourtours du bourg, l'urbanisation se rapprochant parfois jusqu'aux abords de ces entités hydrographiques.

Enjeux

La présence de ces zones humides et cours d'eau est un atout pour le territoire qui propose ainsi des paysages typiques et peut enrichir la variété des lisières urbaines. Néanmoins, elles ne sont que peu mises en valeur dans le paysage actuel (enfrichement à leur pourtour, peu d'intégration urbaine). L'extension urbaine actuelle se rapprochant des zones humides majeures, ces dernières pourront être intégrées aux aménagements des lisières, proposant ainsi un épaississement de celles-ci, et permettant de conserver les continuités écologiques.

Constats

Le bourg est actuellement entouré d'une ceinture agricole, correspondant à la ceinture hydrographique formée par la rencontre du bassin du Mès et des marais de Brière.

Enjeux

Afin de préserver les continuités écologiques, il faudra veiller à conserver cette ceinture en partie nord de la ville, entre le centre bourg et le village de Marlais, comme préconisé dans le PLU. Conserver une fonction agricole de ces espaces permettra de veiller à limiter l'enclavement des terrains agricoles et facilitera la gestion de cette continuité écologique. L'usage agricole devra être en accord avec la fonction écologique souhaitée. De la même manière au sud du bourg, où la continuité hydrographique est encore plus évidente, une préservation de cette continuité naturelle doit persister afin de conserver la lisibilité du paysage. Les zones humides étant visibles majoritairement grâce aux boisements qu'elles engendrent. Préserver une visibilité lointaine permettra de conserver cette lisibilité.



Plan d'eau annonçant le bassin du Mès



Plan d'eau intégré au tissu urbain



Vue sur le bourg de puis le village de Marlais



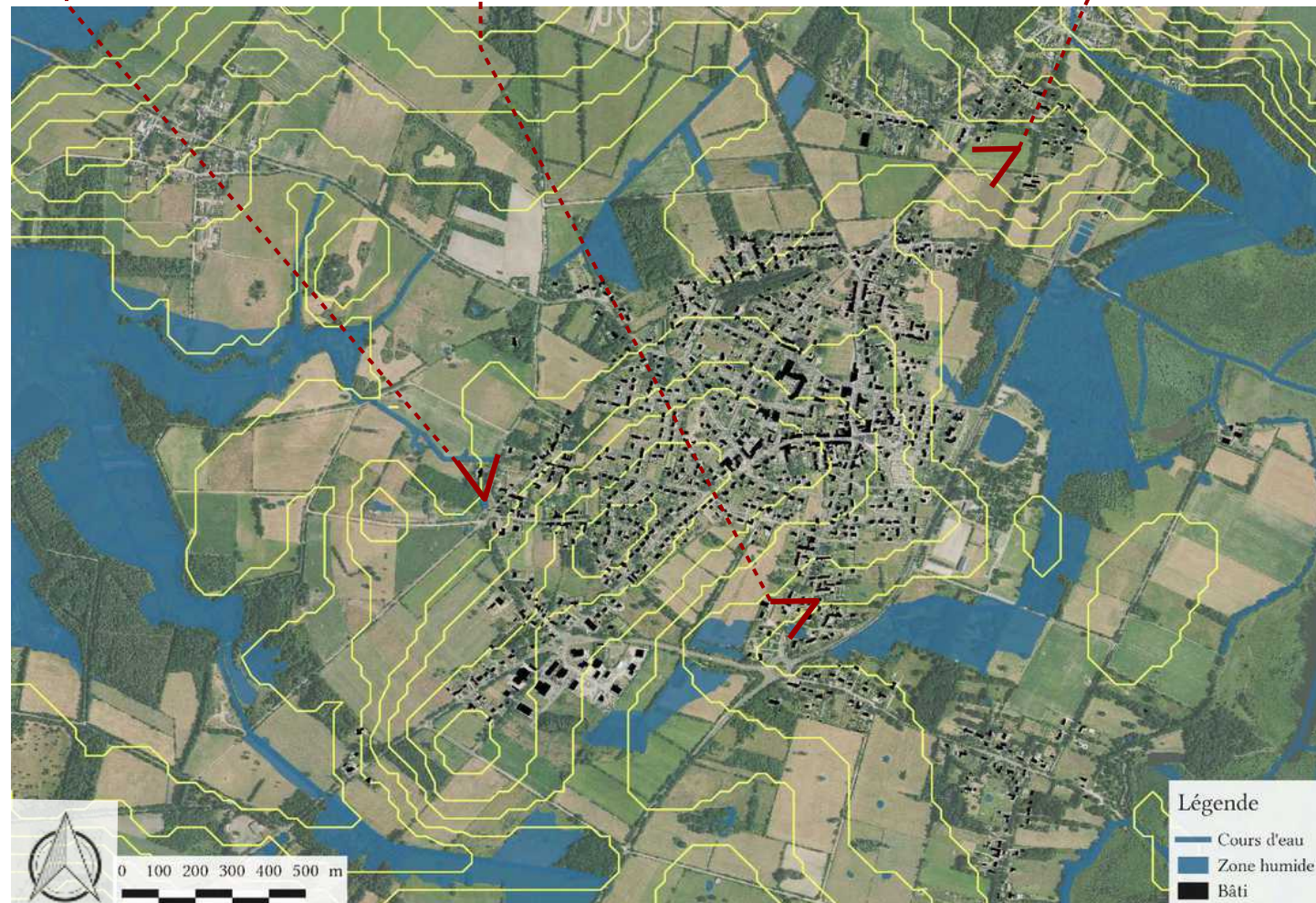
Parcelles agricoles au sud du centre-bourg



Parcelles séparant le bourg de Marlais



Fine lisière agricole entre le bourg et Marlais



Structure boisée

Structure urbaine

Constats

Les boisements caractéristiques du bourg de Saint-Lyphard correspondent principalement à sa limite est, constituée par les marais de Brière. Nous retrouvons également au sud-ouest, un arc boisé correspondant au tracé du bassin du Mès. Ces boisements suivent le tracé des zones humides et permettent de conserver la lisibilité de celles-ci. Ils apportent également des supports pour les lisières urbaines, même s'ils proposent parfois des franges un peu trop opaques (manque de visibilité des marais de Brière depuis la RD47 par exemple).

Au sein du tissu urbain, quelques boisements linéaires suivent le tracé de cheminements, et permettent de conserver des espaces de respiration dans le tissu urbain. Ils apportent également une meilleure perméabilité au sol sur lequel ils sont implantés.

Enjeux

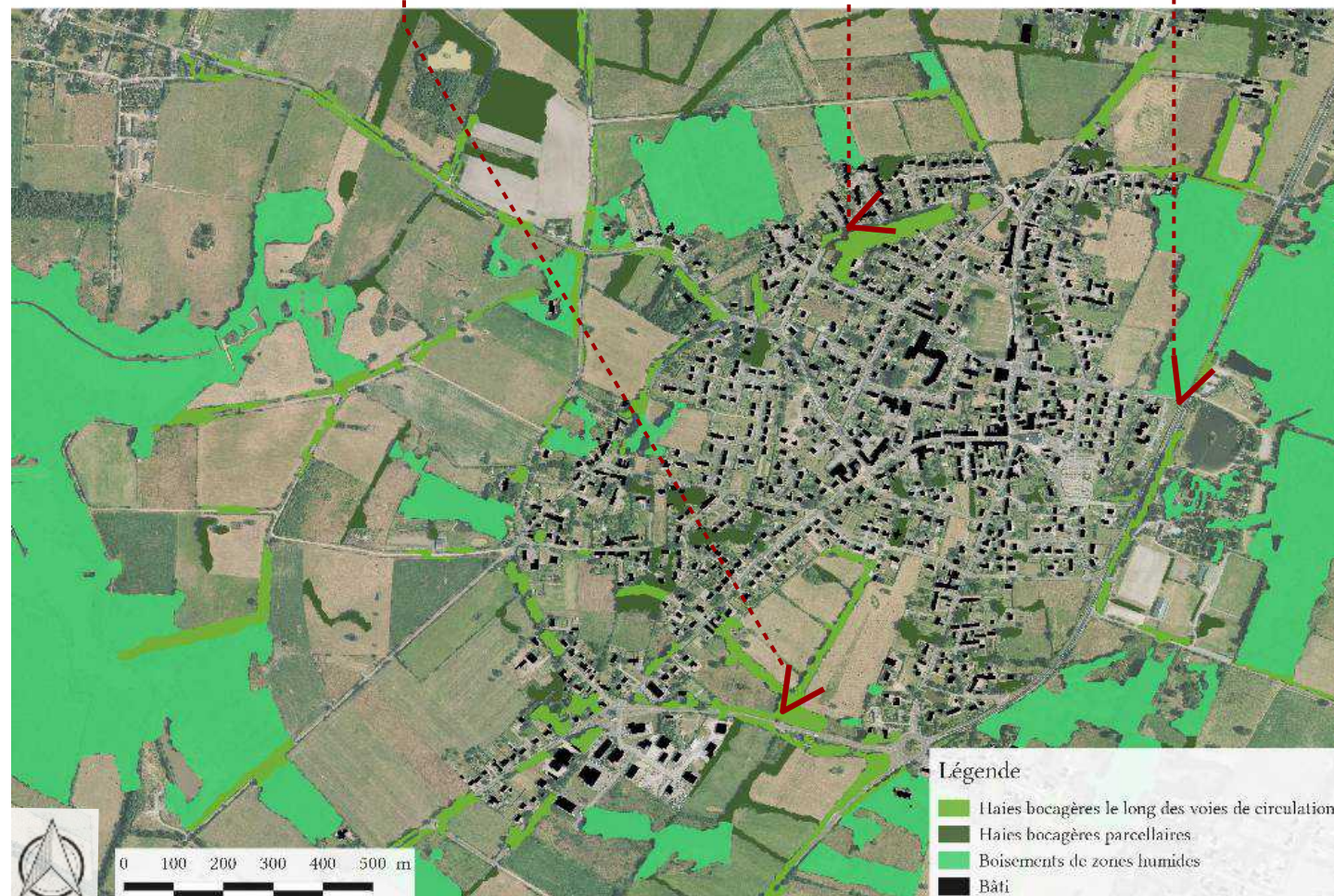
Les masses boisées caractéristiques des zones humides bordant le bourg de part et d'autre pourront être valorisées par la conservation de leur continuité, observable en partie sud. Une plus grande continuité des motifs paysagers de type haie bocagère au sein du tissu urbain appuiera également le caractère rural du bourg.



Chemin rural bordé de haies bocagères

Large chemin creux dit des « gros fossés »

Végétation importante en zone humide



Constats

Le territoire est caractérisé par le regroupement du centre-bourg et de hameaux anciens de taille moyenne. Le centre ancien est repérable grâce à l'église ainsi qu'à mitoyenneté et l'alignement en front de rue des habitations, à l'architecture typique des bourgs bretons du XIXe siècle (r+1+combles avec lucarnes). Il s'étend presque exclusivement le long d'un axe routier terminé par la place de l'église. L'urbanisation diffuse a ensuite rejoint les différents hameaux.

Ces hameaux, typique de l'habitat rural briéron (chaumières), sont implantés au niveau de carrefours routiers. L'implantation bâtie est de deux sortes; en pignon à rue avec une forme de place accolée à la voie, ou en front de rue mitoyen avec un léger recul par rapport à la voie. Ces hameaux constituent une transition entre un centre au caractère urbain et le paysage rural. Néanmoins, la transition avec les zones pavillonnaires n'est pas traitée. De plus, en l'absence de hameau, les lisières entre le bâti et les espaces naturels et agricoles sont souvent abruptes.

La centralité du bourg est concentrée aux abords de l'église, où l'on retrouve les écoles et commerces. La moyenne surface implantée le long de la RD47 n'a à priori pas vocation à déplacer la centralité (voirie en limite de marais).

Enjeux

Une réinterprétation des formes urbaines observables dans les hameaux devra être proposée dans le cadre d'une extension d'urbanisation future. Elle permettra de conserver la structure urbaine actuelle, à savoir un centre ceinturé de hameaux proposant une transition douce avec les espaces naturels et agricoles environnants.



Implantation en front de rue en centre-bourg



Hameau implanté sur un carrefour routier



Hameau implanté en recul sur rue



Hameau implanté en pignon sur rue



Structure viaire

Enjeux touristiques & de cadre de vie

Constats

Une caractéristique évidente de la trame viaire de Saint-Lyphard est la limite créée par la contournante est du bourg (D47). Cette route marque la rupture entre le bourg et les marais de Brière, les seules constructions situées au-delà de celle-ci consistant en des activités de loisirs ou d'équipements publics (à l'exception de l'écart d'urbanisation observé au sud-est du bourg).

Peu de chemins ruraux persistent au sein du tissu urbain, ils ont souvent été transformés en voirie, lorsqu'ils n'ont pas tout simplement disparus. Et les liaisons douces liées à l'urbanisation récente restent anecdotiques. Néanmoins, on observe une attention aux cheminements piétons aux entrées de bourg restées rurales, au nord et à l'ouest.

Enjeux

les aménagements piétons observables aux entrées ouest et nord du centre-bourg gagneraient à se développer sur les autres entrées de bourgs, et notamment à l'est, au contact du marais de Brière. Ces cheminements pourront alors être couplés à des porosités piétonnes au sein du tissu urbain ainsi qu'à une promenade continue reliant les chemins ruraux existants aux abords du centre-bourg.

Constats

Le village est traversé par plusieurs itinéraires touristiques de vélos et est contourné par les itinéraires de grande randonnée piétons (PDIPR). Ces itinéraires traversent notamment les anciens hameaux où la présence des chaumières constitue un aspect touristique majeur.

Quelques points de vue relativement lointains mettent en avant l'église au clocher polychrome dont l'histoire est proposée lors de visites permettant de découvrir le territoire vu de haut.

Enjeux

Les propositions touristiques étant relativement diverses sur la commune, valoriser davantage le centre bourg et ses hameaux permettra de dynamiser ce secteur. Le renforcement du lien entre le centre-bourg et les marais, notamment en atténuant la rupture provoquée par la D47 contournant le bourg, facilitera la visibilité du patrimoine végétal et paysager du territoire.

De plus, offrir des continuités de cheminements piétons sera un atout pour améliorer le cadre de vie des habitants du bourg.



Liaisons piétonnes couplées à la voirie sur les entrées ouest et nord du bourg



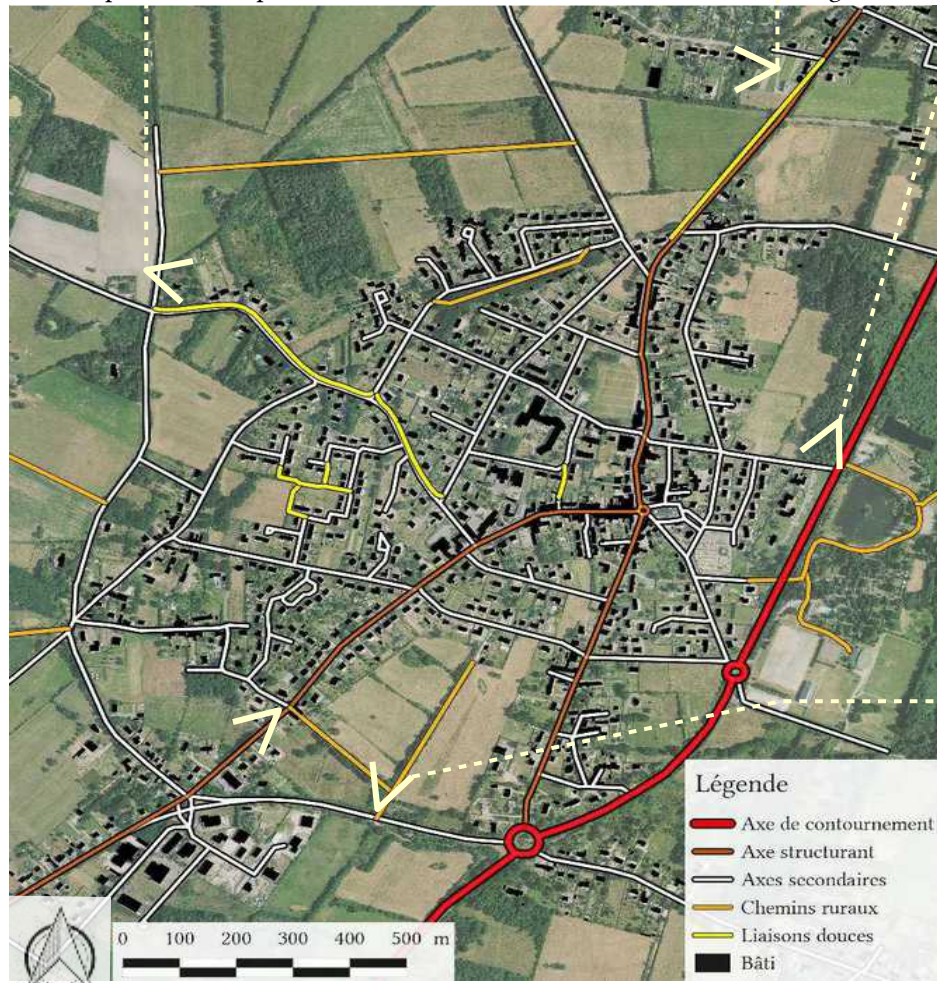
D47 : rupture ville/marais



Voirie entre rural et urbain (fossé et trottoir)



Chemin creux à valoriser



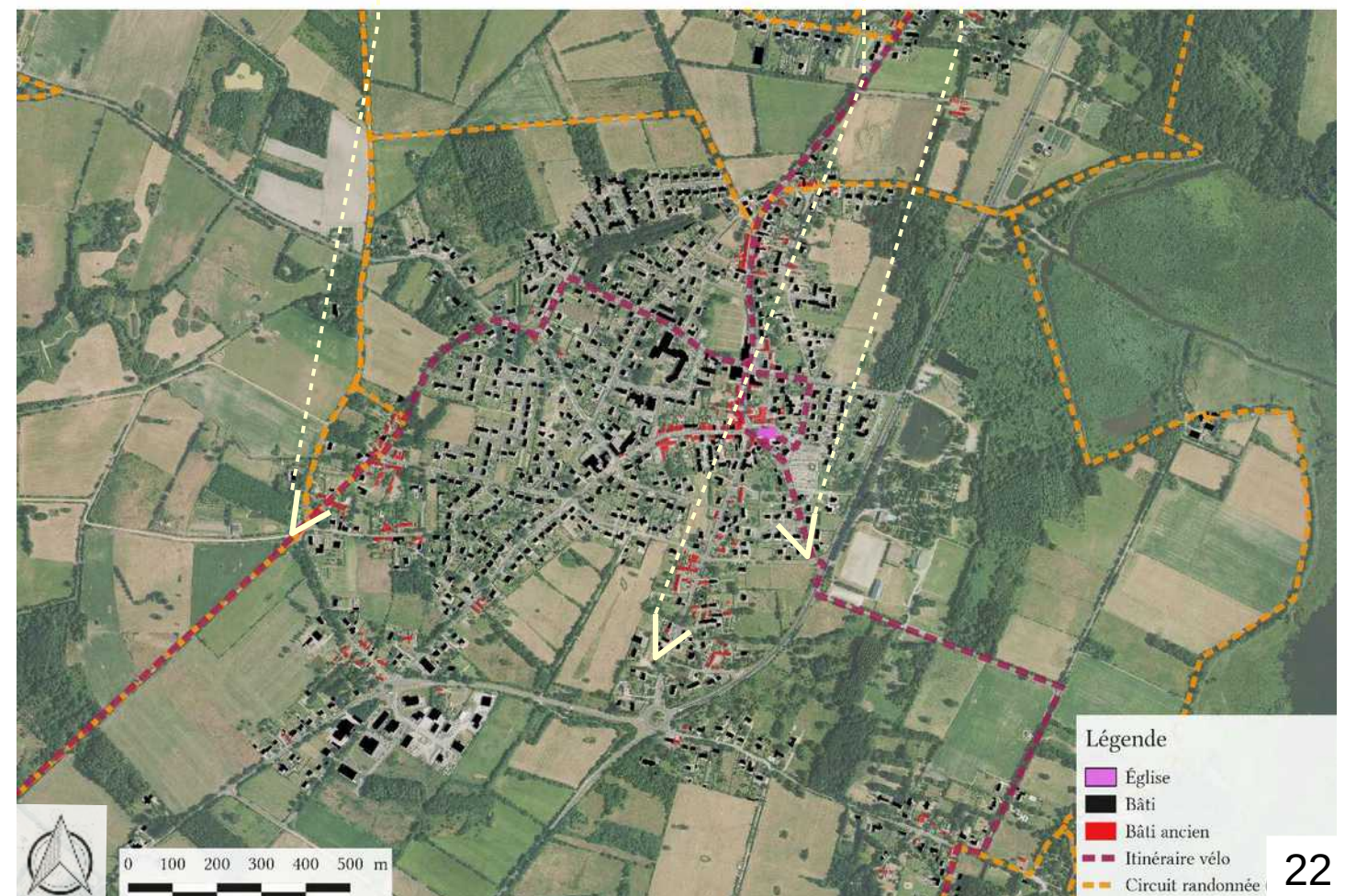
Hameau typique de chaumières



Vue sur le clocher



Vue sur le clocher sur de l'itinéraire vélo



La lisière ouest est aujourd'hui tenue par la présence d'anciens hameaux jouant, tout comme pour l'entrée nord du bourg, un rôle de transition. Cette caractéristique est à conserver et à réinterpréter dans une perspective d'urbanisation future.

Limite formée par des hameaux à valoriser

Au nord du bourg, une lisière est à conserver afin de maintenir la continuité écologique et/ou une activité agricole. L'ancien hameau traversé au niveau de cette entrée de bourg joue le rôle de transition entre les espaces naturels et le centre bourg.

Limite agri-urbaine à préserver

Limite viaire permettant une continuité écologique à préserver

Au sud, dans un souci de conservation des caractéristiques géographiques anciennes, des précautions doivent être prises dans une perspective d'urbanisation potentielle d'une partie de ce territoire. Une continuité écologique doit être maintenue sur ce secteur.

Limite de marais à conforter et valoriser

La lisière située à l'est est constituée par la route de contournement du bourg (D47), celle-ci mérite un traitement progressif car l'absence de hameaux anciens rend la transition et les covisibilités parfois ardues. C'est également un axe permettant de mettre en valeur le bourg d'un point de vue touristique.



Portrait de territoire

Ville d'Herbignac

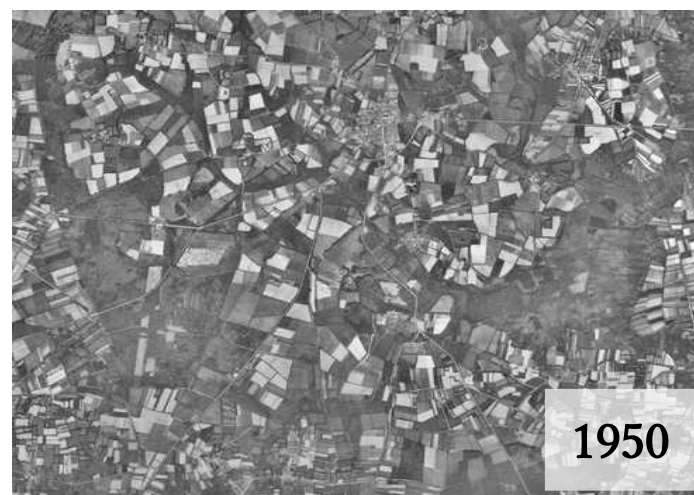


Invariants géographiques

En observant l'évolution du territoire proche de la ville d'Herbignac, il semble que la ville ait été historiquement une île (comme nous pouvons le remarquer sur la carte d'état major de 1850). La présence prononcée de l'eau se retrouve sur la carte de 1950, où des tracés hydrographiques sont repérables grâce aux boisements (visibles grâce à l'absence de tracé parcellaire en leur sein). Sur le territoire actuel, l'eau est encore très présente, bien qu'elle ait quitté les abords du centre-bourg ancien.

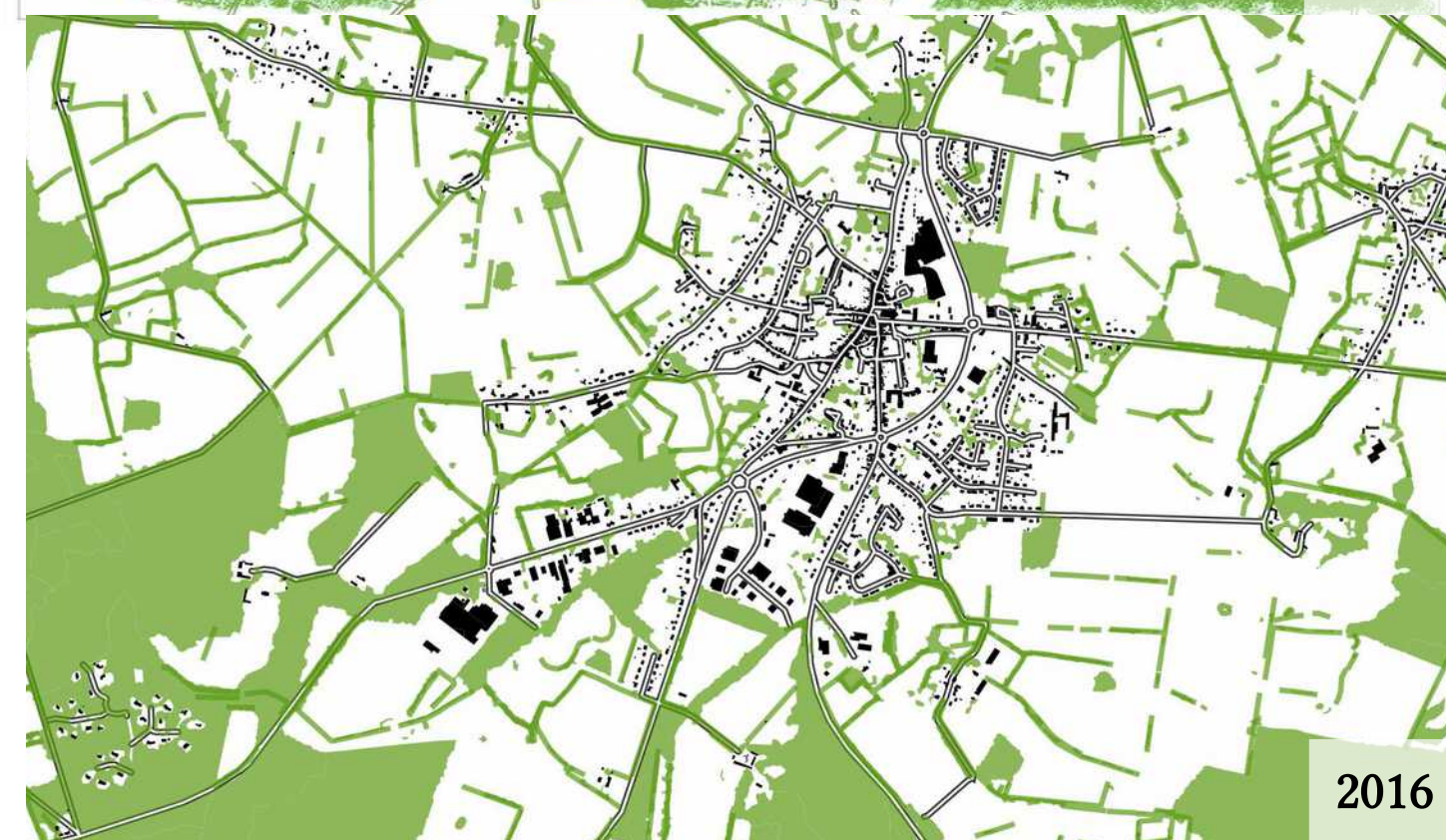
La ville d'aujourd'hui nie en de nombreux endroits cet élément, alors que celui-ci définissait hier les lisières de l'urbanisation. Sans considérer les cours d'eau comme des limites, ceux-ci peuvent aujourd'hui constituer des lisières internes à la ville, comme nous le verrons dans la suite du document.

La structure hydrographique de la ville est accompagnée d'une structure boisée, ceinturant le territoire de manière prononcée en partie ouest et de manière intermittente ou plus éloignée en partie sud-est.



Invariants paysagers

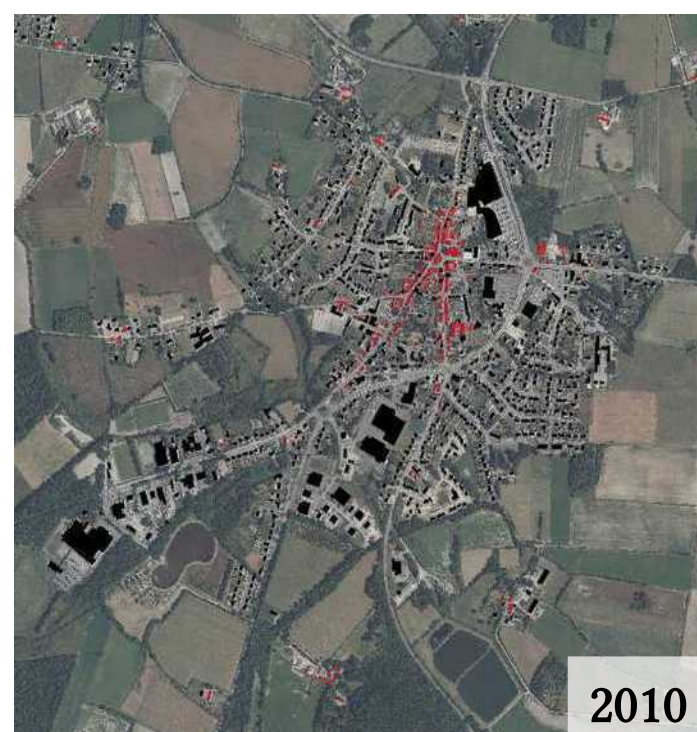
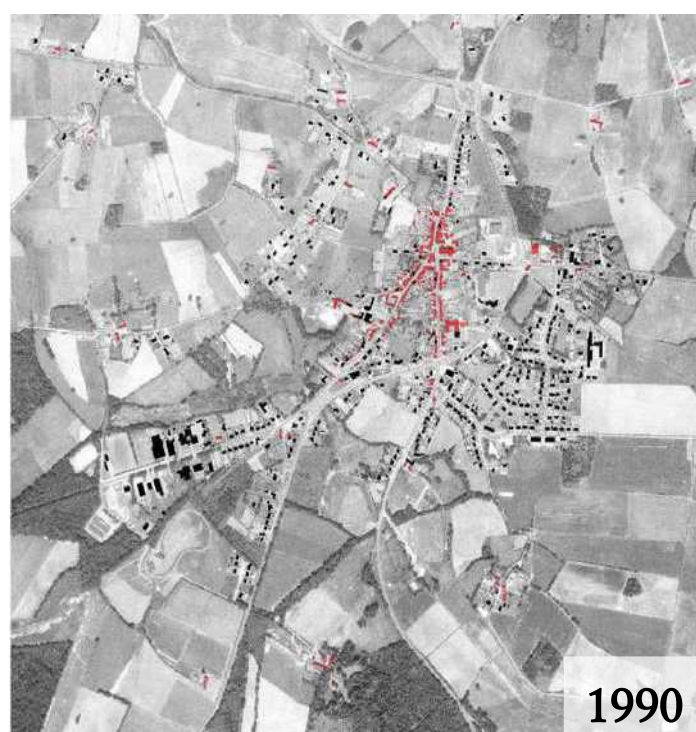
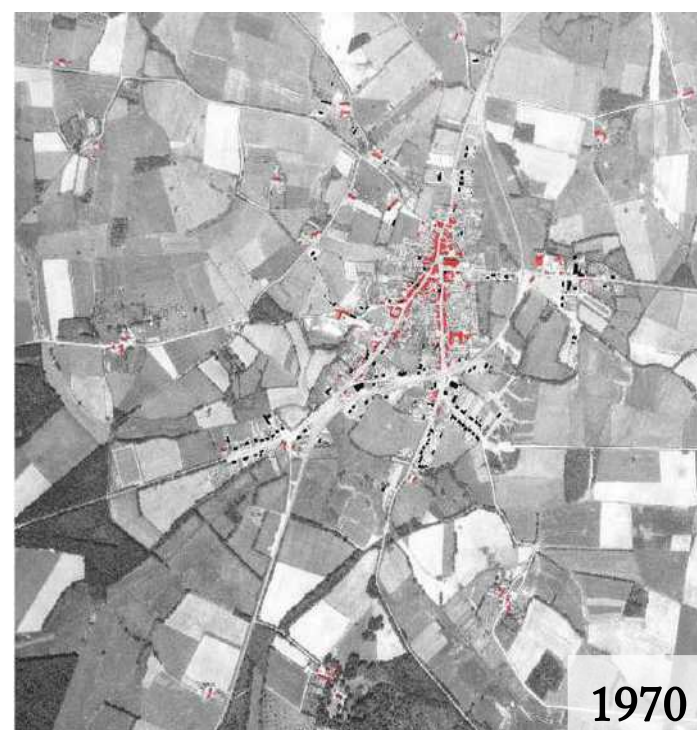
La structure boisée du bourg d'Herbignac présente certaines particularités, qui ont parfois été conservées au fil du temps. Tout d'abord, la présence d'une ceinture boisée s'ouvrant en partie nord du centre-bourg est un élément caractéristique du territoire. Elle s'est renforcée en partie ouest et a perdu du terrain en partie est, aux alentours du château, mais reste visible et propose une continuité végétale. La trame bocagère s'est, quant à elle, détendue mais reste visible à grande échelle; les parcelles agricoles étant historiquement larges. C'est néanmoins les haies bocagères longeant les axes de circulation qui ont aujourd'hui disparu, notamment au niveau de l'aire urbaine.



Invariants urbains

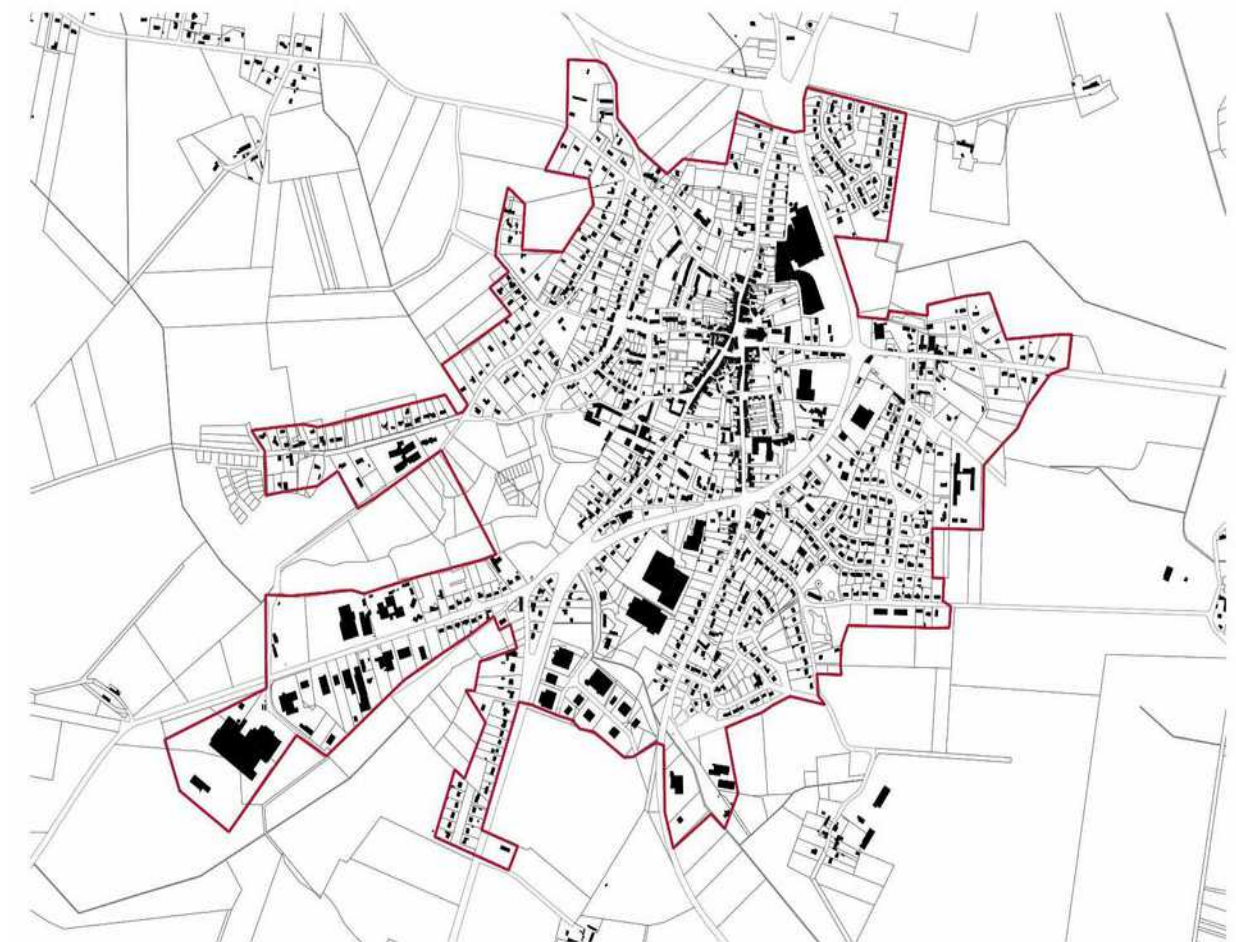
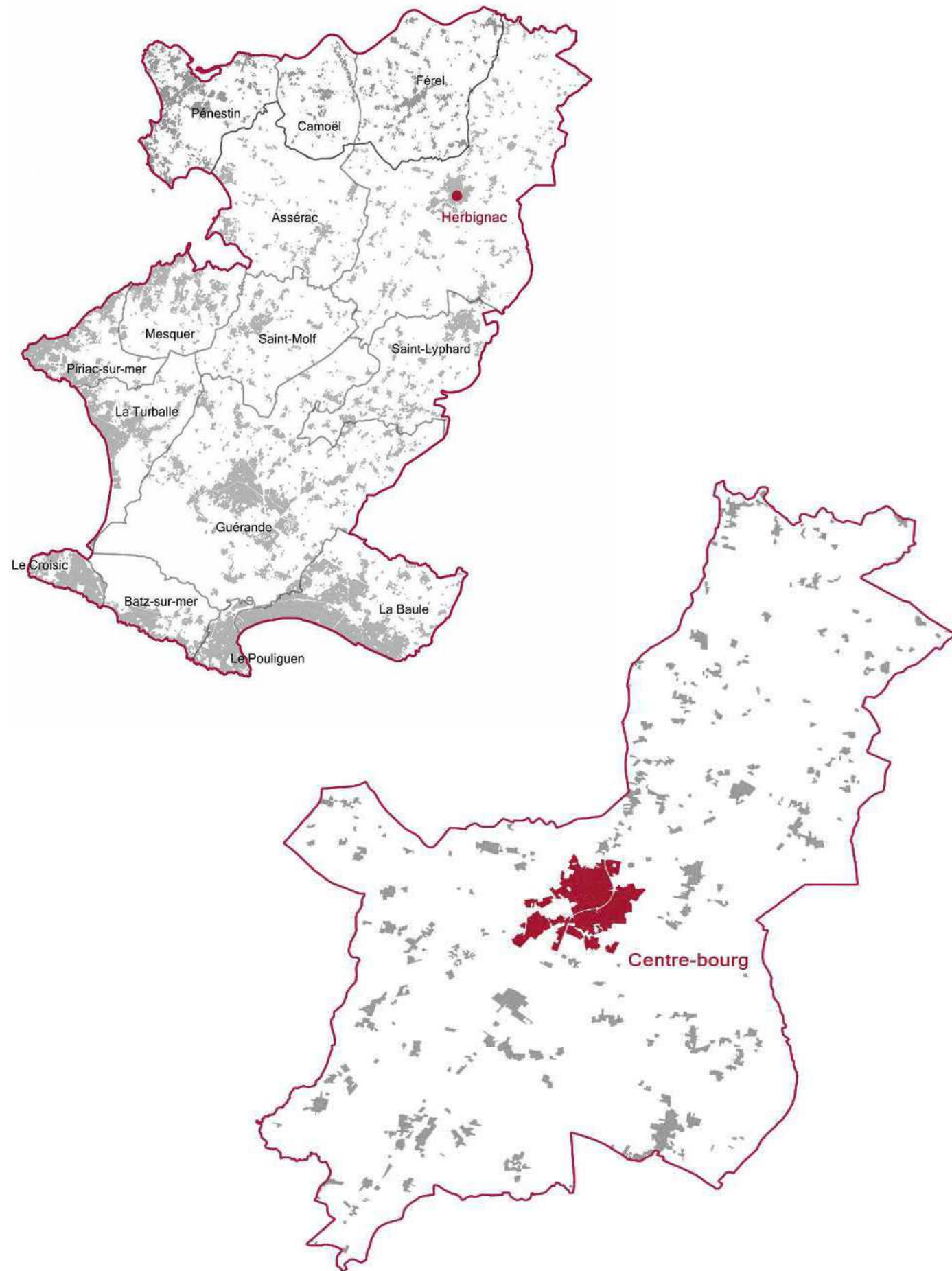
En plus de l'étalement urbain classique le long des voies de circulations, l'extension de la ville d'Herbignac s'est réalisée par quartiers, venant épaissir la ville tout d'abord vers l'est, puis vers l'ouest. La nature de cette extension engendre une unité de traitement des espaces publics et des lisières à l'échelle des quartiers, mais des disparités entre chaque quartier à l'échelle de la ville.

Le centre-bourg ancien, de taille relativement importante, a désormais rattrapé les hameaux alentours de petite taille. L'organisation bâtie de ces hameaux persiste ; néanmoins leurs abords, au contact d'une urbanisation plus récente, ne bénéficient pas d'un traitement intégrant ces hameaux dans l'espace public de la ville.



Les évolutions structurelles de la ville d'Herbignac au regard des enjeux du SCOT

La ville d'Herbignac est le pôle structurant de l'arrière-pays de CAP Atlantique. Une analyse de ses évolutions structurelles, en fonction des six thématiques des enjeux du SCOT, permettra d'entrevoir quel rôle jouent les lisières urbaines dans la caractérisation d'un territoire.



Structure géographique

Structure boisée

Constats

La ville d'Herbignac possède une topographie relativement prononcée, plaçant le centre ancien sur un promontoire. Ainsi, l'église est visible depuis plusieurs points de vues lointains.

Les fonds de vallée sont repérables grâce à la présence des zones humides. En partie sud de zone urbanisée, des cours d'eau traversent la ville, bien qu'ils soient aujourd'hui peu visibles.

Enjeux

Les points de vues lointains offerts par la topographie du site participent à la lisibilité du territoire et devront donc être conservés, voire renforcés.

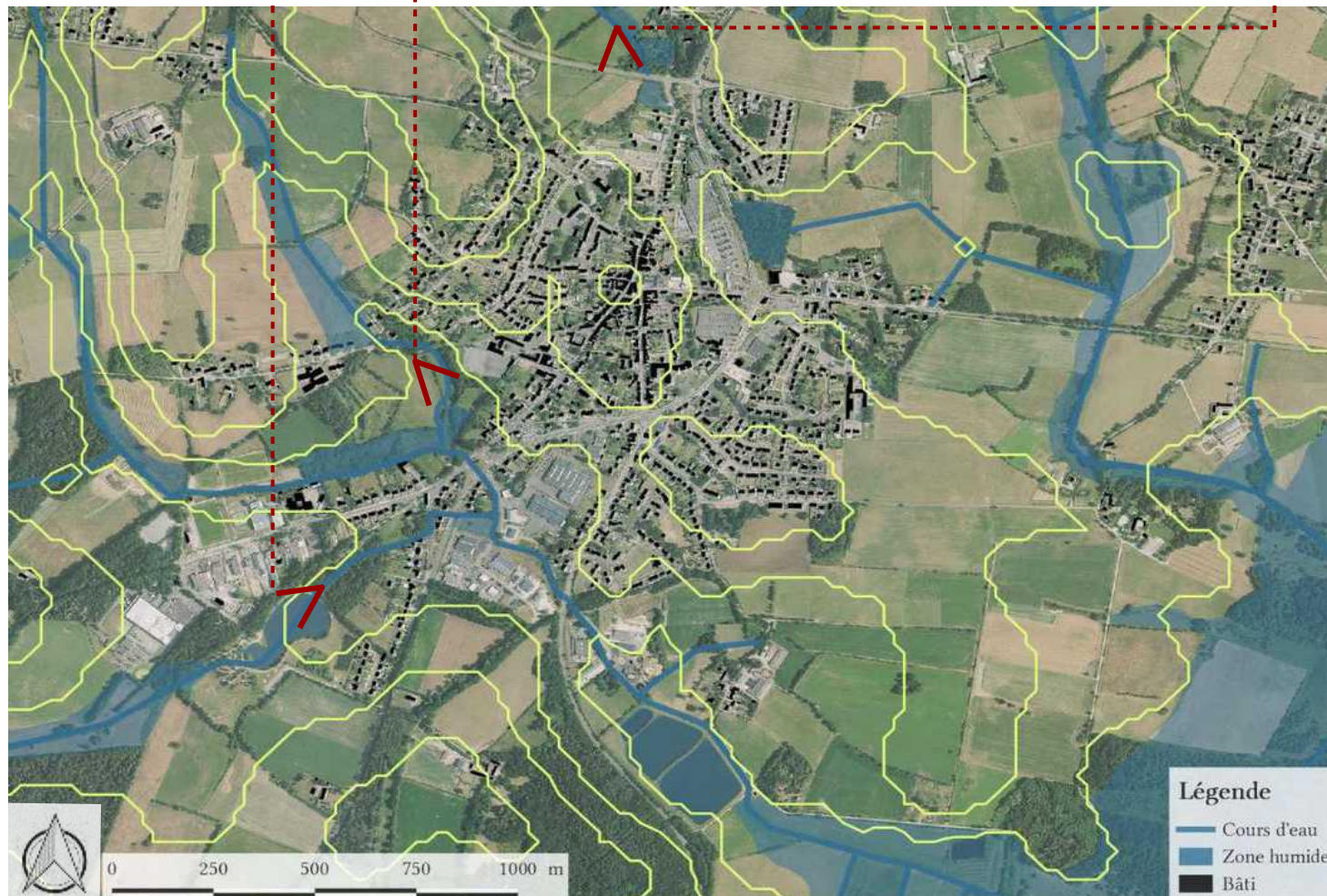
L'eau est un élément identitaire de CAP Atlantique, et la visibilité de cet élément pourrait être améliorée au sein du tissu urbain. Les aménagements récents prennent en compte cet élément (mise en place de systèmes de gestion des eaux pluviales, conservation des fossés). Ces propositions permettent aujourd'hui de pérenniser des lisières anciennes et, combinées à des enjeux de déplacements et de structure urbaine, d'améliorer le cadre de vie.



Plan d'eau le long d'un cours d'eau

Tracé visible d'un cours d'eau

Vue sur le bourg depuis la route au nord



Constats

Les boisements à proximité et au sein du bourg sont nombreux et de trois types. Tout d'abord, ils suivent le tracé des zones humides, notamment en partie sud du bourg, où celles-ci sont plus marquées. Ils longent également les voies de circulation sous forme de haies bocagères, majoritairement aux abords du bourg. Cette caractéristique est plus rare au sein du tissu urbain. Ils délimitent enfin les parcelles sous forme de haies bocagères.

Ces boisements participent aux lisières urbaines, lorsque ceux-ci ont été conservés, ils proposent des filtres visuels par rapport aux zones bâties, pérennisent les zones humides grâce à leur rôle de fixation (stabilisation) des sols, améliorent le cadre de vie lorsqu'ils longent les cheminements et proposent des ambiances particulières.

Enjeux

La conservation des boisements doit être gérée, afin de permettre à la fois de conserver des lisières anciennes dans le tissu urbain ainsi que les lisières actuelles et/ou futures avec les espaces naturels et agricoles. Néanmoins, un phénomène d'emboisement excessif n'est pas souhaitable, afin de conserver des points de vues lointains.



Haie bocagère longeant une rue

Boisements liés à une zone humide

Haie bocagère ancienne conservée



Structure agricole

Constats

Le bourg d'Herbignac est ceinturé au sud par une couronne boisée, épousant le tracé de la zone humide. Entre cette couronne et la zone urbanisée persiste une activité agricole. Cette activité participe à la transition entre les espaces naturels boisés et la zone urbanisée. L'emprise relativement importante de ces zones agricoles permet de conserver la lisibilité des zones humides.

Le traitement des lisières entre la ville et ces espaces agricoles est parfois abrupte ; une juxtaposition entre les cultures et des parcelles privées, comprenant des plantations de haies horticoles et des clôtures hétéroclites étant parfois observable.

Enjeux

En cohérence avec les enjeux du SCOT qui préconisent d'éviter les enclavements de zones agricoles, l'emprise de ces espaces doit être conservée. Une avancée de l'urbanisation qui la réduirait voverait les zones restantes à une disparition progressive de l'activité agricole.

Néanmoins, une urbanisation limitée permettant d'améliorer ou d'épaissir la lisière entre la ville et les zones agricoles peut être envisagée.



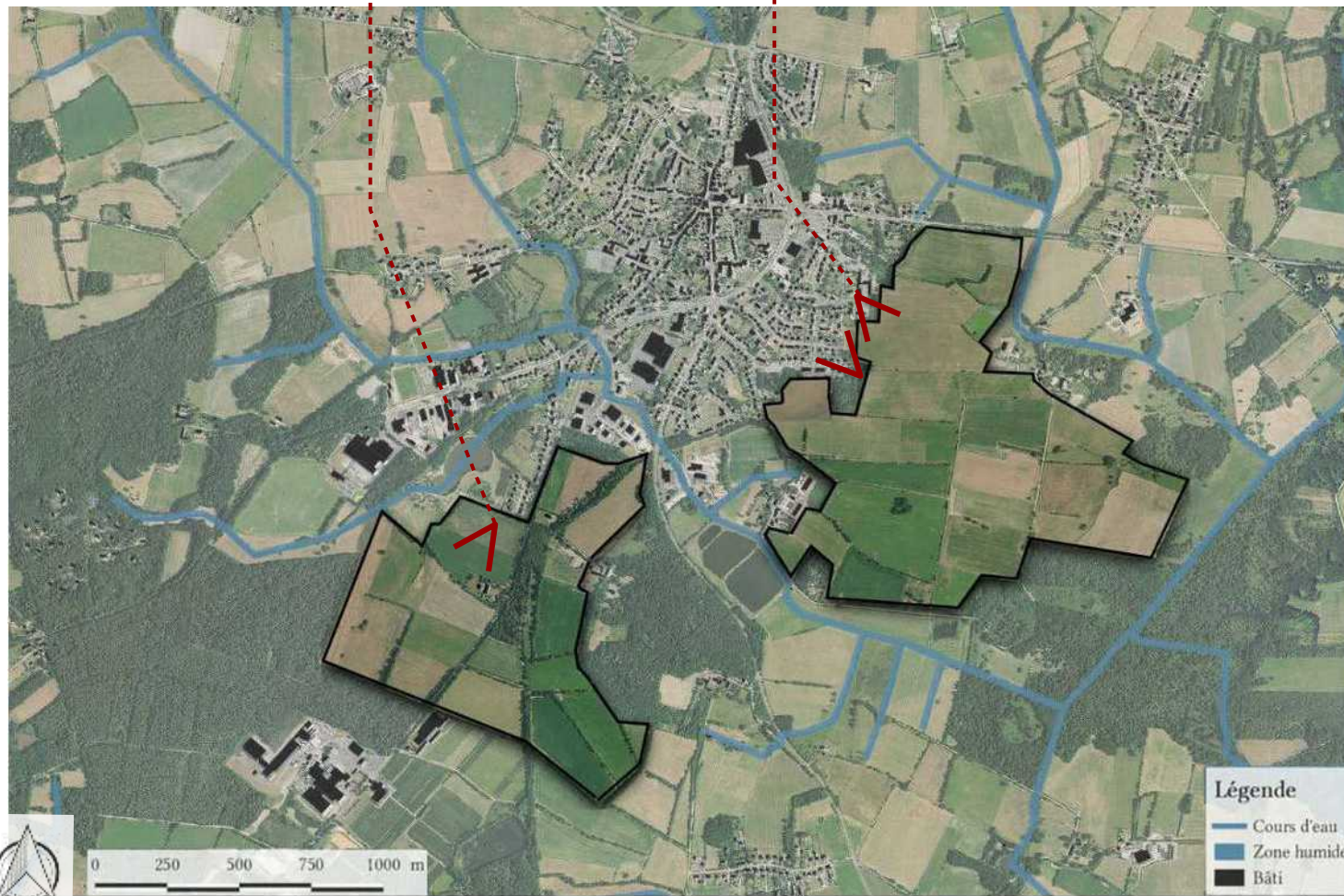
Parcelles agricoles avec haies bocagères



Ouverture visuelle vers l'activité agricole



Lisière agri-urbaine abrupte



Structure urbaine

Constats

Le bourg ancien d'Herbignac présente une structure ancienne, se développant le long de deux axes principaux. Les constructions forment, le long de ces rues, un front bâti continu et sont caractéristiques d'une architecture de type bretonne (r+1+combles).

Au fur et à mesure de ses extensions, le bourg a rattrapé d'anciens hameaux et en a dépassé certains. Ces hameaux fonctionnent parfois comme de nouvelles polarités (exemple du hameau auquel s'est greffée la nouvelle école, à l'est). D'autres sont insérés au tissu urbain avec peu de traitement de leurs abords. Enfin, certains sont encore situés aux marges du bourg et fonctionnent comme transition entre les espaces naturels ou agricoles et l'urbain.

Au sein de ces hameaux, les constructions s'organisent soit en recul de la rue, de manière parallèle à celle-ci, soit de manière perpendiculaire, proposant ainsi des placettes, des formes de commons qui participent à l'espace public.

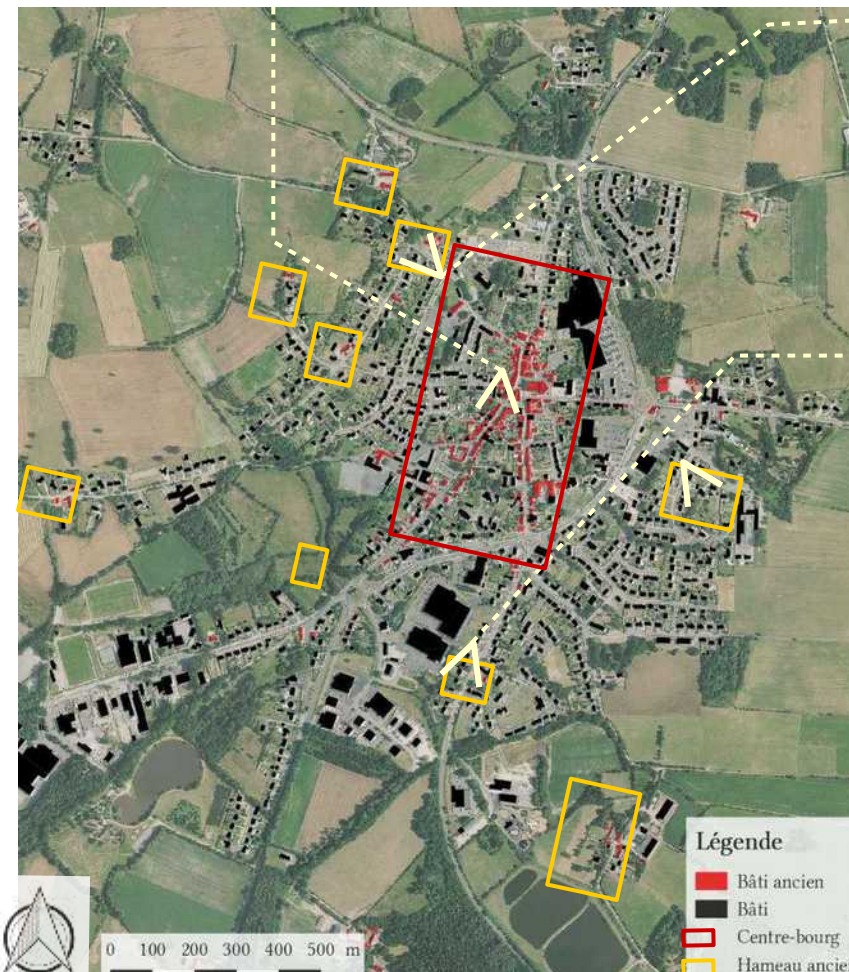
La centralité historique du bourg, située aux abords de l'église s'est aujourd'hui pour partie déplacée le long du boulevard de Brière, contournant le centre ancien, qui regroupe des commerces de grande distribution.

Enjeux

Afin de retrouver une lisibilité des centralités, les lisières peuvent permettre de hiérarchiser les différentes polarités au regard des fonctions qu'elles proposent (cheminements ruraux ou espaces publics plus urbain).



Rue du centre-ville



Hameau en transition



Hameau sans intégration



Hameau devenu polarité



Structure viaire – Voies carrossables

Constats

La trame viaire d'Herbignac s'appuie aujourd'hui sur la RD 774, axe structurant contournant la ville. Cet axe de circulation agit comme une rupture entre l'est et l'ouest de la ville. En effet, ses proportions routières (15m de large au minimum), son aménagement plus routier qu'urbain (pas de vrais trottoirs ni de mobilier urbain) et le nombre important de délaissés le bordant empêchent de considérer la voie comme un boulevard urbain.

Les trois axes historiques du développement du bourg rejoignent cette voie principale ; elles proposent quant à elles, des gabarits plus urbains, et mêmes anciens (faible largeur de voies, trottoirs étroits, bâti en front de rue continu).

Au sein du tissu urbain, on retrouve les anciennes routes rurales, sur lesquelles sont implantés les hameaux. Malheureusement, leur traitement, résultant des urbanisations successives, manque d'homogénéité et ne propose pas de progression du rural vers l'urbain. Les gabarits sont souvent larges, alternant les caractéristiques rurales et urbaines (trottoir, fossé, bas côté engazonné ou gravillonné). Néanmoins, certains aménagements récents proposent de nouveaux formats, équilibrant la largeur dédiée à chaque mode de déplacement, tout en conservant une simplicité de traitement.

Enjeux

Les enjeux relatifs à la structure viaire reposent majoritairement sur des questions d'aménagement de leurs abords. Une progression de ces aménagements, du plus rural au plus urbain, permettra d'identifier plusieurs lisières, organisant une transition douce.



Axe structurant – Boulevard de Brière



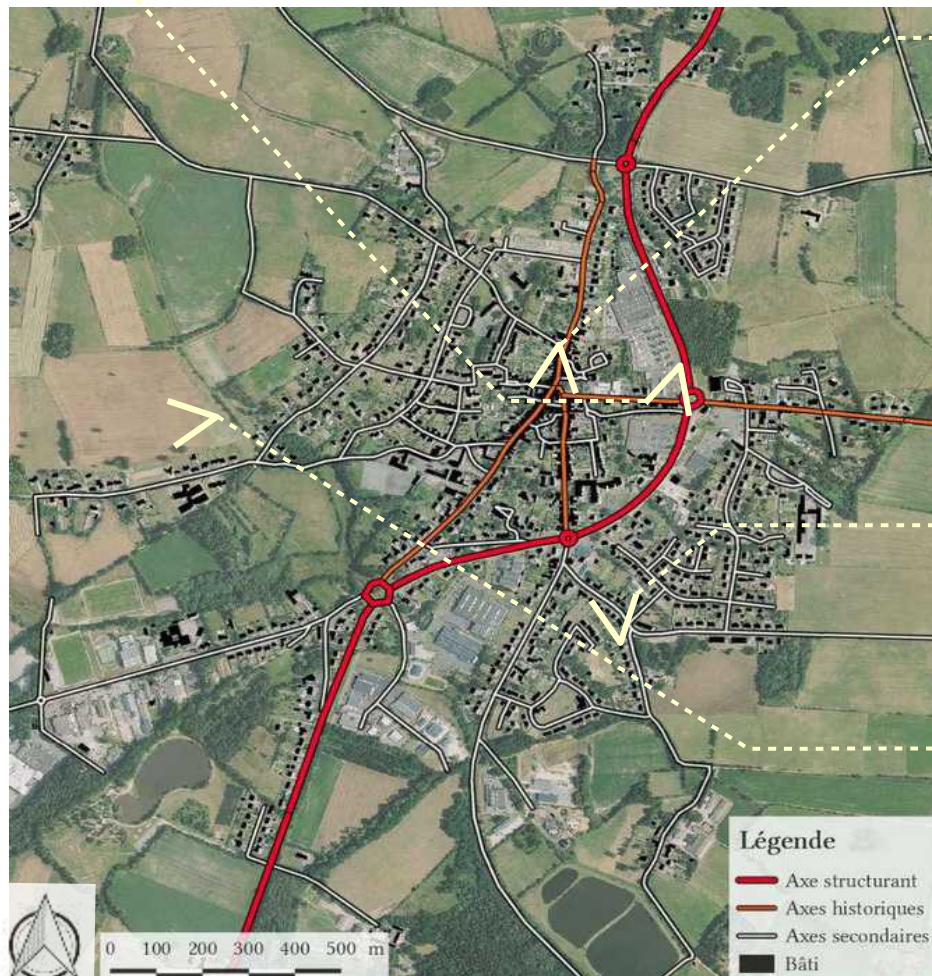
Axe historique – Rue du centre-bourg



Axe secondaire sans traitement



Axe secondaire récemment aménagé



Constats

De nombreuses liaisons piétonnes, adaptées à leur milieu d'implantation, traversent le bourg de part en part. Ces liaisons améliorent la fluidité des déplacements ainsi que le cadre de vie. La façon dont elles sont traitées caractérise leur proximité au centre bourg. Le traitement du sol disparaît par exemple à mesure que l'on s'éloigne du centre-bourg. Au sein des lotissements, ces cheminements pallient en partie aux impasses viaires.

Enjeux

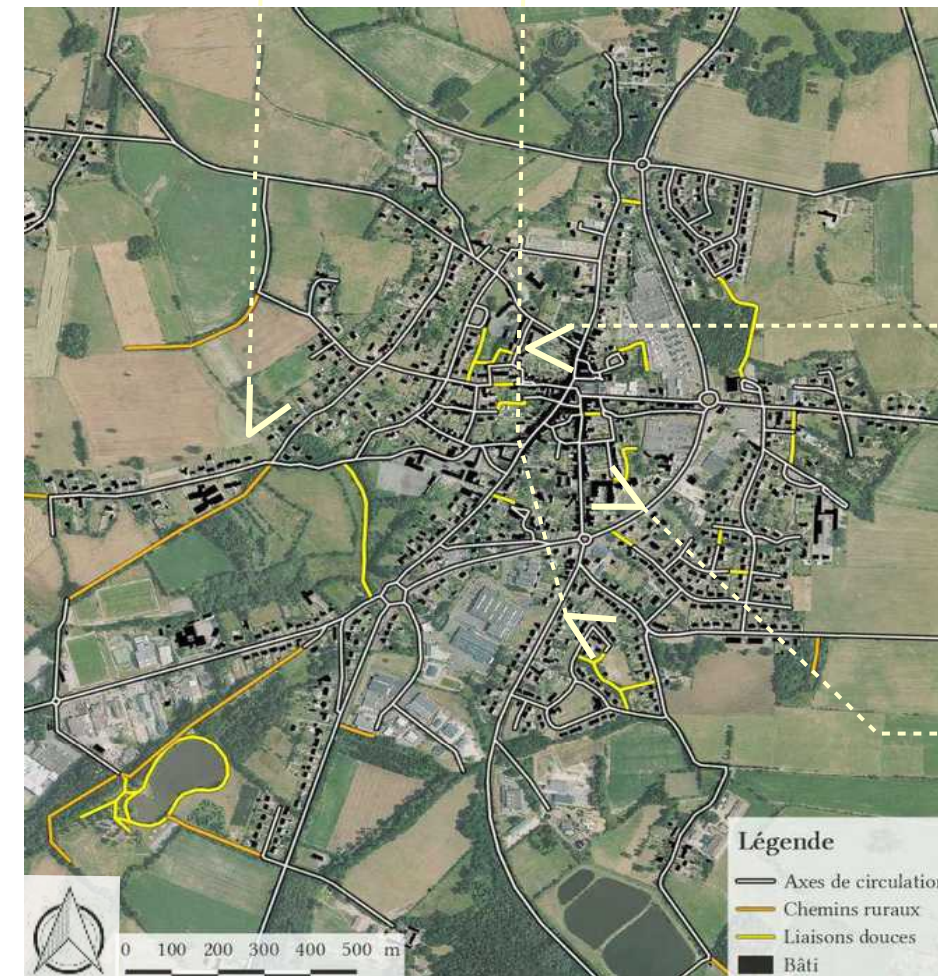
Les liaisons piétonnes constituent un maillage intéressant dans la ville. Les chemins ruraux gagneront à être conservés comme tels, lorsqu'ils sont situés aux marges de la ville. Lorsque la ville les dépasse, comme cela a été le cas du chemin situé entre l'église et le boulevard de Brière, leur caractère urbain peut alors se caractériser uniquement grâce à un revêtement plus carrossable (pour les vélos, poussettes), côtoyant les éléments vernaculaires et identitaires du territoire (fossés, talus plantés, haies bocagères...).



Chemin rural en lisière d'urbanisation



Chemin rural en zone pavillonnaire



Voie piétonne en centre-bourg



Voie piétonne en zone pavillonnaire

Enjeux touristiques & de cadre de vie

Constats

De nombreux points de vues lointains du centre-bourg ancien sont permis grâce à l'implantation de celui-ci sur un promontoire. Notamment depuis les voies d'accès est, proposant des points de vues sur l'église. Le traitement du premier plan sur ces voies est donc important, afin de ne pas perturber la mise en valeur de l'arrière-plan.

Des itinéraires de randonnées (piétonnes et cyclistes) traversent également la ville et empruntent des voies de circulations depuis lesquelles le centre-bourg est perceptible.

Enfin, plusieurs éléments faisant parti du petit patrimoine de la commune sont aujourd'hui insérés dans le tissu urbain mais peu mis en valeur.

Enjeux

Il est important de préserver les cônes de vues sur l'église et le centre ancien, ce qui implique de ne pas uniquement boiser les lisières urbaines. De plus, les itinéraires de promenade peuvent intégrer dans leur tracé des indications fléchées menant aux éléments de petit patrimoine de la ville.

En lien avec ce patrimoine local, des circuits de découverte destinés aux habitants de la ville et des alentours pourront être proposés afin de mettre en avant ces éléments identitaires (puits, moulin, murs anciens...).



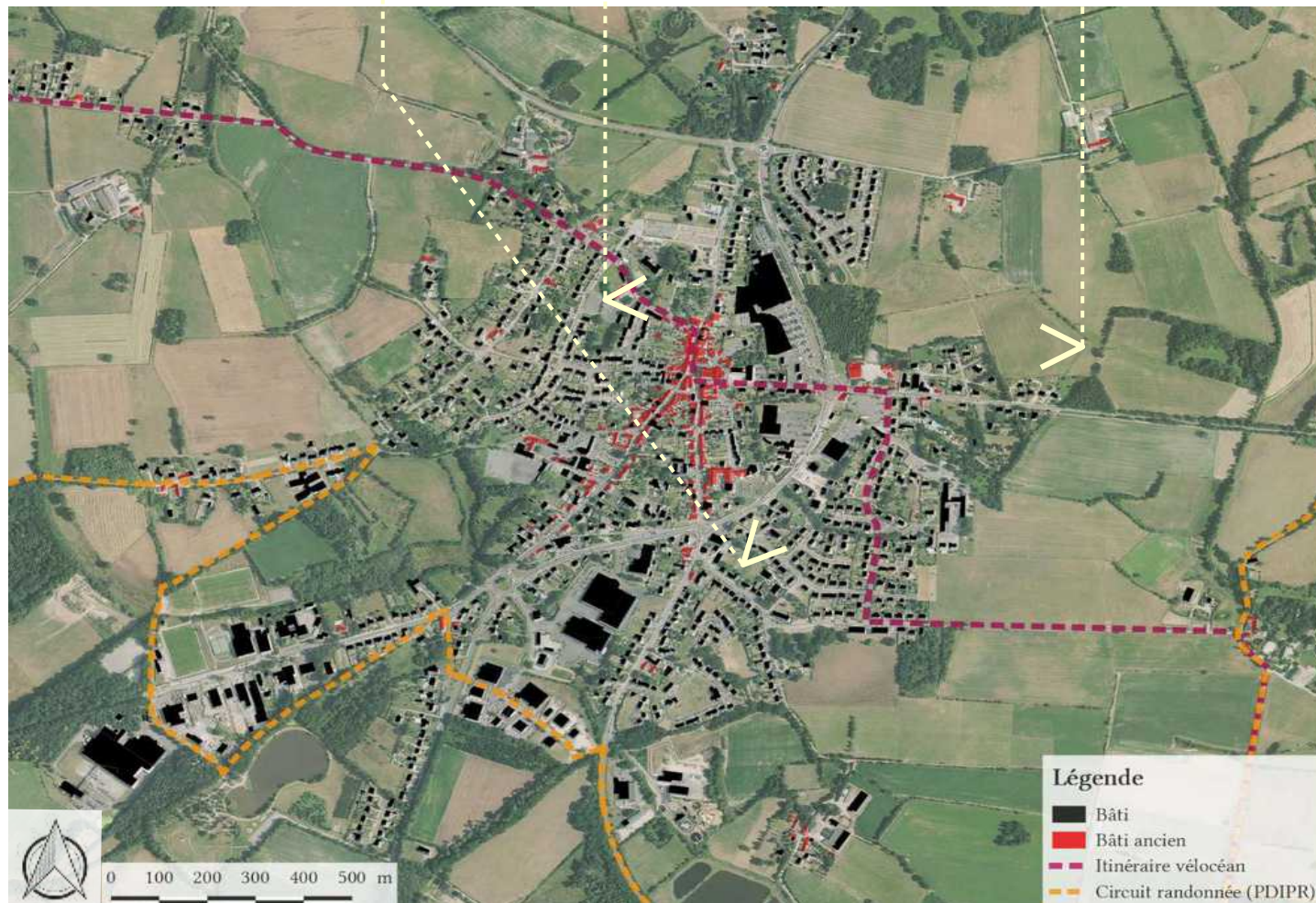
Ancien moulin à mettre en valeur



Petit patrimoine au sein du tissu urbain



Vue lointaine sur l'église



En partie nord-est et ouest de la ville, des espaces sont disponibles pour une éventuelle extension, qui permettrait notamment d'obtenir un traitement des lisières plus qualitatif qu'aujourd'hui.

Lisière à penser dans une optique d'urbanisation future

Limite viaire à conserver

Au nord du bourg, la limite viaire marque une rupture entre la zone urbanisée et les alentours agricoles. Cette voirie propose des points de vue intéressants sur le centre-bourg et son caractère de limite permet de proposer une continuité naturelle au nord de la ville.



Limite boisée à conserver

À l'ouest, la zone d'activités jouxte directement la lisière forestière. Afin de préserver ces espaces boisés, l'urbanisation se limitera à la zone d'activités actuelle.

Lisière agri-urbaine à améliorer et préserver

Au sud-est, la succession d'une zone humide et boisée, de parcelles agricoles, puis de l'urbanisation positionne l'activité agricole comme transition entre les espaces naturels et l'urbain. Un étalement de l'urbanisation vers cette zone entraînerait un enclavement des terres agricoles et vouerait celles-ci à la disparition. L'extension urbaine prévue à cet endroit devra gérer une transition entre l'urbain et les parcelles agricoles.

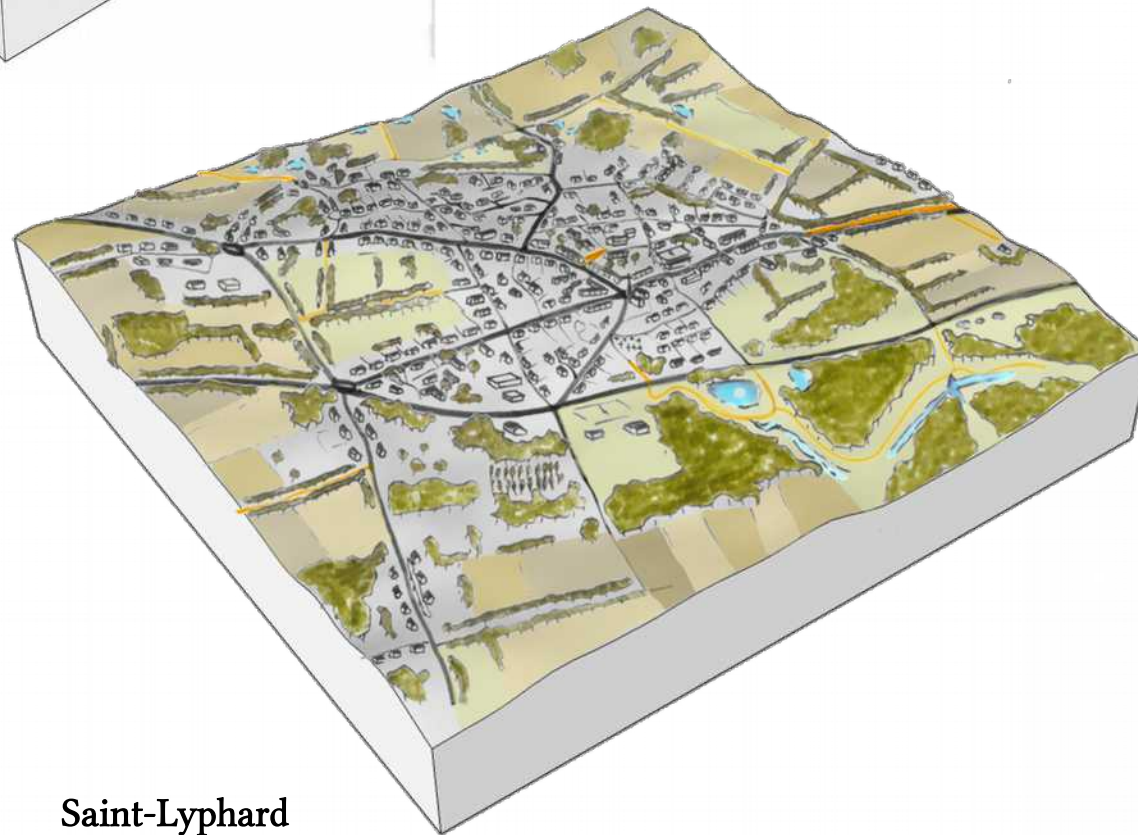
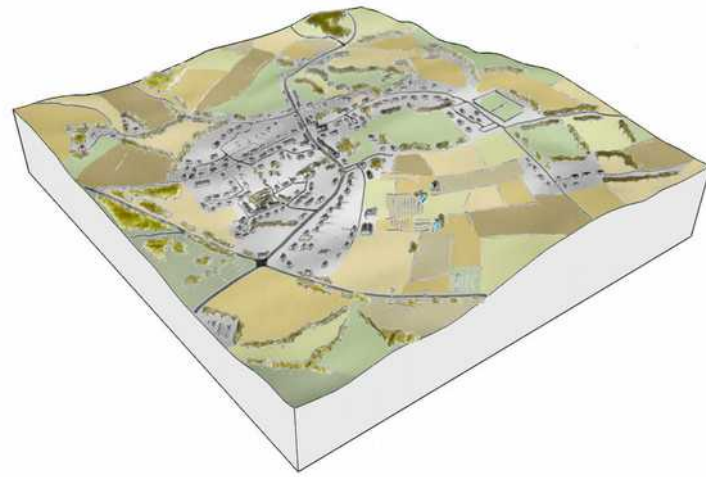
Analyses sectorielles

Sur les trois territoires étudiés, d'anciennes lisières urbaines sont aujourd'hui intégrées au tissu urbain. Ces lisières, qui avaient à l'époque plusieurs fonctions, les ont parfois conservées, et en ont également de nouvelles. L'analyse de ces fonctions permettent de mesurer l'importance d'un traitement qualitatif des lisières lors des urbanisations successives.

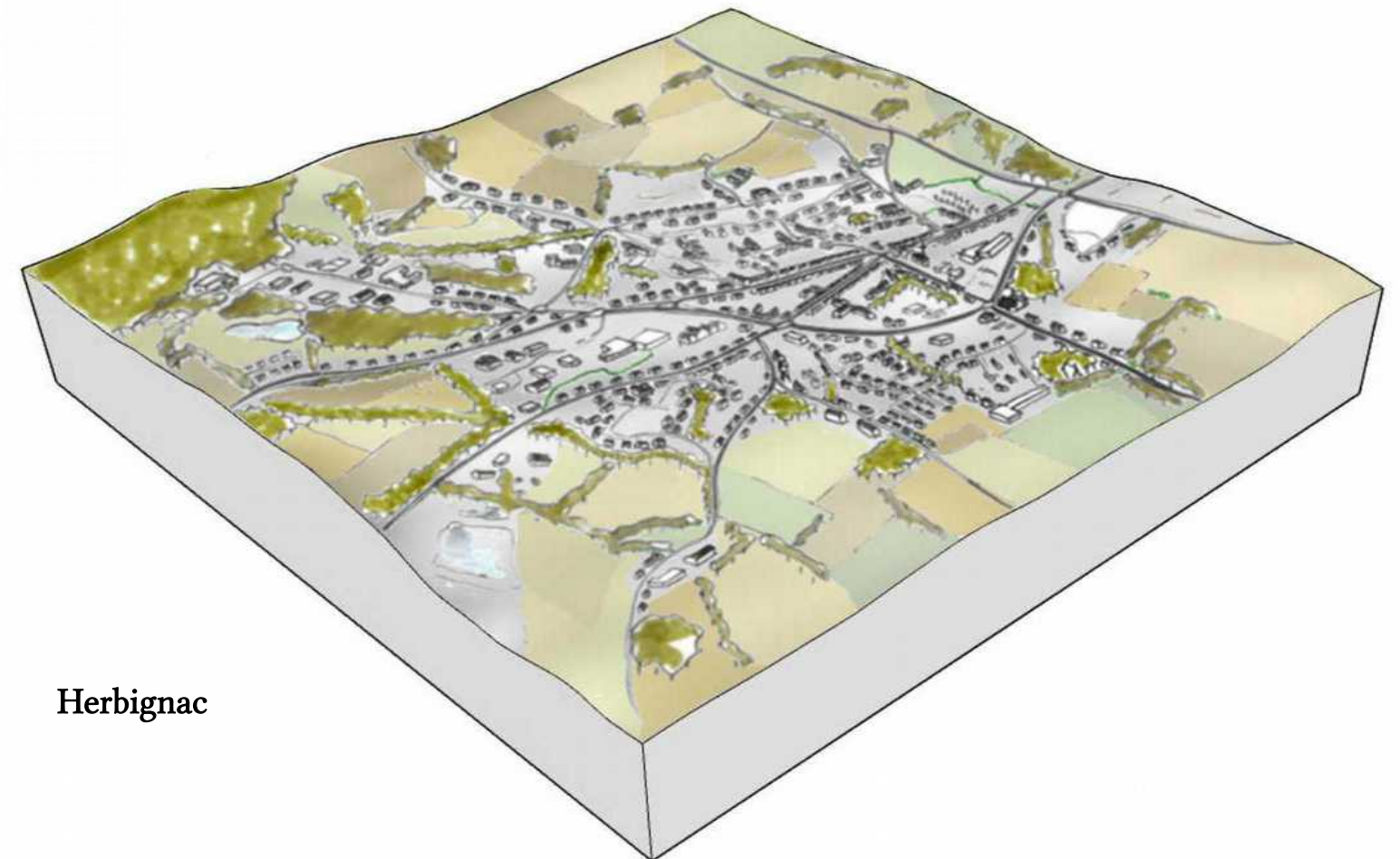
Dans un deuxième temps, une vision prospective viendra indiquer des prescriptions permettant de valoriser les lisières urbaines et d'anticiper sur de futurs espaces publics.

Il est important de souligner que les analyses réalisées sur ces trois territoires sont applicables aux autres communes du territoire de CAP Atlantique (et plus largement de la Loire-Atlantique) moyennant des adaptations liées aux éléments identitaires du secteur considéré.

La Madeleine



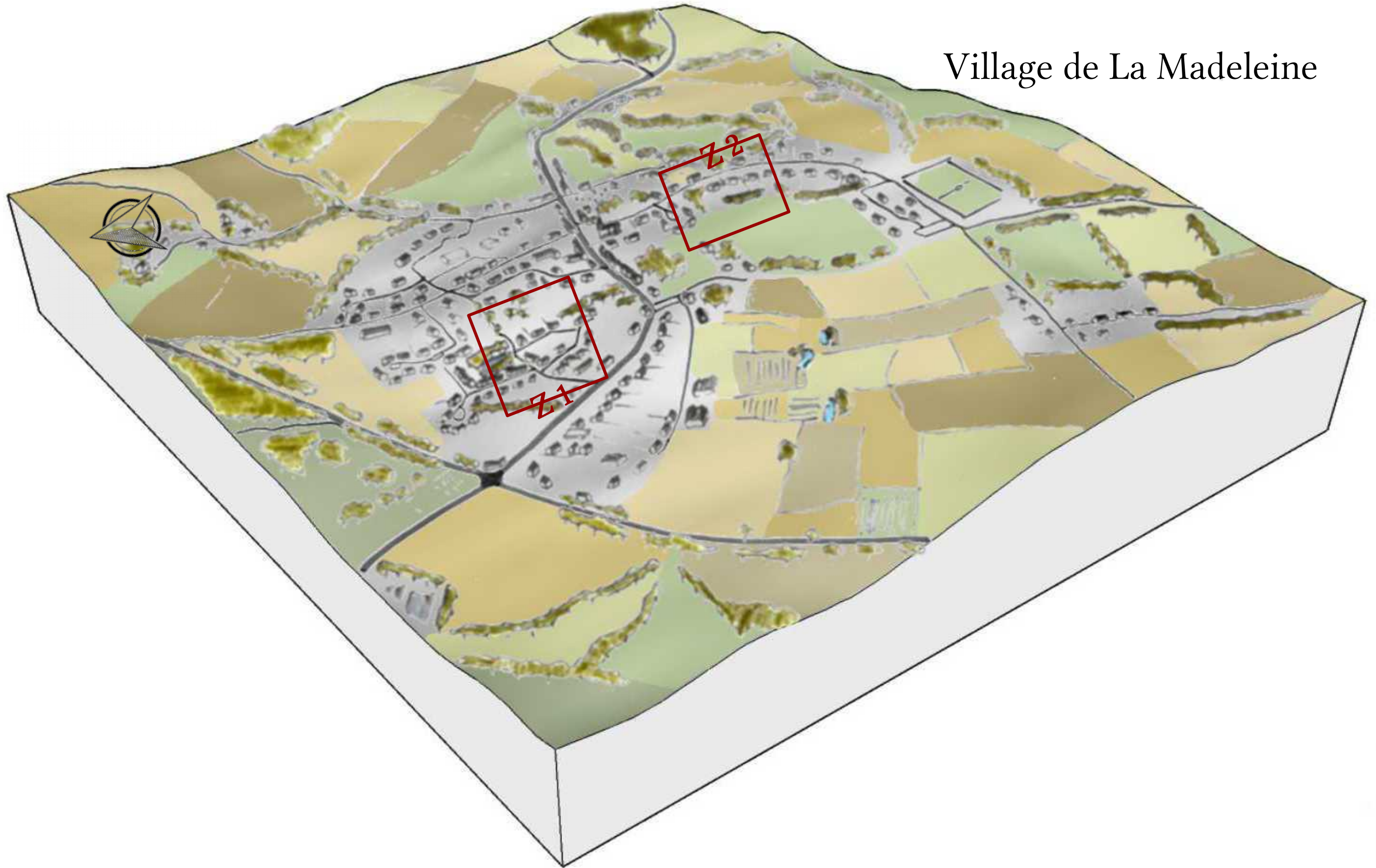
Saint-Lyphard



Herbignac

Lisières urbaines intégrées à l'urbanisation

Village de La Madeleine



Zoom secteur 1 – Autour de la mare

Le secteur correspond à un ancien hameau implanté à proximité d'un plan d'eau. Ce hameau comprenait une grande propriété close de mur, encore visibles actuellement. Le plan d'eau adjacent a également été conservé, ses abords sont plantés et proposent des cheminements piétons (qui manquent toutefois de continuités au sein du tissu urbain alentour).

Les enjeux du SCOT

- Structure urbaine
- Déplacements
- Environnement
- Hydrographie
- Agriculture
- Tourisme



Système de gestion des eaux pluviales



Fossés conservés le long de la rue

Enjeu hydrographique : Gérer les eaux pluviales

La conservation des fossés le long du mur de l'ancien hameau permet une gestion optimale des eaux pluviales. De la même façon, la pérennisation du plan d'eau offre un espace de rétention des eaux pluviales. Néanmoins, l'absence de continuité freine une fois encore, la gestion optimale à l'échelle du village.

Enjeu de structure urbaine : Conserver les motifs paysagers

La végétation présente à proximité du plan d'eau constitue un motif paysager à conserver. Elle permet d'offrir un espace de respiration, un espace de promenade, d'équilibrer les masses végétales et bâties ou encore de souligner la permanence de l'eau sur le site.

Associé à l'alignement d'arbres présent le long du mur, elle constitue une portion de continuité végétale qu'il faudrait prolonger.



Végétation en zone humide



Enjeu de structure urbaine : Conserver les formes urbaines

La conservation du dévoiement de la rue menant au hameau ancien témoigne de l'organisation urbaine historique. Elle permet de conserver la lisibilité des centralités anciennes malgré l'urbanisation alentour. Néanmoins, le caractère de place publique antérieurement existant aurait pu être conservé.

La présence de l'ancien mur permet également de conserver l'identité du site.



Dévoiement de la rue à l'approche de l'ancien hameau

Enjeu de déplacements : Favoriser les liaisons douces

Le quartier propose quelques liaisons piétonnes permettant soit de pallier aux voiries en impasse, soit de proposer des espaces de promenade. L'absence de continuité de ces cheminements empêche pourtant de les valoriser, en proposant un accès jusqu'au cœur de village par exemple.

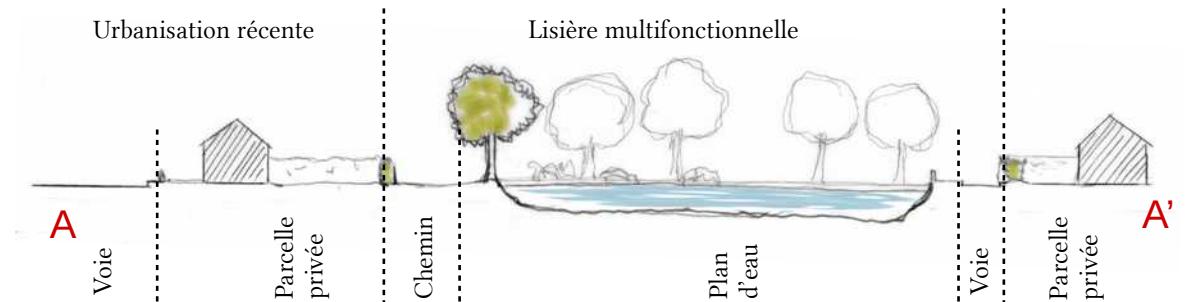
La transformation d'un ancien chemin en voirie de taille réduite permet ici sa pérennisation ainsi que la mise en valeur du mur de la propriété ancienne. Néanmoins, cette transformation n'est pas forcément souhaitable lorsque aucun enjeu de liaison viaire n'est nécessaire.



Voie piétonne autour du plan d'eau



Voirie sur le tracé d'un ancien chemin



Cette coupe, centrée sur le plan d'eau bordé de végétation, présente la multifonctionnalité de cette lisière ancienne aujourd'hui intégrée à l'espace urbanisé, à savoir la permanence de l'eau, continuité écologique, espace de respiration urbaine et de cheminement. Cet espace public pourrait être davantage mis en valeur s'il offrait une continuité jusqu'au cœur du village.

Zoom secteur 2 – Le long du chemin

Le secteur regroupe un hameau ancien, relié au centre bourg d'une part par une voirie carrossable, et d'autre part grâce à un ancien cheminement appuyé sur une haie bocagère. Cet ensemble forme aujourd'hui une lisière du village et s'insère dans la trame bocagère des parcelles agricoles alentours, fortement présente sur cette partie sud-est du village.

Les enjeux du SCOT

Les enjeux du SCOT

Structure urbaine
Déplacements
Environnement
Hydraulique
Agriculture
Tourisme

Enjeu hydrographique : Gérer les eaux pluviales

La double haie bocagère, associée au chemin creux forme une zone tampon entre les parcelles agricoles et le village. Cette zone permet à la fois de gérer les eaux pluviales et d'épurer les eaux provenant des cultures alentours. La prolongation de cette zone tampon permettrait d'améliorer la gestion des eaux pluviales, notamment dans la zone à urbaniser.



Zone tampon formée par le chemin creux

Enjeu de structure urbaine : Conserver les formes urbaines

L'ancien hameau situé à l'est du secteur propose une implantation typique, formant une place. Sur cette place, se trouve un puits, élément caractéristique des espaces communs dans l'habitat rural. Ce hameau typique propose une densité intermédiaire avant le centre-bourg et joue ainsi un rôle de transition. Il se présente comme intégré à une lisière épaisse, progressive, entre les parcelles agricoles et le cœur du village.



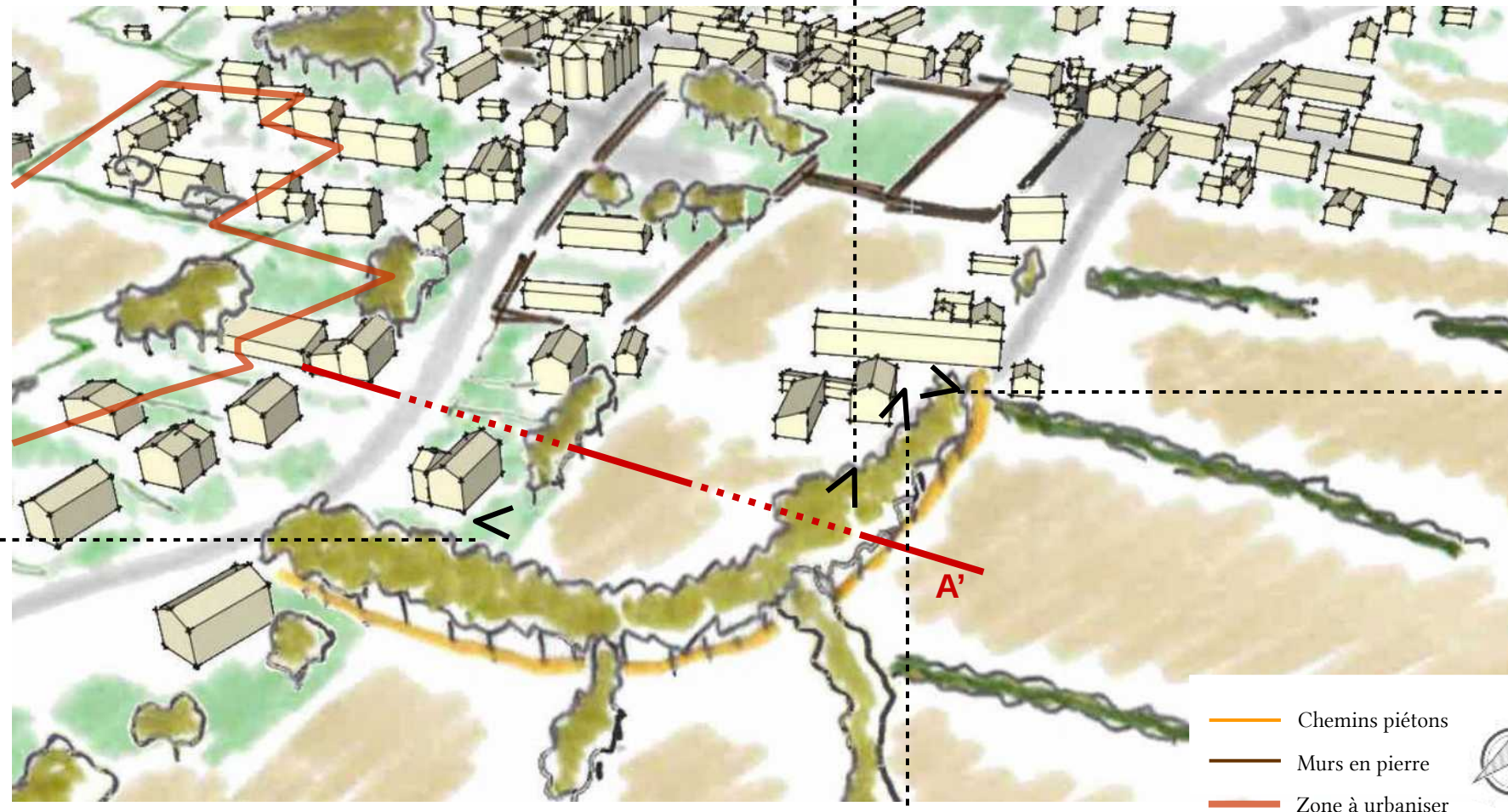
Impasse formant une place

Enjeu de structure urbaine : Conserver les motifs paysagers

L'ancien chemin creux est bordé de part et d'autre par des haies bocagères. Ces haies sont plantées sur des talus, et le chemin fait office de large fossé. La conservation de cet élément rural caractéristique permet de mettre en avant la qualité de village et de ruralité du site. Il propose également un espace de promenade et marque la limite du village sur cette partie. La haie bocagère est intégrée à la trame alentour et apporte une cohérence au territoire, en même temps qu'une continuité écologique. Sa préservation est donc importante en tant qu'élément identitaire du territoire.



Haie bocagère bordant un chemin creux

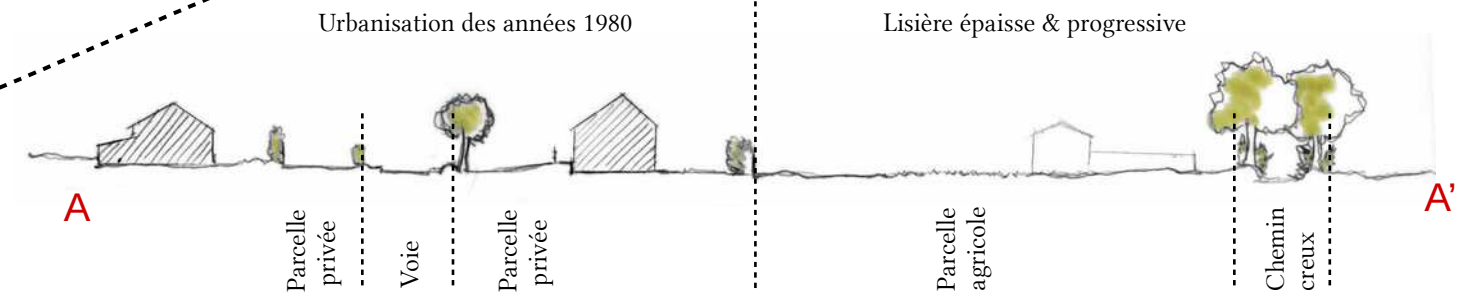


Enjeu de déplacements : Favoriser les liaisons douces

Le chemin creux participe à une fonction de liaison douce entre l'ancien hameau et le centre-bourg. Néanmoins, le manque de continuité de part et d'autre limite son utilisation, semblant le faire tendre vers l'enfrichement ; ce qui empêcherait son utilisation en tant que cheminement. Proposer une continuité avec la zone à urbaniser permettrait de mettre en valeur cet élément et de favoriser sa pérennisation.



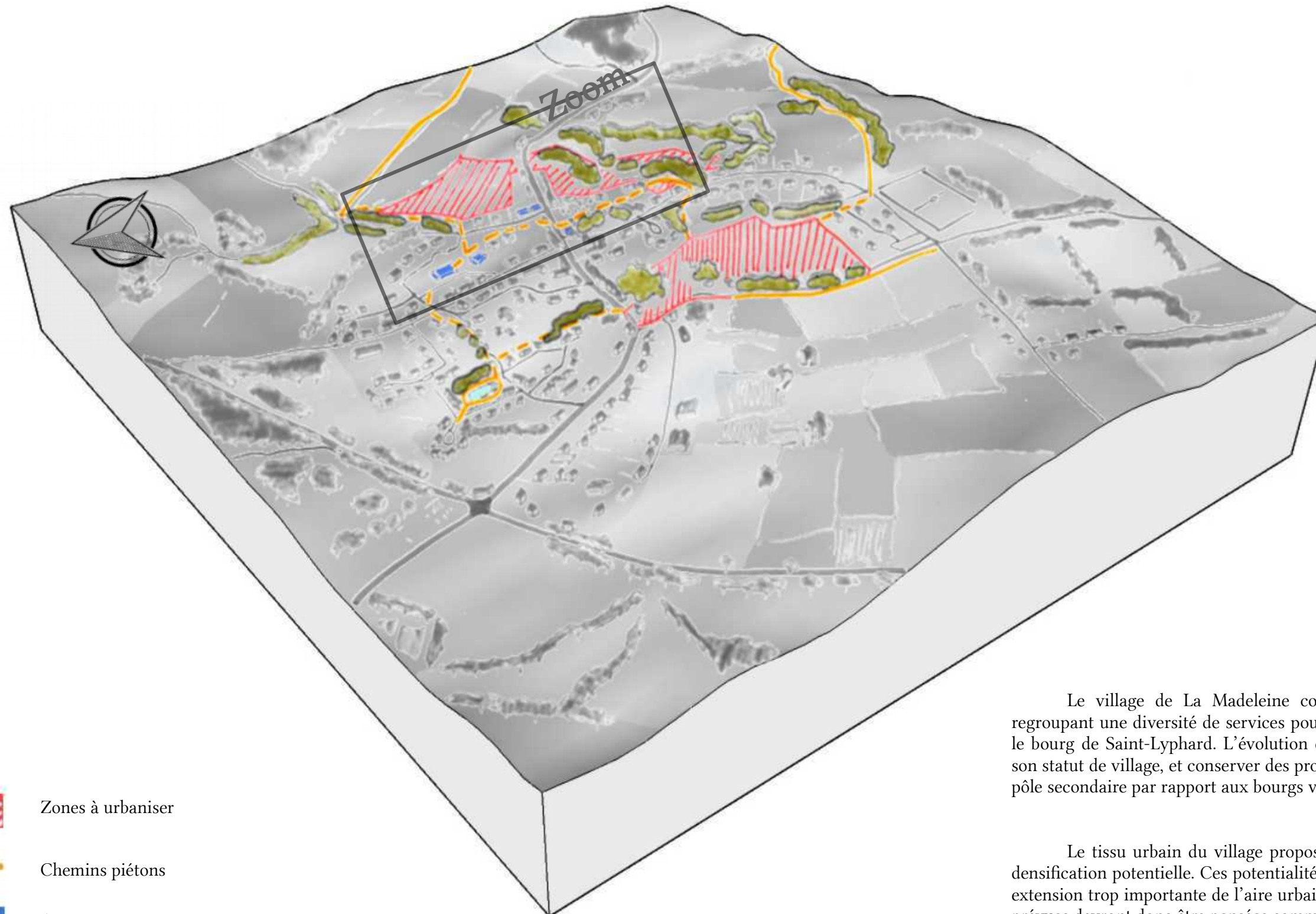
Cheminement piéton depuis le hameau






Sur cette coupe, il apparaît que le chemin creux reste à distance du cœur du village, et participe à la lisière. Il souligne le caractère rural du site, qui ne se retrouve plus dans la rue pavillonnaire. Cette dernière est bordée par un talus mais les fossés ont disparus, laissant place à des trottoirs (élément caractéristique de l'urbain et non du rural, alors que la densité de l'habitat atteste du caractère rural du lieu) ainsi que les haies bocagères, remplacées par des plantations horticoles. La conservation de ce chemin sera à combiner à un prolongement des liaisons douces de part et d'autre.

Évolution des lisières

Village de La Madeleine



-  Zones à urbaniser
-  Chemins piétons
-  Écoles

Le village de La Madeleine constitue un pôle de vie dynamique important regroupant une diversité de services pour le territoire situé entre la ville de Guérande et le bourg de Saint-Lyphard. L'évolution de ses franges urbaines doit prendre en compte son statut de village, et conserver des proportions en accord avec ce statut. Il constitue un pôle secondaire par rapport aux bourgs voisins et doit conserver cette échelle rurale.

Le tissu urbain du village propose actuellement de nombreux secteurs pour une densification potentielle. Ces potentialités doivent être prises en compte afin d'éviter une extension trop importante de l'aire urbaine du village. Les franges des zones d'extensions prévues devront donc être pensées comme des lisières pérennes.

Zoom secteur est – Entrée de bourg

L'entrée est du bourg de la Madeleine conserve encore aujourd'hui ses caractéristiques rurales (fossés bordant les voies, trame bocagère conservée, plans successifs formant des séquences d'entrée, préservation des hameaux anciens...). La zone d'extension prévue dans le PLU de Guérande pose la question de la pérennisation de ces caractéristiques identitaires. En effet, son positionnement suppose un impact à la fois sur la séquence d'entrée de bourg, mais également sur le panorama proposé depuis la route d'accès.

Les enjeux du SCOT

Structure urbaine
Déplacements
Environnement
Hydraulique
Agriculture
Tourisme

Enjeu touristique :

Préserver l'identité rurale et les cônes de vue

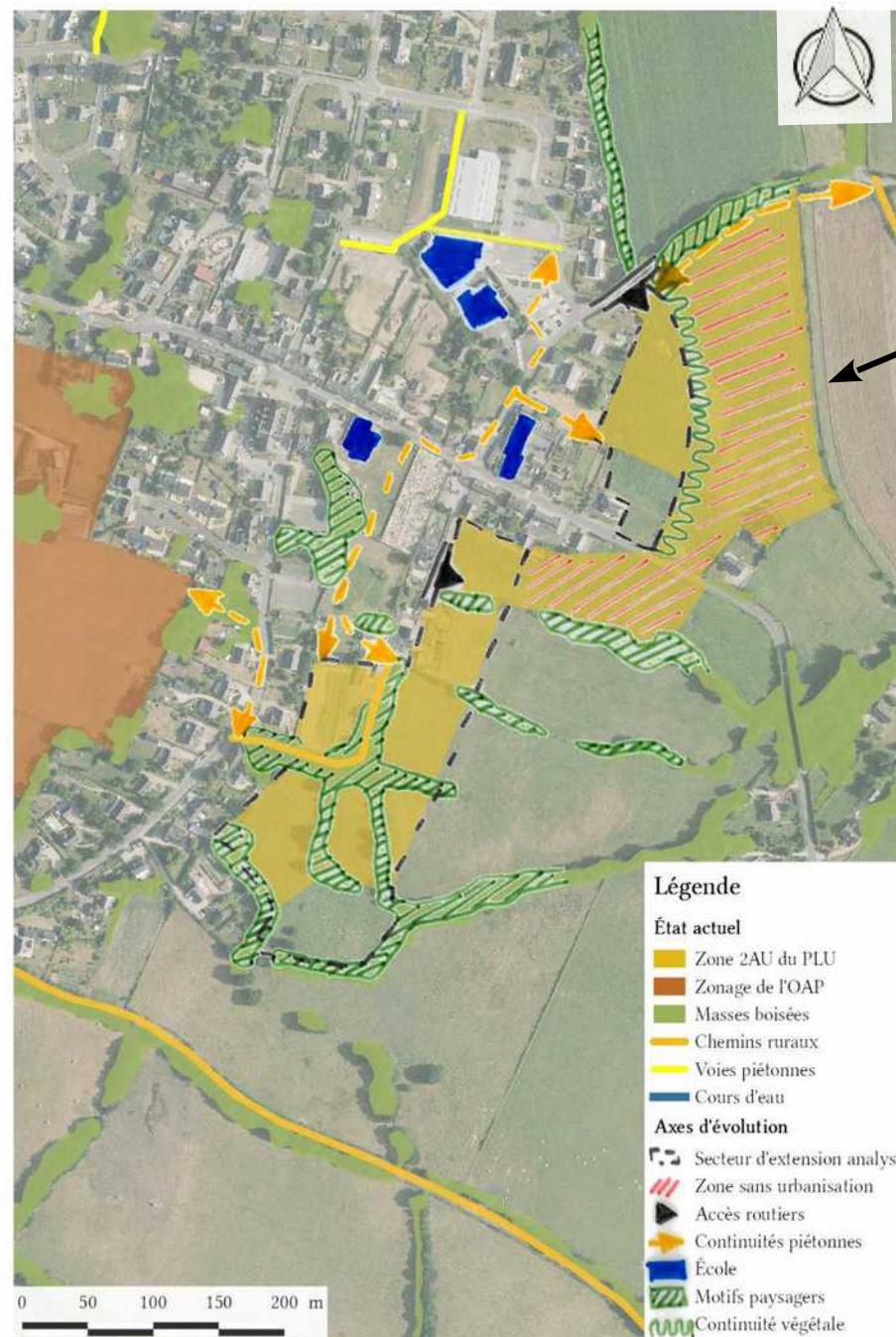
L'entrée de bourg est du village de la Madeleine conserve son identité rurale grâce à différentes caractéristiques : système de fossés/talus plantés, trame bocagère, front bâti dense. La visibilité de ces caractéristiques peut être remise en question par la volonté d'une extension urbaine. Néanmoins, une extension limitée sur le secteur nord permettra de proposer un aménagement en accord avec l'identité rurale du village (système de haie bocagère en équilibre avec la partie sud). Cette limitation de l'extension du village permettra également de conserver une zone tampon entre l'urbanisation et la structure hydrographique ceinturant le village.

Enjeu environnemental :

Proposer des continuités végétales

La trame bocagère a été préservée en partie sud de la zone à urbaniser. Cette trame, en plus de proposer des qualités en tant que continuité écologique (préservation de la biodiversité, gestion des eaux pluviales, stabilisation du sol...) permet également une intégration du bâti en proposant un équilibre entre masses boisées et bâties.

La pérennisation de cette trame est donc importante et sa prolongation permettra d'améliorer la lisibilité de l'identité rurale du territoire.



Inventaire du foncier disponible pour une densification du village pour pallier à la réduction de la zone d'extension

Enjeu de déplacements :

Favoriser les liaisons douces

Au cœur de la zone d'extension sud se trouve un chemin creux typique du territoire rural prolongeant la rue du Pillet (voie en impasse) à l'extrémité de laquelle se trouve un hameau ancien. Ce cheminement pourra être valorisé en proposant des continuités le reliant au secteur des écoles ainsi qu'à la zone d'extension à l'ouest du village.

Dans le cadre de l'extension urbaine, la question de la traversée transversale de ce cheminement devra être posée (unique, en plusieurs points, pas de traversée), afin de pérenniser son utilité en tant que liaison piétonne, mais également afin qu'il puisse conserver ses caractéristiques rurales (haies bocagères, gestion des eaux pluviales...).

Trame bocagère préservée

Centre ancien dense

Front bâti peu intégré



Frange actuelle présentant une dichotomie entre l'est et l'ouest



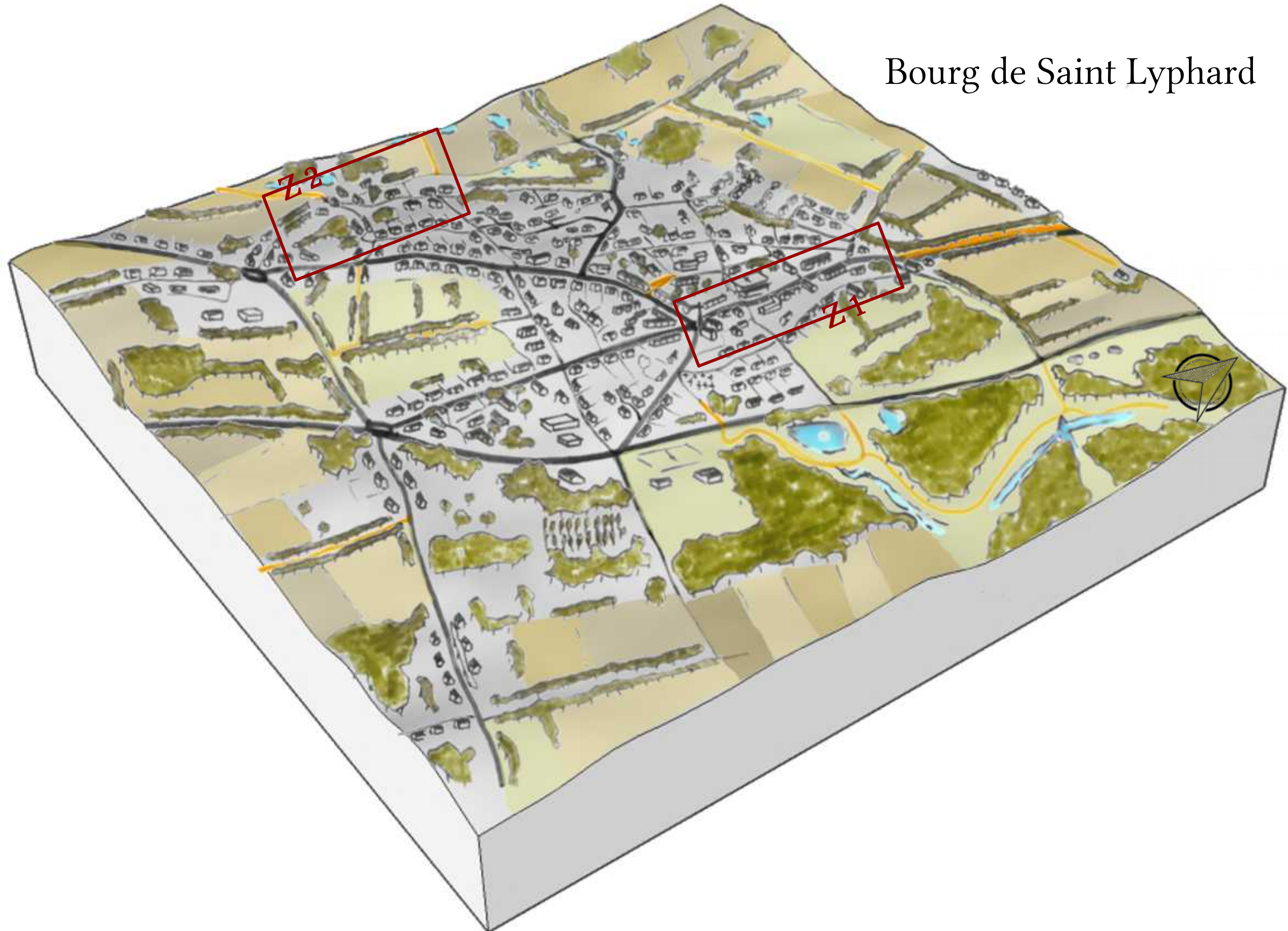
Urbanisation très visible avec végétation minimale et horticole



Équilibre entre masses boisées et urbanisation avec une implantation bâtie est/ouest, préservation du fossé et du caractère rural, reconstitution d'une haie bocagère en limite de secteur urbanisé.

Lisières urbaines intégrées à l'urbanisation

Bourg de Saint Lyphard



Zoom secteur 1 – Entrée nord du bourg

Le secteur correspond à un ancien hameau implanté au nord du centre-ville et constituant actuellement l'entrée du bourg. Ce hameau est séparé de Marlais, au nord, par quelques parcelles agricoles. Il constitue ainsi une transition entre les parcelles agricoles et le centre bourg, en se déclinant sous deux formes : une partie s'organise autour d'une place, une autre longe la voie principale en gardant un léger recul par rapport à celle-ci.

Les enjeux du SCOT

- Structure urbaine
- Déplacements
- Environnement
- Hydraulique
- Agriculture
- Tourisme

Enjeu touristique : Valoriser l'architecture locale

Le hameau ancien comprend quelques chaumières, habitat rural typique de Brière. Ces bâtisses sont souvent peu visibles, notamment du fait de leurs abords non traités. Elles font pourtant partie du patrimoine local et doivent être mises en valeur. La mise en place de cheminements piétons plus adaptés et continus permettrait de proposer un trajet le long duquel se trouvent ces éléments architecturaux remarquables. Le circuit des Chaumières proposé par la ville pourrait ainsi être enrichi et prolongé dans ce secteur, puis se poursuivre dans le village voisin de Marlais.



Chaumière typique de l'habitat briéron

Enjeu de structure urbaine : Organiser le développement en entrée de bourg

L'entrée nord du bourg de Saint-Lyphard est constituée d'un ancien hameau. Celui-ci propose une implantation typique et progressive en direction du centre. Les constructions s'organisent autour de places, le plus souvent perpendiculaires à la voie. Sur l'axe menant à l'église, elles sont implantées parallèlement à la voie, mais conservent un léger recul à l'avant des habitations.

Cette structure urbaine typique est visible mais peu mise en valeur. Un marquage plus prononcé des places mettrait en avant ces implantations anciennes et proposerait des lieux communs.



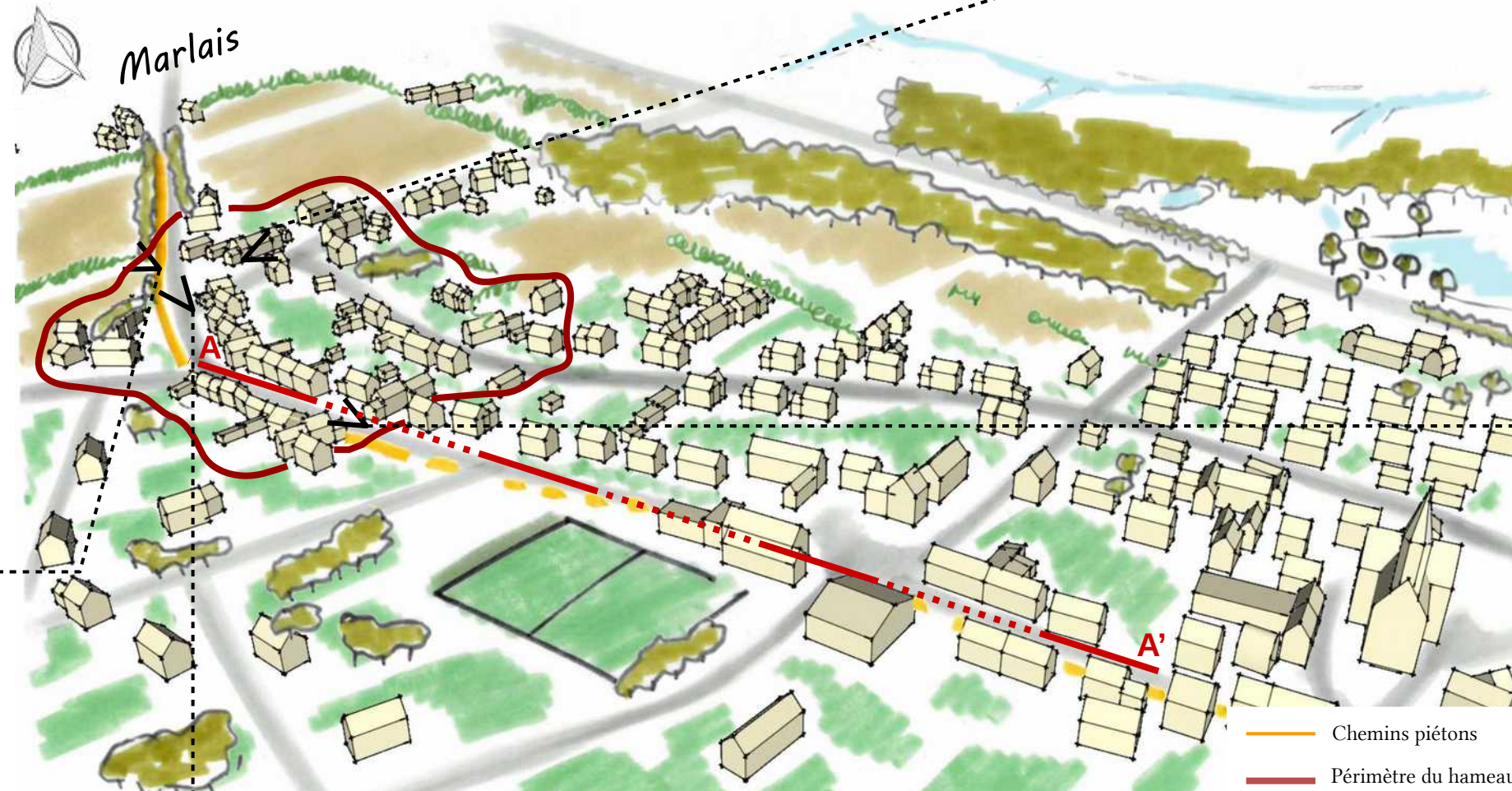
Implantation du hameau en recul de la voie

Enjeu agricole : Éviter les enclavements de parcelles

Le bourg de Saint-Lyphard conserve une coupure d'urbanisation au nord avec le village de Marlais. Néanmoins, l'étalement urbain tend à faire disparaître celle-ci. Afin d'éviter l'enclavement agricole, il est important de conserver cette continuité agricole au nord du bourg. De plus, la trame bocagère qui y persiste témoigne de l'identité rurale du territoire, propose des continuités écologiques et sert de brise vent. Limiter l'urbanisation sur ce secteur facilitera sa conservation.



Parcelles agricoles au nord du bourg



- Chemins piétons
- Périmètre du hameau

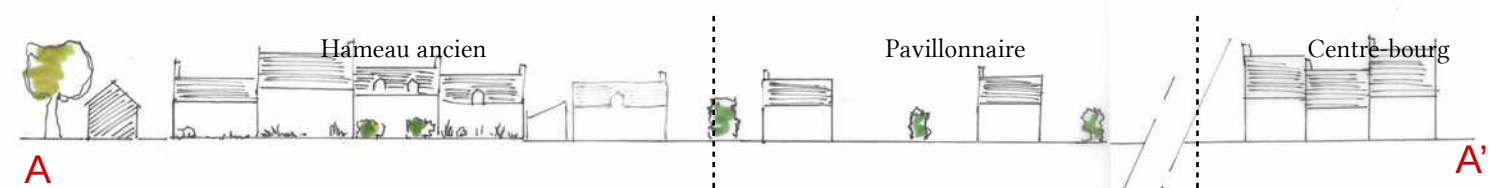
Enjeu de déplacements : Favoriser les liaisons douces

Un cheminement piéton séparé de la voie de circulation automobile permet de relier Saint-Lyphard à Marlais. Ce chemin propose un espace de promenade et favorise les liaisons douces. Il est notamment utile à la découverte touristique du territoire (le village de Marlais comprenant de nombreuses chaumières). Sa continuité en direction du bourg n'est pas évidente et pourrait être améliorée (absence de passages piétons, trottoirs confondus avec des stationnements).

De manière générale, proposer des continuités de cheminement, notamment des traversées transversales des quartiers améliorerait la fluidité des liaisons douces au sein du bourg.



Voie piétonne reliant le village de Marlais



Cette coupe le long de l'axe principal menant au centre bourg met en avant la densité bâtie de chaque secteur. Dans le hameau, est observable une relative densité bâtie, avec un recul sur rue souligné par la présence de plantations en pied de façade. En zone pavillonnaire, le recul sur rue des habitations devient important et la densité bâtie est moins forte, provoquant un tissu plus lâche qui entraîne une perte de repère. En centre-bourg, on retrouve une densité bâtie importante, ainsi qu'une implantation en front de rue. Dans un souci de lisibilité de la centralité du bourg, une densité bâtie croissante depuis l'entrée de bourg vers le centre devrait être observable. Cette caractéristique pourra être retrouvée par une densification du tissu pavillonnaire

Zoom secteur 2 – Vers le bassin du Mès

Le secteur regroupe trois anciens hameaux de densité décroissante en partant du centre-bourg pour aller vers les parcelles agricoles alentours, et longeant plusieurs axes de circulation. Ces hameaux jouent un rôle de transition progressive et on conservé leurs caractéristiques anciennes (implantation par rapport à la rue, habitat typique, système de fossés/talus plantés).

Les enjeux du SCOT

Structure urbaine
Déplacements
Environnement
Hydraulique
Agriculture
Tourisme

Enjeu environnemental : Préserver les continuités écologiques

L'est du bourg de Saint Lyphard est bordé par le bassin du Mès. Ces zones humides sont souvent accompagnées de boisements, formant des continuités écologiques. Ces boisements jouent ici le rôle de zone tampon entre des espaces agricoles et avec l'urbanisation, ils proposent également un support pour un espace commun de loisirs, s'installant autour d'un étang.
La préservation des boisements est donc nécessaire à la pérennisation et la mise en valeur des zones humides.



Espace de loisirs appuyé sur les boisements

Enjeu hydrographique : Intégrer les zones humides et gérer les eaux pluviales

À l'est du secteur, quelques plans d'eau annoncent la présence du bassin du Mès. Un de ces plans d'eau est intégré à un aménagement de loisirs léger comprenant un boulodrome.
Cet espace de loisirs offre une transition douce avec le bourg et pourra constituer un espace public futur, dans la potentialité d'une extension.
Les voies de circulation sont bordées par un système de fossés permettant d'optimiser la gestion des eaux pluviales, qui pourrait être prolongé plus à l'intérieur du bourg, afin d'affirmer son identité rurale.



Espace de loisirs autour du plan d'eau

Enjeu de structure urbaine : Conserver les motifs paysagers

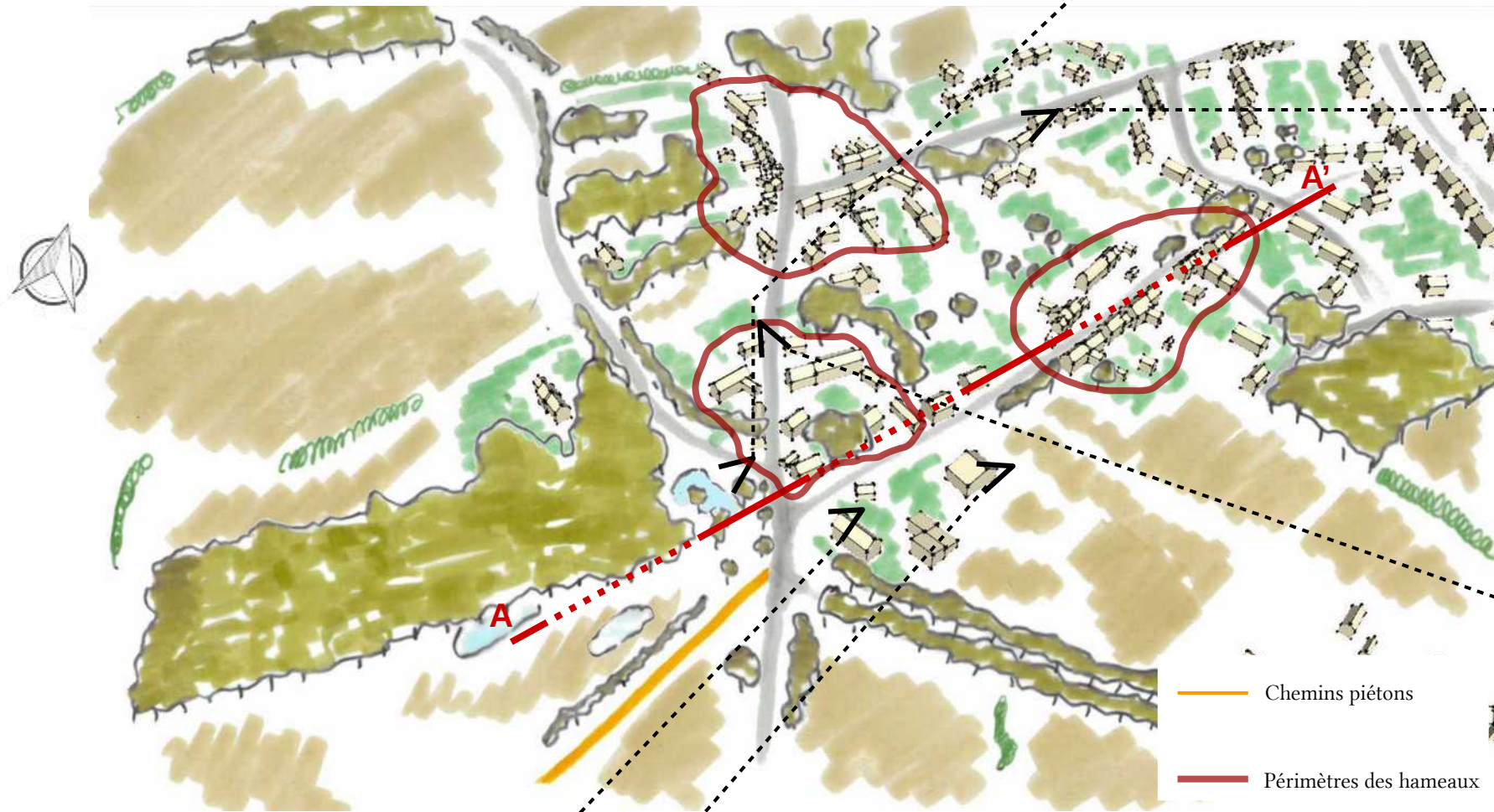
Trois types de motifs paysagers sont ici observables : les haies bocagères délimitant les parcelles agricoles, peu nombreuses, les haies longeant les voies de circulation, encore présentes en limite d'urbanisation, et enfin les boisement implantés en bosquet, généralement liés aux zones humides.
Ces motifs, caractéristiques du territoire rural, forment des continuités écologiques, signalent et pérennisent la présence de l'eau et proposent parfois des espaces de promenade. Très présent au sein des hameaux, ils disparaissent de manière nette dans la zone pavillonnaire.



Haie bocagère en bordure de voie avec fossé



Boisement associé à une zone humide



Chemins piétons
Périmètres des hameaux

Enjeu de touristique : Valoriser l'architecture locale

Le secteur comprend quelques habitations typiques de Brière, les chaumières. Leur intégration au sein des hameaux (implantations typiques en pignon sur rue) et la complémentarité du petit patrimoine qui les entoure (murets, puits, four à pain) permet de conserver l'identité du territoire. De plus, le passage du circuit des chaumières dans ce hameau favorise la visibilité touristique du site.
Ce secteur peut être une référence pour les autres hameaux bordant l'urbanisation du bourg.

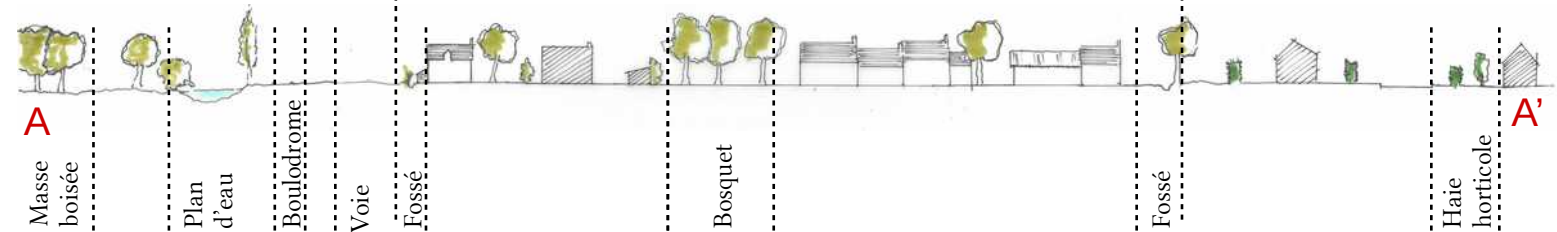


Chaumière typique de l'habitat briéron

Lisière multifonctionnelle

Succession de hameaux anciens

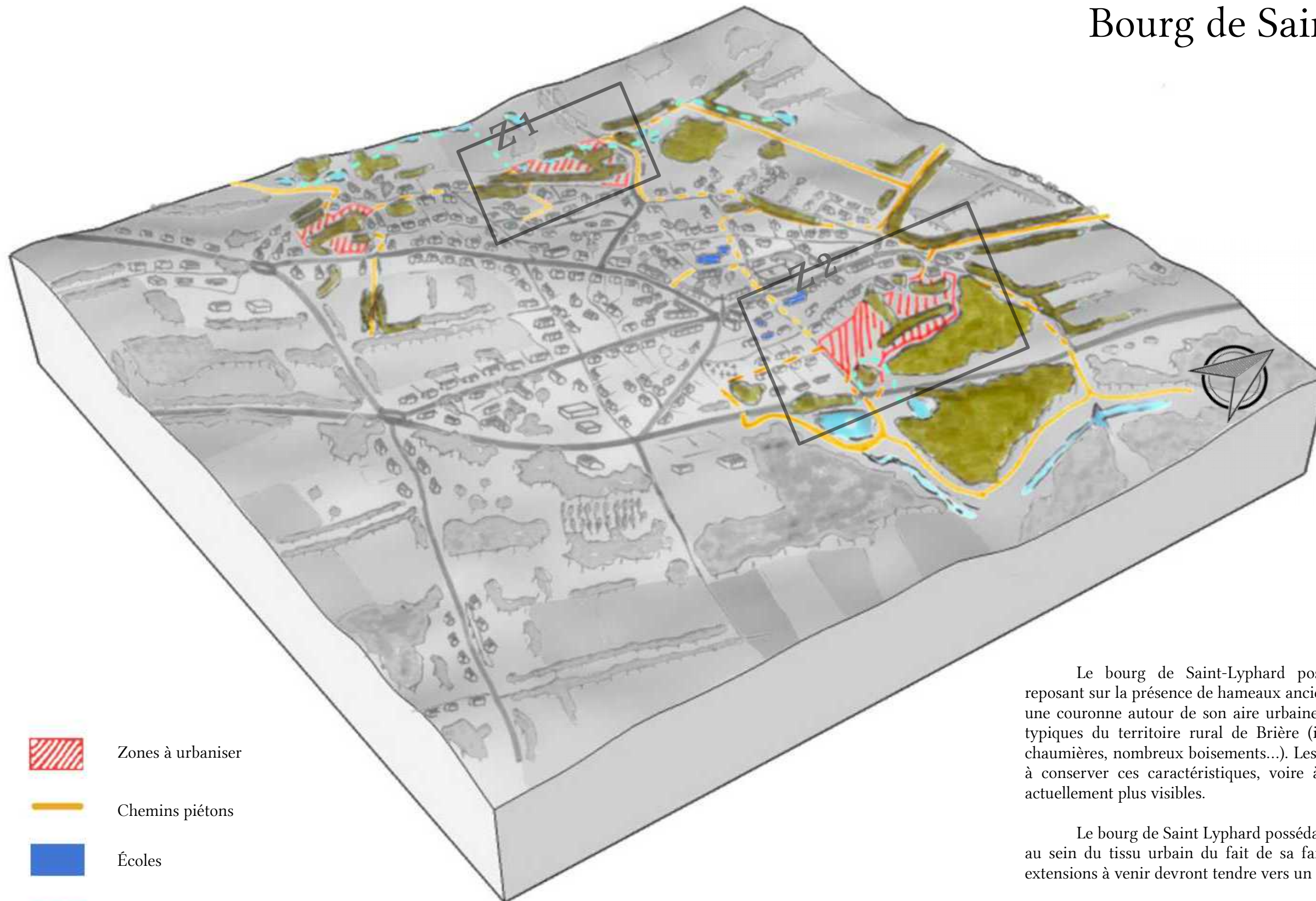
Zone pavillonnaire



Cette section met en avant la largeur de la lisière urbaine et sa multifonctionnalité. A proximité directe du boisement de la zone humide, un espace commun de loisirs marque une première transition, ensuite, la succession de hameaux dans lesquels se retrouvent les motifs paysagers identitaires du territoire proposent une transition avec la zone pavillonnaire adjacente. Une continuité (au moins partielle) de ces motifs dans la zone pavillonnaire permettrait d'obtenir une transition sans rupture jusqu'au centre-bourg.

Évolution des lisières

Bourg de Saint Lyphard



-  Zones à urbaniser
-  Chemins piétons
-  Écoles
-  Continuités hydrographiques

Le bourg de Saint-Lyphard possède une structure urbaine caractéristique, reposant sur la présence de hameaux anciens de taille importante constituant aujourd'hui une couronne autour de son aire urbaine. Ces hameaux présentent des caractéristiques typiques du territoire rural de Brière (implantation formant des places, présence de chaumières, nombreux boisements...). Les extensions d'urbanisation devront donc veiller à conserver ces caractéristiques, voire à les retrouver sur les sites où elles ne sont actuellement plus visibles.

Le bourg de Saint Lyphard possédant aujourd'hui une réserve foncière importante au sein du tissu urbain du fait de sa faible densité, les lisières urbaines résultant des extensions à venir devront tendre vers un rôle de lisière pérennes.

Zoom secteur 1 – Lisière ouest du bourg

L'entrée ouest de la ville conserve encore aujourd'hui un caractère très rural. Les nombreux boisements constitués d'essences locales participent à cette ambiance.

La présence de l'eau est également une caractéristique importante du secteur se trouvant à l'orée du bassin du Mès. Elle se dévoile en plusieurs endroits sous la forme de petits plans d'eau ou cours d'eau.

L'extension urbaine prévue sur ce secteur devra tenir compte des nombreux boisements, qui permettent l'intégration visuelle du bâti, ainsi que de la présence de l'eau, élément caractéristique du territoire de CAP Atlantique.

Les enjeux du SCOT

Structure urbaine
Déplacements
Environnement
Hydraulique
Agriculture
Tourisme

Enjeu hydrographique : Intégrer les cours d'eaux et zones humides

Le secteur d'extension situé à l'ouest du bourg se trouve en limite du bassin du Mès, dont les eaux viennent border l'urbanisation. L'aménagement des abords des cours d'eaux et des zones humides (conservation de la ripisylve locale, proposition d'espaces de respirations sous forme d'espaces publics, intégration des continuités piétonnes...) participera à la qualité du cadre de vie, tout en mettant en valeur le réseau hydrographique.



Végétation marquant la présence de l'eau

Enjeu de structure urbaine : Conserver les motifs paysagers

Au sein de l'OAP, se retrouvent deux types de motifs majeurs, à savoir les haies bocagères séparant les parcelles agricoles, et le système de fossé associé à un talus planté longeant les axes de circulation. Ces deux types de haies témoignent de l'identité rurale du bourg, et permettent de réguler les eaux pluviales. Leur tracé peut également servir de support à des voies de circulation, automobiles ou piétonnes. Leur pérennisation grâce à un aménagement les intégrant au tissu urbain permettra de préserver l'identité rurale du territoire ; leur conservation jouant également un rôle de filtre intégrant visuellement les constructions.



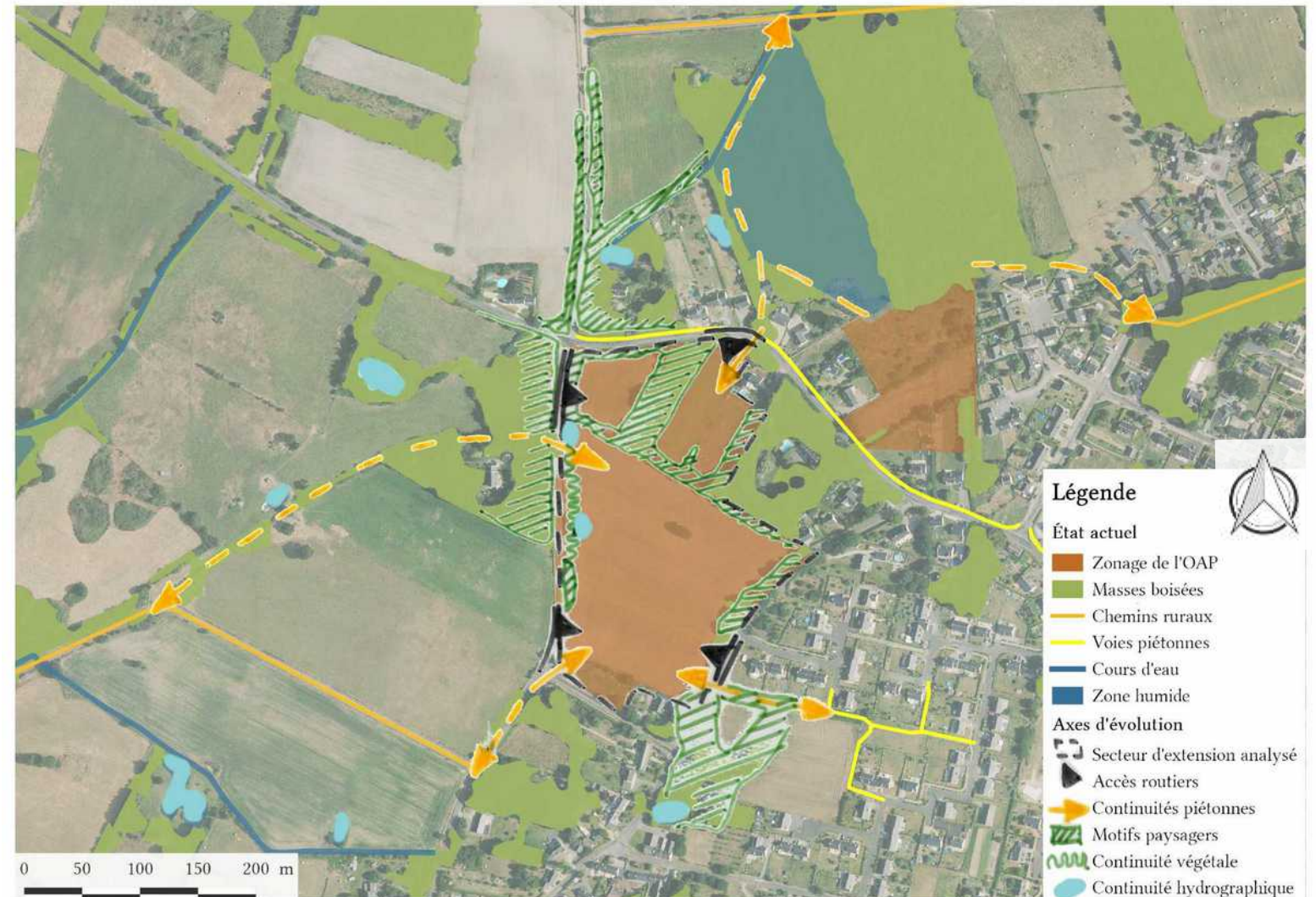
Voie rurale longeant le site à l'ouest

Enjeu de déplacements : Favoriser les liaisons douces

Sur cette partie ouest du bourg, se retrouvent deux types de voies piétonnes. Des chemins ruraux, intégrés au maillage agricole, proposent des espaces de promenade contournant le bourg. Des liaisons piétonnes plus urbaines mènent au centre-bourg ou proposent des transversalités de cheminement au sein d'un lotissement. La situation centrale de la zone d'extension par rapport à ces liaisons douces permettra de proposer des continuités à celles-ci, qui relieront d'une part les chemins ruraux entre eux (promenade continue autour du bourg) et qui autoriseront d'autre part un accès facilité au centre-bourg.



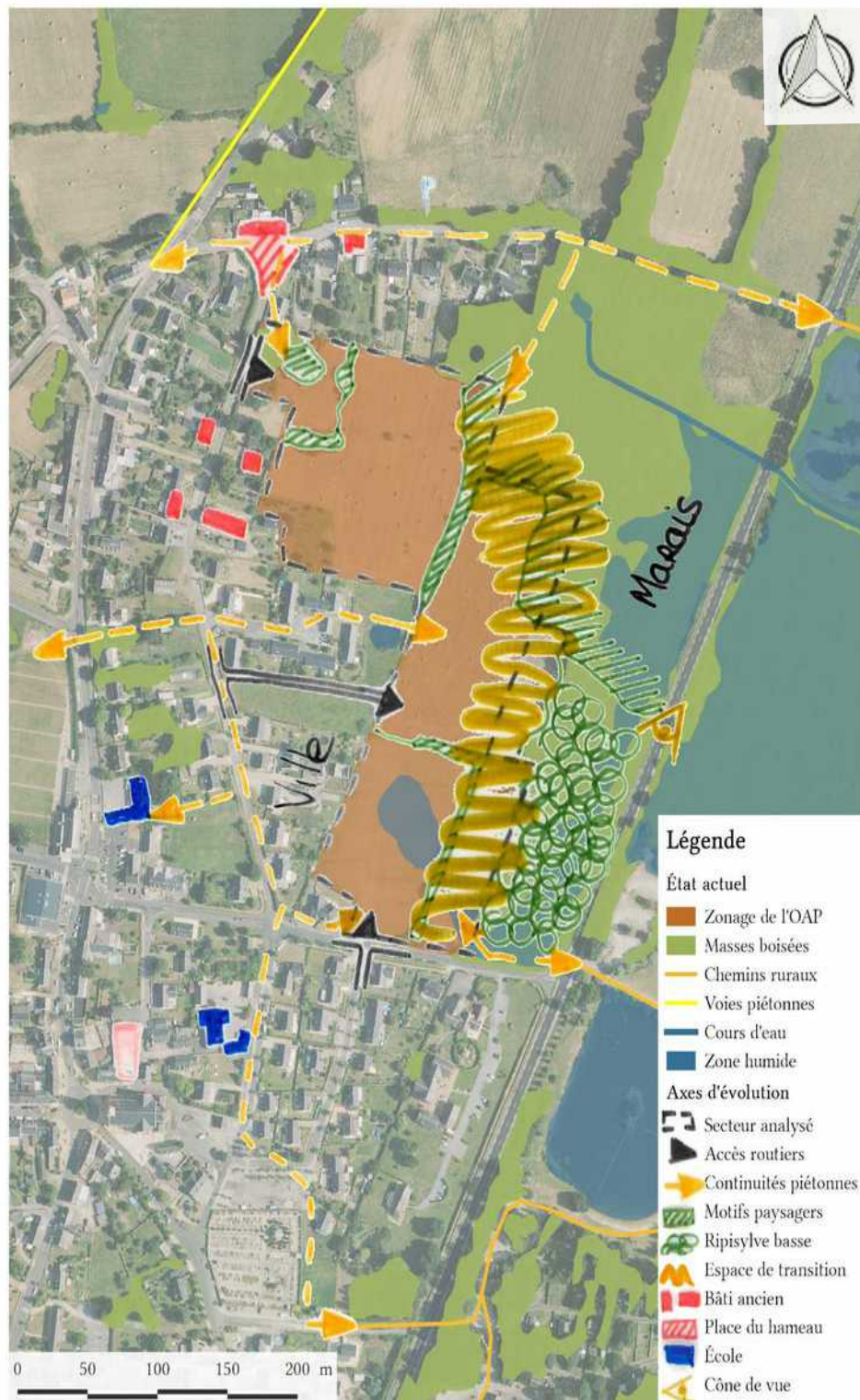
Liaison piétonne menant au centre-bourg



Zoom secteur 2 – Lisière est de la ville

La lisière est du bourg est marquée par la D47, route contournant le centre-bourg de Saint-Lyphard. Cette voie marque la limite entre le Marais de Brière, situé à l'est et la zone urbanisée à l'ouest. En partie nord du bourg, la route traverse le marais et circule au sein de la zone humide. Quelques parcelles agricoles séparent actuellement la masse boisée associée au marais et l'urbanisation.

La zone d'extension s'installe sur ces parcelles agricole, aujourd'hui en partie enclavées. L'aménagement de ce secteur doit permettre de proposer une transition entre l'urbanisation et le marais. La ville ne pouvant s'étendre au-delà de cette zone, la lisière devra constituer une lisière pérenne.



Les enjeux du SCOT

Structure urbaine
Déplacements
Environnement
Hydraulique
Agriculture
Tourisme

Enjeu de structure urbaine :

Créer les conditions pour une diversité de formes urbaines & conserver les motifs paysagers

Au nord du secteur se trouve une place de hameau ancien. Ce hameau se prolonge le long de la voie de circulation longeant le secteur à l'ouest. La présence de hameaux anciens en limite d'urbanisation est typique du bourg de Saint Lyphard. Les caractéristiques du hameau pourront donc être réinterprétées sur la zone d'extension future, constituant une limite pérenne du bourg. L'implantation bâtie est notamment une composante importante ; les habitations s'installent soit en pignon sur rue, soit en front bâti en léger recul de la voie, proposant dans les deux cas de créer un effet de place publique.

Les motifs paysagers (haies bocagères) sont un autre élément important. Elles permettent une meilleure intégration des constructions en équilibrant les proportions entre végétal et bâti.

Enjeu environnemental & hydrographique : Assurer la perméabilité environnementale

Le secteur analysé est situé entre le marais de Brière et la ville. Quelques parcelles agricoles constituent aujourd'hui la limite entre ces deux éléments. L'extension de l'urbanisation doit permettre de transformer cette limite en transition douce, afin de proposer une meilleure intégration du marais au bourg. Cette transition devra sans doute intégrer des perméabilités (de circulation, hydrographique, végétales) entre le tissu urbain et l'espace naturel.

Enjeu touristique :

Préserver l'identité rurale et les cônes de vue

Le secteur présente des caractéristiques typiques de l'identité rurale du territoire de Brière (fossés, haies bocagères, marais). Ces attributs proposent une ambiance qu'il est important de conserver le long de cet axe de circulation majeur du secteur. Le point de vue offert sur la ville depuis la D47 doit permettre de conserver une ouverture visuelle sur le marais au premier plan, et sur le centre-bourg, grâce à la perspective sur l'église en arrière plan.

Enjeu de déplacements :

Favoriser les liaisons douces

La zone d'extension de la ville est située en frange du marais de Brière et à proximité directe du centre-bourg. Ainsi, deux types de liaisons piétonnes doivent la traverser. Ces voies de circulation douces auront d'une part un rôle de promenade, proposant un cheminement continu autour du bourg, et permettront d'autre part de relier le centre-bourg, et notamment les commerces et écoles.

Masse boisée Fossé Bâti groupé Église Bâti diffus peu intégré



Frange actuelle sans intégration du bâti



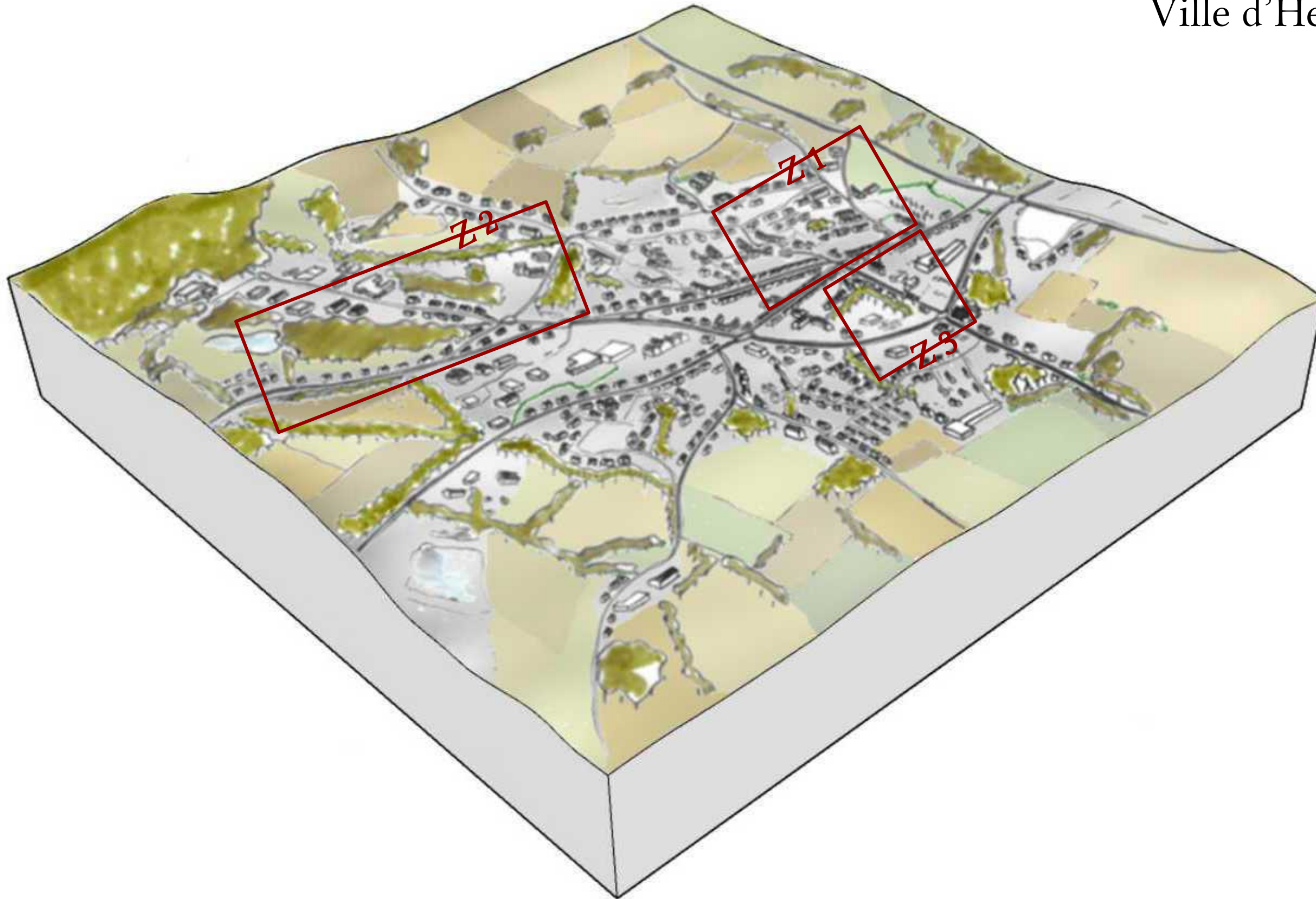
Urbanisation très visible avec végétation minimale



Équilibre entre masses boisées et urbanisation, tout en gardant l'ouverture visuelle propre aux paysages de marais

Lisières urbaines intégrées à l'urbanisation

Ville d'Herbignac



Zoom secteur 1 – Quartier récent

Le secteur correspond à un quartier datant du début des années 2000, situé entre le centre bourg ancien (à l'est) et l'urbanisation ayant eu lieu dans les années 1980 le long des axes de circulation à l'ouest). Les fonds de jardin des habitations du centre-bourg constituaient, dans les années 1950, la lisière du bourg.

Ce quartier participe à la transition entre le centre-bourg dense et la zone pavillonnaire très peu dense en proposant une accroche perméable à la lisière du centre bourg ainsi qu'un espace public partagé intéressant.

Enjeu de structure urbaine : Conserver les formes urbaines

L'implantation des constructions forme un front bâti continu, typique du centre bourg ancien, ainsi qu'une hiérarchisation de la voirie qui se dilate en certains endroits pour créer des formes de place (implantation observable dans les hameaux anciens).

Mais la largeur trop importante de la voie reste un problème pour la visibilité des dilatations et n'est pas à échelle humaine.

De plus, la limite entre les espaces publics et privés n'est pas traitée, les pieds de façades et de murs sont souvent nus.

Une prolongation des plantations en pied de murs observable le long des murs anciens sur l'ensemble du quartier aurait augmenté la cohérence de l'espace public.



Dilatation de la voirie avec effet de place



Manque de continuité dans le traitement des pieds de mur

Les enjeux du SCOT

- Structure urbaine
- Déplacements
- Environnement
- Hydraulique
- Agriculture
- Tourisme



- Chemins piétons
- Murs en pierre
- Périmètre du quartier

Enjeu de déplacements : Favoriser les liaisons douces

Le quartier propose plusieurs liaisons piétonnes permettant de pallier aux voiries en impasse et de favoriser les déplacements doux de proximité. Elles relient tantôt le centre-ville, tantôt les écoles, et se prolongent au sein du quartier. Elles permettent de révéler les éléments identitaires de la commune : les murs des anciens jardins et les espaces plantés notamment.



Voie piétonne menant à l'école



Voie piétonne depuis le centre-bourg

Enjeu de structure urbaine : Valoriser le patrimoine local

La conservation de nombreux murs et puits anciens associée aux liaisons piétonnes situées à leurs abords permettent de conserver une lisibilité du tissu ancien. Ainsi, les murs anciens guident le piéton vers le centre bourg et séparent parfois les flux de circulation. Les puits font parti du petit patrimoine de la commune et rappellent la prépondérance de l'eau dans le territoire.

La présence des ces éléments donne un cadre à l'aménagement du secteur, indiquant le passage de liaisons piétonnes, ou proposant des espaces de respiration pour mettre en avant un puits.



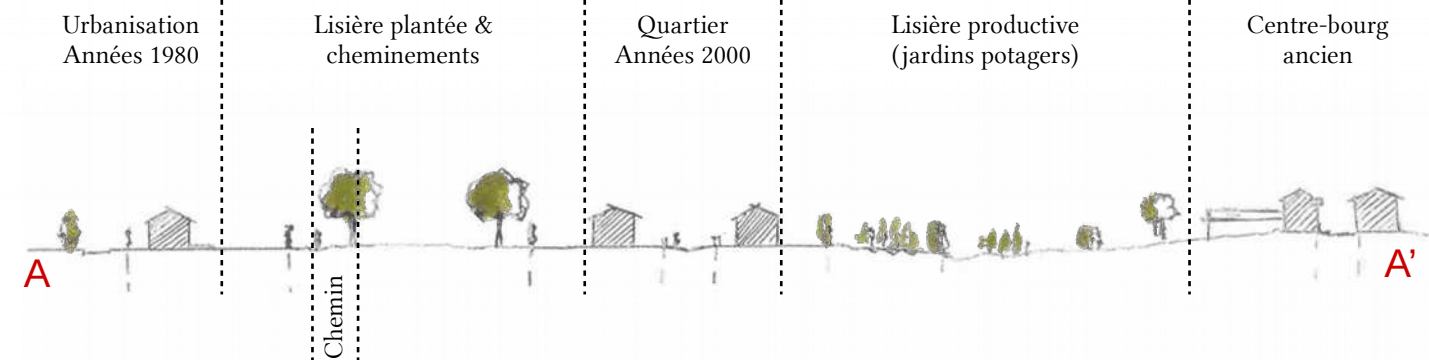
Voie piétonne longeant deux murs anciens

Enjeu de déplacements : Proposer des voiries partagées

Les voiries du lotissement possèdent une spécificité ; l'absence de trottoirs. Cette particularité oblige à une attention accrue de la part des usagers, et confère au secteur un caractère urbain, propice au partage de la voie. Néanmoins, la largeur de ces voiries reste trop importante pour le secteur (proche du centre-bourg), et déprécie le caractère partagé de la voie



Voirie partagée se terminant par une liaison piétonne



La coupe du quartier permet de repérer les lisières conservées de part et d'autre du quartier, vers le centre bourg et vers l'école ainsi que l'habitat pavillonnaire. Chaque lisière propose plusieurs fonctions (cheminement, jardins potagers, espace de respiration)

Zoom secteur 2 – Lisière géographique

Le secteur a été choisi du fait du tracé hydrographique le traversant. Ce tracé intègre à la fois des cours d'eau et des zones humides. Il génère également la présence d'une végétation importante sur presque toute sa longueur, à l'exception d'une portion, le long de laquelle quelques plantations sont disséminées.

Les enjeux du SCOT

Structure urbaine
Déplacements
Environnement
Hydraulique
Agriculture
Tourisme

Enjeu hydrographique : Intégrer les cours d'eau & gérer les eaux pluviales

Sur ce secteur, nous retrouvons les seuls cours d'eau traversant aujourd'hui la ville d'Herbignac. Leur position, proche des limites actuelles de la ville, permet un faible impact de l'urbanisation sur leurs abords.

Néanmoins, ces cours d'eau restent peu visibles dans la ville, et une portion (au sein de la zone d'activité) est dépourvue d'aménagements, qui pourraient mettre en avant cet élément identitaire de la ville.



Végétation longeant le cours d'eau



Plan d'eau gérant les eaux pluviales

Enjeu de structure urbaine : Conserver les motifs paysagers

La présence du couvert végétal le long du cours d'eau constitue un motif paysager caractérisant le secteur et mettant en valeur le réseau hydrographique. Ce motif a vocation à être prolongé sur les secteurs où il n'est pas présent, car il permet de valoriser les zones humides et propose des espaces de promenade.

La présence de haies bocagères le long des voies aux abords de la ville doit également être prolongée, notamment sur la route bleue. Cela permettrait, en plus de pérenniser ce motif paysager, d'offrir plus de cohérence au tissu urbain.



Continuité végétale avec système de fossés



Haie bocagère longeant la route bleue

Enjeu environnemental : Préserver les continuités écologiques

La présence d'un cours d'eau le long de cette lisière a engendré la mise en place d'un couvert végétal important, visible de part et d'autre du carrefour viaire. Celui-ci offre un espace de respiration dans la ville, jouant aussi un rôle de lien social à travers les jardins partagés, permet de pérenniser une gestion naturelle de l'eau et équilibre la proportion de masses végétales et bâties. Il constitue une continuité écologique à prolonger le long du cours d'eau dans la zone d'activités.



Couvert végétal proche du cours d'eau

Enjeu de déplacements : Favoriser les liaisons douces

L'association d'une continuité écologique et de la conservation d'un chemin creux est une réussite sur ce secteur. Le chemin qui desservait autrefois les parcelles agricoles relie aujourd'hui la ville au site de loisirs comprenant le large plan d'eau (1).

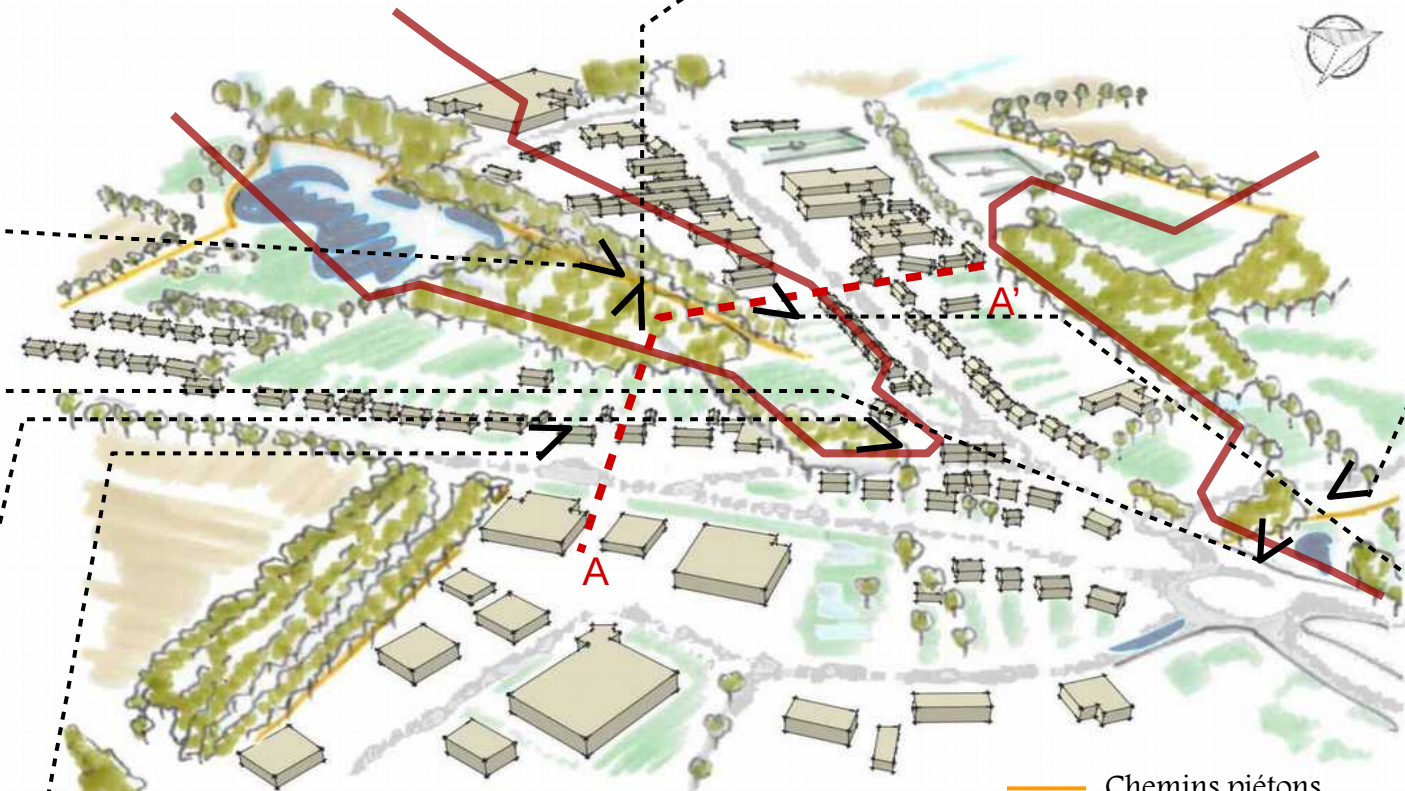
Plus au nord, des aménagements récents intègrent une voie piétonne s'appuyant sur une ancienne lisière plantée de la ville (2).



Voie piétonne récemment aménagée (2)

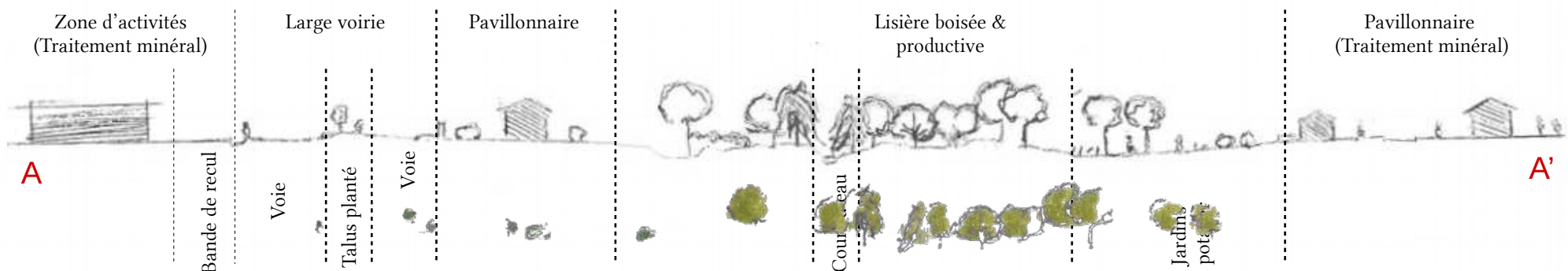


Chemin creux longeant le plan d'eau (1)



— Chemins piétons

— Périmètre du lotissement



La coupe du secteur nous montre cette large lisière boisée bordant la zone humide. néanmoins, une fois franchi le périmètre de cette lisière, le traitement des espaces publics redevient très minéral. Cela empêche à la fois une cohérence entre la lisière et le tissu urbain, mais aussi les continuités écologiques et végétales.

Zoom secteur 3 – Lisière historique

Le secteur correspond à une limite de la ville ancienne, qui comprenait un alignement boisé de type haie bocagère, un cheminement en partie nord du secteur, ainsi que des fonds de jardins cultivés. Au delà de cette limite se trouvaient des parcelles agricoles. Le cheminement a aujourd'hui été transformé en voie de desserte et est devenu carrossable. Néanmoins, cette voie a conservé des caractéristiques typiques d'un bourg rural (système fossé/talus planté, haie bocagère, faible largeur de voirie entre autres). La conservation de la lisière plantée ancienne permet notamment de proposer une transition entre un quartier d'habitat et la zone commerciale adjacente.

Les enjeux du SCOT

Structure urbaine
Déplacements
Environnement
Hydraulique
Agriculture
Tourisme

Enjeu de structure urbaine : Valoriser le patrimoine local

La conservation de la lisière ancienne est combinée à une conservation du bâti ancien. Ce bâti est mis en valeur par les abords plantés ainsi que les proportions réduites de la voirie.
À l'ouest, le parcellaire laniéré des habitations du bourg ancien est visible depuis la rue du clos des fées. L'implantation des habitations sur un côté seulement permet de créer un espace de respiration, en plus de mettre en avant la forme urbaine ancienne du bourg.



Fonds de jardins et front bâti du centre-bourg en fond



Bâti ancien mis en valeur par la conservation de ses abords

Enjeu de structure urbaine : Conserver les motifs paysagers

Le long du cheminement piétons se déroulent des haies bocagères. Au sud, au niveau de l'ancienne limite, une haie vive est associée à un système de fossé/talus planté. Au nord, du côté de la ville, un alignement d'arbres caractéristique d'un traitement urbain.

Ces motifs paysagers font parti des éléments identitaires de la commune et doivent donc être conservés lors des urbanisations futures.



Alignements plantés le long de la voie

Enjeu hydrographique : Gérer les eaux pluviales

Le système de fossé/talus planté est caractéristique du bourg rural. Il permet une gestion optimale des eaux pluviales le long des voies de circulation. Cette forme d'aménagement des abords de voirie est donc à privilégier. Sa présence à proximité directe du centre-ville est un atout puisqu'elle démontre que l'aménagement peut être conservé en cœur de bourg.



Conservation du fossé permettant l'écoulement pluvial

Enjeu de déplacement : Favoriser les liaisons douces

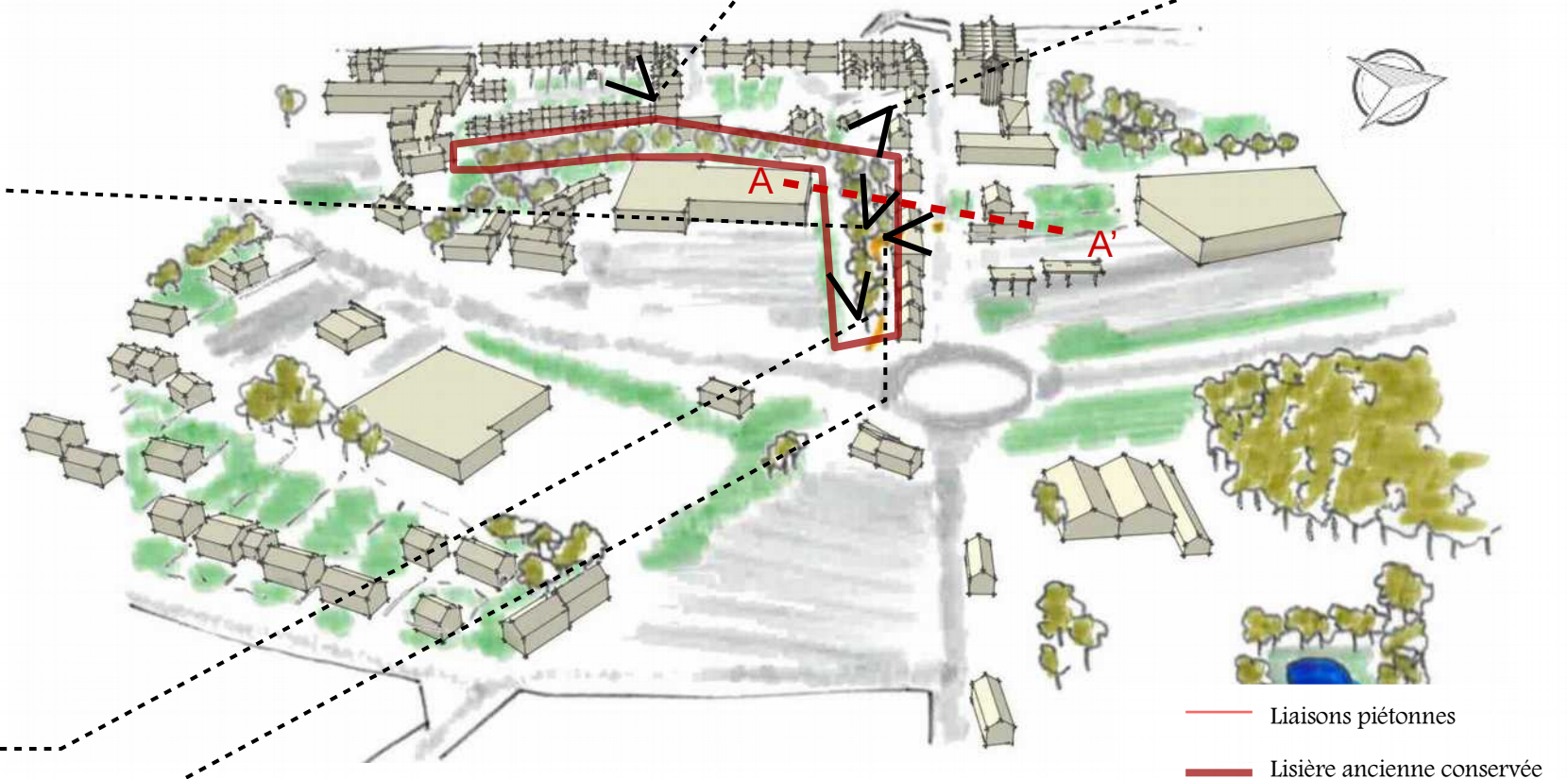
Bien que l'ancien chemin ait été rendu carrossable, son caractère d'impasse cantonne la circulation automobile aux riverains et permet de favoriser un usage alternatif.

De plus, son tracé relie le centre-bourg au boulevard de Brière mais offre également des accès transversaux aux zones commerciales.

L'absence de continuité piétonnes et vélos autour de cette rue combinée à des aménagements non adaptés dévalorisent les atouts de cette rue.



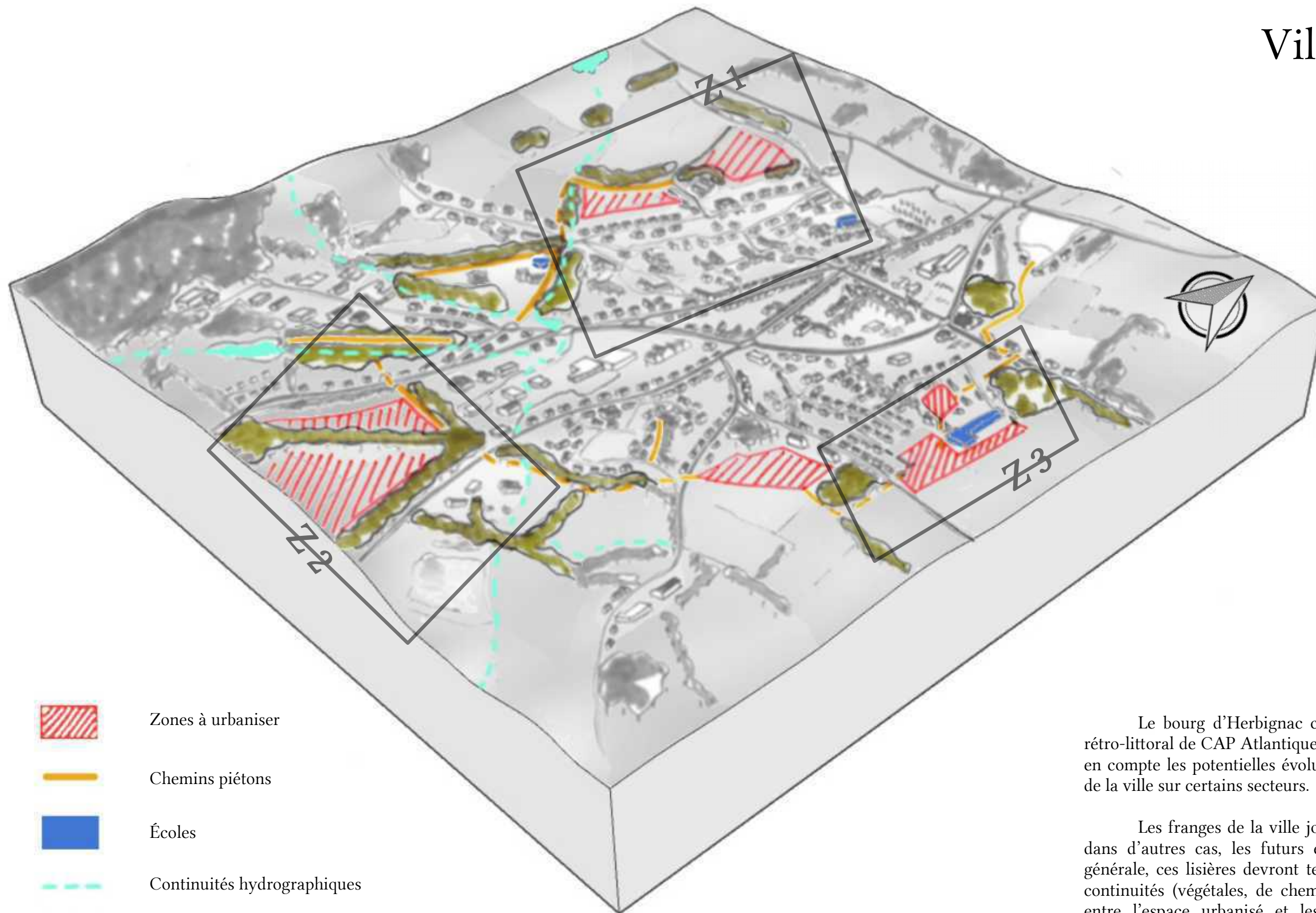
Accès au centre bourg depuis la voie piétonne



Sur la coupe du secteur, nous retrouvons la présence de la lisière ancienne. Néanmoins, le traitement doit être prolongé au sein des zones commerciales.

Évolution des lisières

Ville d'Herbignac



Le bourg d'Herbignac constitue le pôle de développement majeur du territoire rétro-littoral de CAP Atlantique. L'évolution de ses franges urbaines devra donc prendre en compte les potentielles évolutions futures du territoire, et principalement l'extension de la ville sur certains secteurs.

Les franges de la ville joueront tantôt le rôle de lisière pérennes, et anticiperont, dans d'autres cas, les futurs espaces publics de la ville en croissance. De manière générale, ces lisières devront tenir compte des éléments existants afin de proposer des continuités (végétales, de cheminements, bâties), ainsi que des transitions progressive entre l'espace urbanisé et les alentours agricoles ou naturels. Ces continuités et transitions apporteront une cohérence à l'échelle de la ville, notamment le long du réseau hydrographique, venant compléter les aménagements observés sur les secteurs précédents.

Zoom secteur 1 – Lisière ouest de la ville

La lisière ouest du bourg présente actuellement une dichotomie. En partie nord, la topographie permet de masquer en partie les constructions, installées sur un replat pour ne laisser visible que les masses boisées. En partie sud, l'urbanisation récente est aujourd'hui très visible, notamment depuis le chemin creux bordant le site à l'ouest.

Le secteur étant potentiellement un secteur d'extension urbaine, la lisière pourra être traitée dans une optique d'espace public futur.

Les enjeux du SCOT

Structure urbaine
Déplacements
Environnement
Hydraulique
Agriculture
Tourisme

Enjeu de structure urbaine : Créer les conditions pour une diversité de formes urbaines

La zone d'extension à vocation majeure d'habitat doit tenir compte de la couture avec l'existant, et notamment avec le hameau ancien situé au cœur du périmètre. La forme urbaine typique qu'il présente (habitations mitoyennes en léger recul de la rue, effet de place en avant des habitations et rétrécissements sur les axes de circulation, limite entre l'espace public et privé marqué sans clôtures, filtres végétaux) devront être réinterprétés dans le futur quartier afin de préserver l'identité rurale du bourg.

La question de la future lisière est également importante. L'anticipation de cette limite comme futur espace public peut aider à réfléchir aux aménagements (connexions multiples entre l'urbanisation et le chemin creux, gestion de voiries partagées...).



Future lisière ouest à épaissir pour former une transition

Enjeu de déplacements : Favoriser les liaisons douces

Un chemin creux borde le secteur en partie ouest. Il permet aujourd'hui la desserte des parcelles agricoles qui le jouxtent. Sa conservation tel quel permettra, en plus de préserver l'identité rurale du secteur, de proposer une liaison piétonne se prolongeant le long du cours d'eau pour rejoindre les équipements (école et équipements sportifs situés plus au sud). De la même manière, des liaisons piétonnes devront être proposées pour rejoindre le centre bourg. Ces liaisons seront prolongées au sein de la zone d'extension afin d'obtenir une fluidité de déplacement doux.



Chemin creux bordant le site à l'ouest

Enjeu hydrographique : Intégrer les cours d'eau aux aménagements

La présence d'un cours d'eau en partie sud du site est un atout. Il est actuellement peu mis en valeur, notamment lorsqu'il entre dans le bourg. Appuyer une liaison piétonne sur ce cours d'eau permettra de le révéler sur toute sa longueur, afin de rejoindre les aménagements récents situés plus au sud.



Aménagements le long du cours d'eau

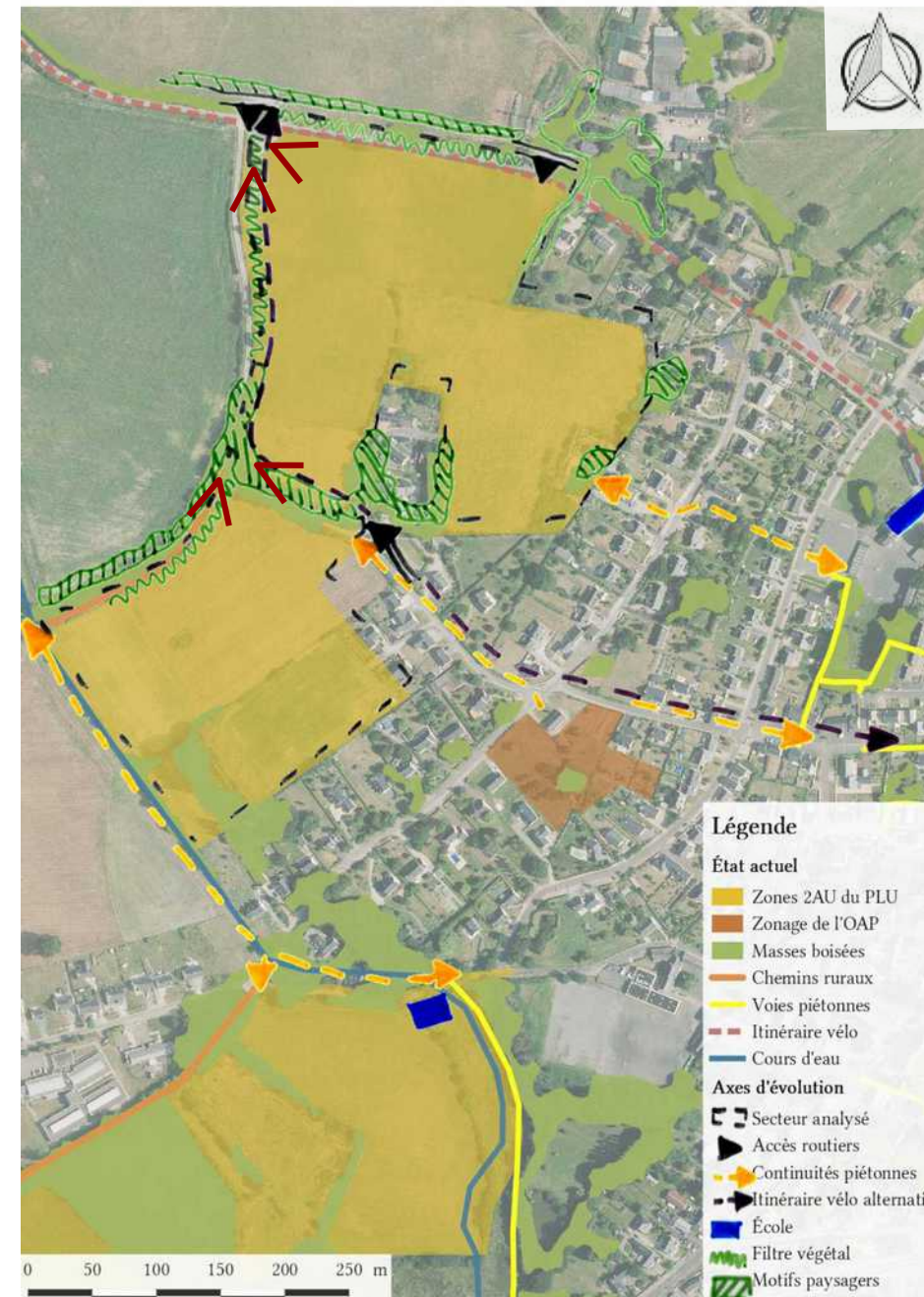
Enjeu de structure urbaine : Maîtriser les hauteurs de construction

Le site présente une légère topographie descendante est/ouest permettant aujourd'hui de limiter l'impact visuel de l'urbanisation du bourg. Néanmoins, dans une perspective d'urbanisation du secteur, cette topographie rendra visible plusieurs plans sur lesquels un équilibre entre les masses boisées et bâties devra être respecté pour proposer un ensemble cohérent (orientation bâtie est/ouest à privilégier afin d'éviter une trop grande visibilité des pignons).

Un itinéraire vélo passant notamment sur ce secteur, l'harmonie du point de vue améliorera l'attrait de la ville.



Topographie ascendante vers le bourg



Enjeu de structure urbaine : Conserver les motifs paysagers

La voirie traversant actuellement la zone à urbaniser présente, sur sa partie sud, des caractéristiques typiques du milieu rural, soit le système de fossés associés à des haies bocagères. Ces attributs permettent une gestion optimale des eaux pluviales (caractère important du fait de la topographie) et proposent un support pour l'aménagement futur de la zone.

La prolongation du système de haies sur les voies de circulations longeant le site à l'ouest et au nord permettra de retrouver une continuité du motif paysager, participera à la transition entre l'espace agricole et l'espace urbain et jouera un rôle de filtre visuel masquant les fonds de parcelles habitées.



Voirie rurale typique traversant la zone AU

Zoom secteur 2 – Lisière sud de la ville

En partie sud de la ville, la zone d'activité marque aujourd'hui la limite de l'urbanisation. Un manque d'aménagements est observable majoritairement sur sa partie ouest et le long du cours d'eau la traversant. Sa partie sud est au contraire bien intégrée, grâce à la présence d'un épais boisement au sein duquel se retrouve un chemin creux.

L'extension prévue au sud de cette zone, sur un site très boisé, devra, contrairement à la zone d'activités actuelle, proposer des aménagements adaptés et prendre en compte les éléments existants.

Les enjeux du SCOT

Structure urbaine
Déplacements
Environnement
Hydraulique
Agriculture
Tourisme

Enjeu de déplacements : Favoriser les liaisons douces

Un chemin creux borde le secteur en partie nord, il propose un accès à la zone d'activités et témoigne de l'identité rurale du bourg du fait de son association à des haies bocagères. L'urbanisation du secteur devra proposer des continuités piétonnes permettant de compléter les voies existantes. Ces continuités permettront d'améliorer les accès piétons au site, à l'usage des employés et usagers de la zone d'activités. Les liaisons ainsi mises en place devront être intégrées au maillage de voies de circulation douces du bourg.



Chemin creux bordant l'OAP au nord

Enjeu de structure urbaine : Conserver les motifs paysagers

Le périmètre de l'OAP comprend plusieurs haies bocagères se situant en partie le long des axes de circulation (où elles sont associées au système de fossé/talus) et forment la limite des parcelles agricoles actuelles. Ces haies témoignent de l'identité rurale du bourg (essences locales), proposent une transition entre l'espace naturel et urbain et permettent de réguler les eaux pluviales. Elles peuvent également être support à des cheminements, qu'ils soient automobiles ou piétons. Leur conservation est donc importante pour conserver l'identité rurale du site. Leur présence permettra également une meilleure intégration des futurs bâtiments dans le paysage.



Haie bocagère bordant le site à l'ouest

Enjeu de structure urbaine : Organiser le développement en entrée de bourg

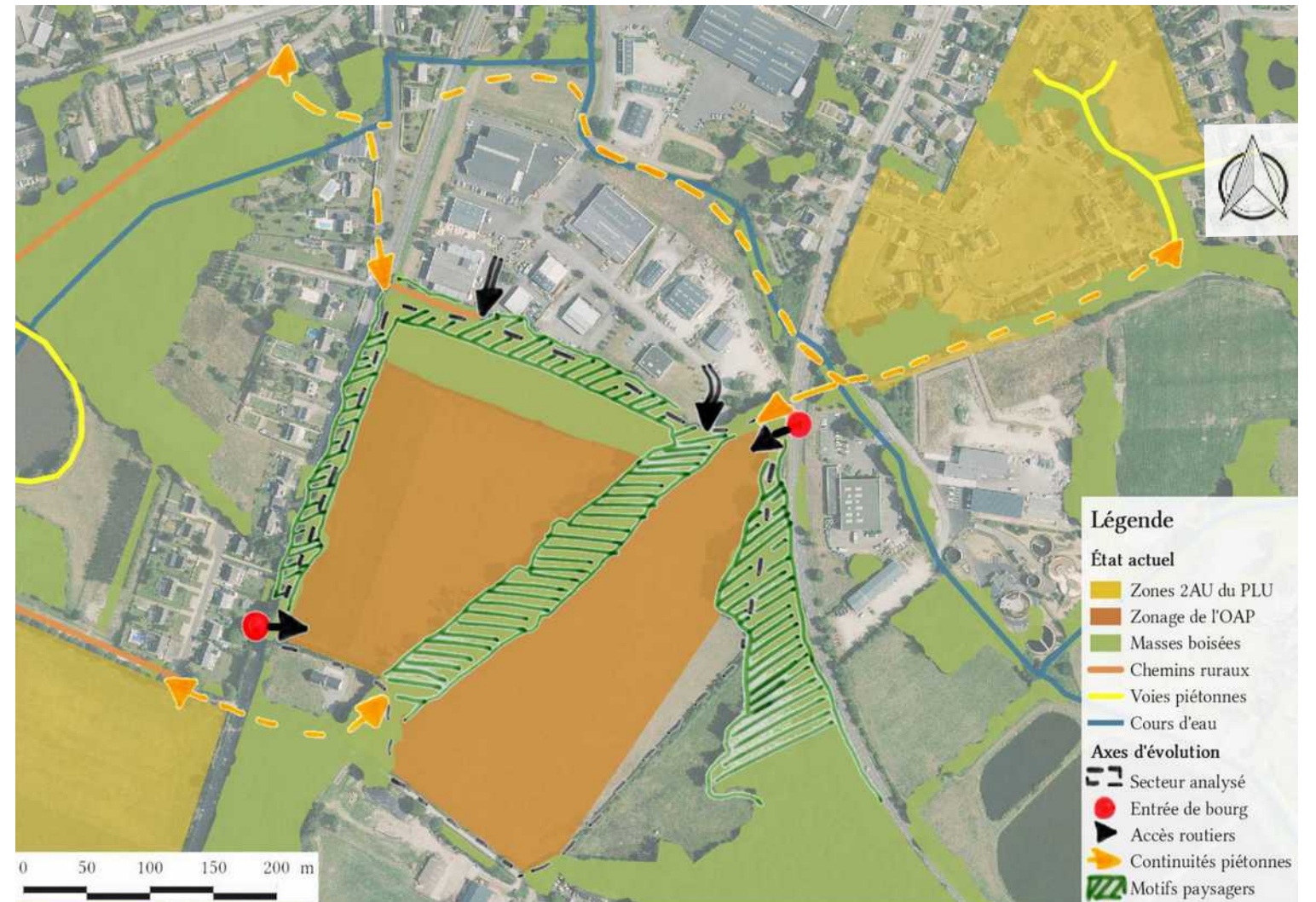
Le secteur d'extension est bordé par deux entrées de ville. Celles-ci conservent actuellement un caractère relativement rural, en grande partie grâce à la présence des fossés et des haies bocagères bordant les voies, qui permettent de tenir la rue, de gérer les eaux pluviales et qui ont également un rôle de filtre visuel.

Néanmoins, l'urbanisation antérieure n'a pas toujours su conserver ces caractéristiques. Aux abords de la zone artisanale actuelle, les haies ont disparu. Le long des quartiers pavillonnaires, les haies ont été remplacées par des plantations horticoles.

La préservation des haies et fossés existants permettra de conserver une transition entre l'espace agricole et l'urbain. Leur prolongation pourra également améliorer le cadrage de la rue en engageant les usagers à poursuivre leur trajet jusqu'au centre-bourg.



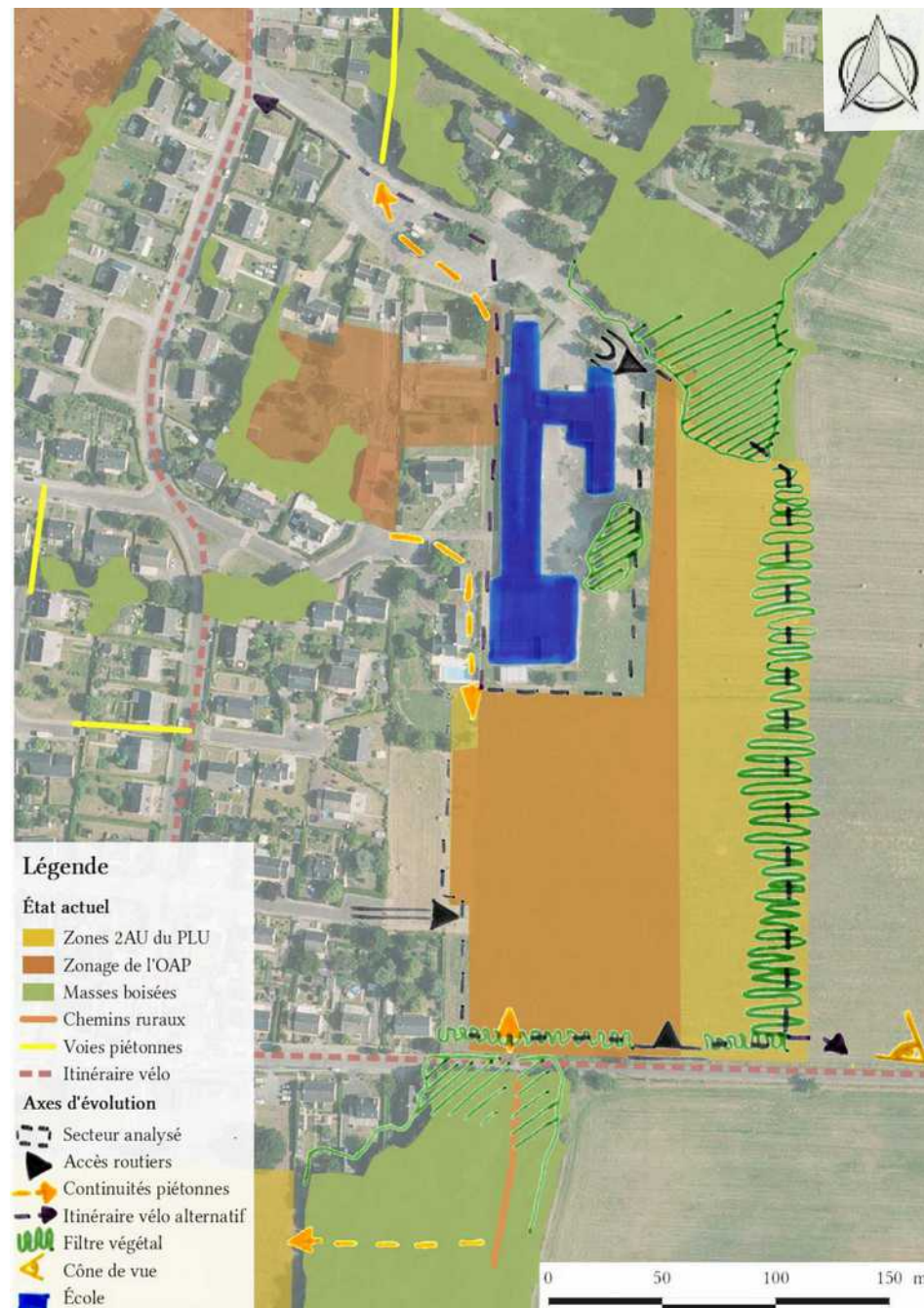
Haie bocagère bordant le site à l'ouest



Zoom secteur 3 – Lisière est de la ville

La lisière est du bourg, située entre la D33, reliant Herbignac à la Chapelle des Marais, et la rue de Ranrouët, menant au château, est constituée par la limite du premier quartier pavillonnaire de la ville, datant des années 80. Elle ne propose actuellement pas d'aménagements qui permettraient d'obtenir une transition progressive entre l'urbanisation et les parcelles agricoles adjacentes.

La ville ne souhaitant pas s'étendre de manière importante vers l'est, la lisière de la zone à urbaniser doit être pensée comme une lisière pérenne.



Les enjeux du SCOT

Structure urbaine
Déplacements
Environnement
Hydraulique
Agriculture
Tourisme

Enjeu de structure urbaine : Minimiser l'impact visuel des habitations

La forte présence des pignons, et à moindre échelle des façades, impacte visuellement la lisière actuelle de la ville. Cette caractéristique visible au premier plan perturbe la mise en valeur de l'arrière plan, et notamment la présence de l'église. Une implantation est-ouest des habitations permettra de minimiser leur visibilité lointaine et de mettre en avant la vue sur l'église en arrière plan.

Enjeu touristique : Préserver l'identité rurale et les cônes de vue

La zone à urbaniser est située à proximité de la rue menant au château de Ranrouët. La prise en compte de l'enjeu touristique est donc importante. La rue de Ranrouët présente des caractéristiques rurales (fossés/talus plantés). Leur pérennisation, notamment au plus proche de l'entrée de ville, mettra en avant l'identité rurale du territoire. De plus, le cône de vue dévoilant l'église identifie la centralité et engage à poursuivre la visite vers le centre-bourg. Il pourra être préservé en évitant l'enfrichement des zones boisées au premier plan.

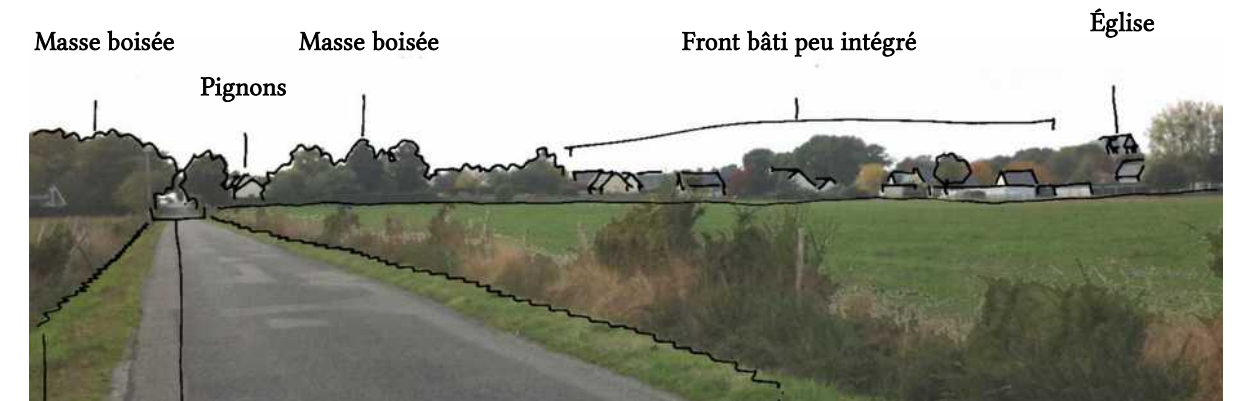
Enjeu environnemental : Proposer des continuités végétales

La zone à urbaniser est bordée au nord et au sud par des boisements importants. Ces boisements participent à la trame verte et bleue, favorisant l'augmentation de la biodiversité, et proposent un filtre visuel depuis la rue de Ranrouët. La forte présence du bâti en partie est crée une rupture de la continuité végétale, et provoque un manque de cohérence visuelle depuis l'extérieur de la ville. La mise en place d'un filtre végétal, constitué d'essences locales, permettra de restaurer ces continuités.

La prolongation d'un filtre, sans doute moins dense, sur la partie sud de l'extension permettra de conserver un équilibre de part et d'autre de la voie, ainsi que de marquer plus nettement l'effet de porte déjà observable au niveau de l'entrée de bourg.

Enjeu de déplacements : Favoriser les liaisons douces

Le secteur propose plusieurs liaisons piétonnes permettant des voies transversales au sein du tissu pavillonnaire. La présence de l'école au cœur des zones à urbaniser engage à améliorer cette trame piétonne de manière à sécuriser les déplacements doux. De plus, proposer une continuité de liaisons douces permettra de proposer des chemins de promenade ceinturant la ville et améliorant le cadre de vie des habitants. Ces cheminements peuvent alterner entre chemins ruraux (type chemin creux) et liaisons plus urbaines (au sein du pavillonnaire). La mise en place de ces cheminements pourra aussi proposer des voies cyclistes dédiées, afin de valoriser l'itinéraire existant.



Fossé Effet de porte à conserver
Frange actuelle hétéroclite peu lisible



Urbanisation très visible avec végétation minimale et implantation bâtie nord/sud



Boisement important masquant la présence de la ville ainsi que la vue sur l'église



Équilibre entre masses boisées et urbanisation avec une implantation bâtie est/ouest

Conclusions



Les lisières urbaines influent sur de nombreuses thématiques participant à la structuration et à la lisibilité des villes et des territoires. Elles permettent, entre autres, une intégration du bâti grâce à des filtres végétaux, pérennisent l'identité des sites, servent de support à des cheminements... Elles doivent donc faire l'objet d'une attention particulière.

Les lisières urbaines ne se limitent pas aux contours extérieurs de la ville. Tout d'abord puisque les lisières d'aujourd'hui forment les espaces publics de demain. Mais également car la lisière peut être plurielle, et intégrer plusieurs plans successifs, permettant une transition douce entre le centre-bourg et les espaces naturels et agricoles extérieurs à la ville.

Les lisières urbaines intègrent le travail sur les entrées de bourg. En cela, un détour par les politiques de l'État éclairera le propos, et notamment l'article 52 de la loi Barnier de 1995 traitant de la qualité urbaine des entrées de bourg.

Dans le cadre d'un projet urbain, il s'agit d'assurer l'adéquation entre de nouvelles implantations d'habitat et d'emploi et la stratégie de développement de la collectivité. La qualité urbaine, architecturale et paysagère se mesurera à sa capacité à s'intégrer dans les territoires, à respecter et à révéler le site, tout en assurant une utilisation économe de l'espace. Dès lors, si la loi Barnier apparaît contraindre l'aménagement des territoires concernés par les routes à grande circulation, elle est avant tout le vecteur, l'initiateur d'un aménagement alliant qualité de l'urbanisme, de l'architecture, du paysage, de la sécurité routière et de la gestion des nuisances ; thématiques qui ont vocation à être abordées dans tout projet d'aménagement du territoire.

7 km